

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.  
Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

**SOMMAIRE** : Le rôle de l'instrument monétaire en matière de croissance et de stabilité économiques, par N. Kaldor — Structure et évolution du chômage en Belgique — Estimation, pour les années 1960 à 1975, des amortissements de la dette publique consolidée et à moyen terme émise jusqu'au 30 juin 1960 — Bibliographie sur la situation monétaire et financière de la Belgique — Législation économique — Statistiques.

## LE RÔLE DE L'INSTRUMENT MONÉTAIRE EN MATIÈRE DE CROISSANCE ET DE STABILITÉ ÉCONOMIQUES

par Nicholas KALDOR,

*Fellow of King's College, Cambridge,  
Reader in Economics à l'Université de Cambridge.*

Je voudrais envisager dans le présent article les problèmes fondamentaux d'une politique monétaire visant à la stabilité des prix et des revenus en me limitant néanmoins aux aspects d'une telle politique sur le plan intérieur. L'éventail des opinions relatives au mécanisme suivant lequel des changements dans le volume de la monnaie affectent le niveau des prix et des revenus est encore suffisamment large pour qu'un article traitant ce sujet assez élémentaire se justifie. Tant que l'accord ne sera pas réalisé quant aux processus d'ajustement, il est vain d'espérer une unanimité quant à la politique à mettre en œuvre pour faire face à des situations particulières.

### I. LE MODUS OPERANDI DE LA POLITIQUE MONÉTAIRE

#### L'offre de la monnaie et le niveau des dépenses.

En premier lieu, je tiens à faire remarquer qu'à l'époque actuelle, il n'y a pas de rapport direct et simple entre le montant de la monnaie en circulation (quelle que soit la définition que nous en donnions) et la quantité de monnaie dépensée en biens et services chaque année. Il n'y aurait matière à controverse sur ce point que si nous supposions la vitesse de circulation constante ou affectée dans une mesure mineure, mais prévisible, par le changement initial

d'offre de monnaie; aucune base empirique ne nous autorise à soutenir une telle thèse. Le rapport des moyens de trésorerie au volume du chiffre d'affaires monétaire, chaque année, est simplement le reflet de la relation existant entre l'offre de monnaie et le volume des paiements monétaires. Ni l'un, ni l'autre facteur considéré individuellement ne peut être admis comme déterminant ce rapport. Même à des dates similaires de l'histoire, nous pouvons avoir en des pays différents, une vitesse de circulation qui soit basse ou élevée, en augmentation ou en diminution. Il n'y a cependant pas de lien systématique entre le niveau, ou la direction des mouvements, de cette vitesse, d'une part, et le degré de pression inflatoire ou la vitesse des changements intervenant dans le chiffre d'affaires monétaire, d'autre part. Nous ne pouvons guère expliquer la différence entre ces vitesses de circulation que dans un contexte historique plutôt que psychologique ou institutionnel. Les changements dans la vitesse de circulation en n'importe quel pays, sont bien plus représentatifs de la politique monétaire elle-même que des facteurs qui lui sont exogènes. Une politique monétaire restrictive tend à accroître la vitesse de circulation et vice versa. Au Royaume-Uni, par exemple, il y eut un accroissement spectaculaire de la vitesse de circulation entre 1955 et 1958, reflétant le fait que l'offre de monnaie n'augmentait pas parallèlement à l'accroissement des prix et des revenus monétaires. Tandis que l'offre de monnaie

fut constante (ou même en légère diminution), le pourcentage annuel d'accroissement du produit national en termes monétaires fut aussi grand ou même éventuellement plus grand qu'au cours des années précédentes, lorsque l'offre de monnaie était en expansion. Cette modification dans la vitesse de circulation ne constituait en aucune façon un changement *indépendant*, c'était simplement le reflet d'une orientation différente de la politique monétaire et si l'offre de monnaie n'avait pas été limitée, nous n'aurions aucune raison rationnelle d'imaginer une tendance différente en matière de prix et de revenus. En tout état de cause, l'influence d'un changement dans l'offre de monnaie se manifeste au niveau de la vitesse de circulation plutôt qu'au niveau des transactions.

Les tenants de la théorie quantitative déclarent quant à eux, que les entreprises et les particuliers ont certains « désirs » d'encaisses, en relation avec leur chiffre d'affaires, ce rapport étant largement indépendant de l'offre de monnaie. Ils se basent pour étayer cet argument sur les facteurs institutionnels qui régissent la fréquence de paiement des traitements et des salaires, sur l'incertitude qui régit le timing précis de beaucoup de paiements et du règlement de nombreux comptes. Cependant, la régularité de divers types de paiements étant donnée, le maintien de tout *flux* déterminé de paiements ne requiert pas une quantité définie de moyens monétaires. Les individus conservent des encaisses tant dans un but spéculatif et de précaution que pour être à même de financer l'écart entre les recettes et les dépenses au cours de leurs transactions habituelles. En outre, la création de substituts de la monnaie et la synchronisation des dépenses et des recettes peuvent réduire dans une mesure appréciable les besoins de trésorerie destinée aux transactions. L'augmentation du taux d'intérêt à court terme qui en résulte, témoigne de l'inconvénient qui s'attache à un taux de liquidité plus faible. Tandis que dans certains cas extrêmes, l'inopportunité d'une liquidité faible peut revêtir une importance considérable, comme ce fut le cas, par exemple, en Allemagne en 1923, lorsque le rapport de la monnaie en circulation au revenu national annuel courant tomba à moins de  $\frac{1}{2}$  p.c., l'expérience semble montrer que dans des circonstances normales, lorsque ce rapport se situe entre, disons, 20 et 50 p.c., des changements considérables peuvent avoir lieu dans l'état des liquidités sans pour autant provoquer des changements spectaculaires dans les taux d'intérêt à court terme.

Les raisons pour lesquelles, ainsi que le Radcliffe Committee l'indiquait récemment, il est impossible de limiter la vitesse de circulation, sont de deux ordres. En premier lieu, les paiements sont automatiquement synchronisés dans une certaine mesure en réponse à une pénurie de moyens de trésorerie, se manifestant dans n'importe quel secteur du système économique. La raison en est simple : dès que, à cause d'une pénurie d'encaisses, le règlement des

transactions commerciales est postposé, cette insuffisance de moyens de trésorerie s'étend, ce qui a pour conséquence de réduire les encaisses moyennes journalières relativement au flux journalier des recettes et des dépenses (ce qui revient évidemment à dire que la vitesse de circulation augmente). Les entreprises et les particuliers, au lieu d'accumuler des encaisses afin d'apurer leurs dettes à la date normale, s'accordent un délai jusqu'au moment où leur trésorerie leur permet de faire face à leurs engagements. En d'autres mots, la monnaie tend à être remise dans le circuit par chaque unité économique dès qu'elle a été reçue par lui, ce qui accélère évidemment la fréquence avec laquelle elle change de mains pendant une période déterminée.

Une deuxième raison réside dans le fait qu'une réduction de crédit dans le chef des banques commerciales encourage invariablement la croissance de nouvelles institutions financières qui, même si elles ne procurent pas directement des moyens de paiement, créent indubitablement des liquidités étant donné qu'une des caractéristiques de ce type d'institutions est le fait que leur passif est considéré comme « actif liquide » par les prêteurs (c'est-à-dire par leurs déposants), tandis que leur actif n'est pas considéré comme un passif liquide (ou un actif liquide négatif) par leurs emprunteurs. Il serait dès lors erroné de croire que les intermédiaires financiers non bancaires dont les dépôts ne sont pas considérés normalement comme moyens de paiement directs constituent de purs canaux par où transitent les fonds destinés à l'investissement, incapables de créer de la monnaie ou du crédit d'une manière analogue à celle des banques commerciales. La croissance d'institutions financières secondaires de ce type, conséquence d'une politique restrictive de prêts pratiquée par les banques commerciales, donne naissance à de nouvelles formes d'actifs liquides portant intérêt, c'est-à-dire à de nouveaux substituts pour les dépôts dans les banques et en dernière analyse, elle a le même effet qu'une réduction spontanée du désir de conserver de la « monnaie ».

#### L'effet des modifications des taux d'intérêt et du niveau des dépenses.

Nous devons néanmoins rechercher les effets des changements de l'offre de monnaie sur la demande des biens et des services par le truchement du mécanisme des changements des taux d'intérêt qui en résultent <sup>(1)</sup>. Théoriquement, nous pourrions espérer

(1) Lorsque le marché des prêts est imparfait (ce qui est le cas lorsqu'on a un système bancaire oligopolistique), les taux d'intérêt peuvent ne pas refléter complètement la pression de la demande pour les prêts, en raison de la politique de « rationnement du crédit » adoptée par les banques. Dans ce cas cependant, les emprunteurs insatisfaits disposés à payer des taux plus élevés peuvent s'adresser à d'autres institutions financières disposées à pourvoir à leurs besoins. (L'extraordinaire croissance d'institutions finançant les ventes à tempérament tant pour les entreprises que pour les particuliers fut une conséquence directe de la politique de restriction de crédit imposée aux banques commerciales après 1955.)

qu'une augmentation du taux d'intérêt conduirait à une réduction plus ou moins permanente de l'investissement en capital, ainsi qu'à voir postposées certaines autres dépenses, tant par les particuliers que par les entreprises. Nous attendrions des entreprises qu'elles réduisent leurs stocks, à la fois de matières premières et de produits finis, par rapport à leur chiffre d'affaires, de la même manière qu'elles réduisent leurs encaisses par rapport à leur chiffre d'affaires monétaire. Mais l'élasticité de la détention de stocks physiques à l'intérêt est susceptible d'être beaucoup plus réduite, étant donné qu'une économie sur les stocks physiques peut conduire à des retards dans la fabrication et dès lors à des coûts plus élevés ainsi qu'à une perte d'activité commerciale si le niveau du stock était anormalement bas <sup>(1)</sup>. Des modifications des taux d'intérêt à court terme d'une ampleur bien plus considérable que celles qui ont effectivement eu lieu au Royaume-Uni entre, disons, 1954 et 1958, auraient été nécessaires pour provoquer une réduction sensible dans le taux d'investissement en stocks.

De toute manière, l'action d'une hausse des taux d'intérêt sur l'investissement à court terme est purement temporaire : dès que les hommes d'affaires ont ajusté le rapport de leurs stocks au chiffre d'affaires au nouveau niveau, l'effet restrictif d'un taux d'intérêt plus élevé sur le niveau des dépenses est épuisé (de même que tout flux de transactions peut être financé avec des liquidités plus faibles, dans certaines limites, tout flux commercial peut continuer avec des stocks moins élevés, toujours endéans certaines limites). Ainsi, un ajustement des stocks vers le bas provoqué par la politique de crédit ne pourrait pas compenser, plus que temporairement, les pressions inflationnistes provenant d'autres secteurs de l'économie, telles qu'une insuffisance chronique de l'épargne relativement à l'investissement en capital fixe, le déficit budgétaire ou le surplus d'exportation <sup>(2)</sup>.

L'effet des taux d'intérêt plus élevés sur l'investissement à long terme peut revêtir un caractère plus permanent; néanmoins, une fois de plus, seuls de très grands changements dans les taux d'intérêt pourraient avoir un effet substantiel sur les dépenses en capital, parce que :

1. Le taux d'intérêt pertinent est le taux à long terme dont la variation tend à revêtir une ampleur moindre que le changement du taux à court terme (les changements dans le taux à court terme sont

<sup>(1)</sup> La politique de restriction de crédit adoptée en Grande-Bretagne depuis février 1955, bien qu'elle ait entraîné un changement substantiel dans l'ampleur des encaisses par rapport au chiffre d'affaires, ne réduisit nullement le rapport des stocks physiques au chiffre d'affaires; le taux d'investissement réel en stocks au cours de chacune des trois années 1955 à 1957, fut substantiellement plus élevé qu'au cours des trois années précédentes.

<sup>(2)</sup> La question est différente lorsque l'accélération de l'accumulation de stocks ou l'inverse, est la source de l'instabilité. En principe, ceci pourrait être compensé par des variations bien calculées, tant au point de vue du moment que de l'ampleur, des conditions de crédit à court terme. Voir sous-section II, d).

susceptibles d'être considérés comme temporaires, provoquant ainsi un changement plus faible, quoique de même sens, du taux d'intérêt à long terme).

2. Même les accroissements qui se produiront dans les taux d'intérêt à long terme peuvent être considérés comme temporaires et, partant, décourager moins les dépenses de capital à long terme que si on s'attendait à ce qu'ils soient permanents <sup>(1)</sup>. Les investisseurs tendront à financer l'investissement à long terme au moyen de prêts à court terme (en dépit du taux d'intérêt encore plus élevé sur les prêts à court terme) dans l'espoir d'être en mesure d'emprunter à long terme à un taux plus favorable, après un certain temps.

3. Il y a généralement un écart considérable entre le taux du profit espéré d'un investissement et le taux d'intérêt du marché pour les prêts monétaires. Après tout, les investisseurs assument des risques, de même qu'ils donnent leur temps et leur peine, lorsqu'ils immobilisent leur capital. Il n'y a aucune raison de supposer que la prime de risques soit constante cependant, et des changements modérés des taux d'intérêt ne provoquent pas nécessairement des changements dans les programmes d'investissement. Plus la prime de risques est grande par rapport au taux de l'intérêt, moins les décisions d'investir seront influencées par une fluctuation de ce taux d'intérêt (si le taux d'intérêt est de 5 p.c. et la prime de risques de 10 p.c., de telle sorte que le profit brut escompté soit de 15 p.c., un changement du taux d'intérêt de 5 à 6 p.c. représente un accroissement de 20 p.c., mais une réduction de 10 p.c. seulement du bénéfice prévu en raison du risque couru). Lorsque les prix croissent, le taux de profit est plus élevé étant donné que le pourcentage d'accroissement annuel du niveau des prix peut être considéré comme une simple addition à ce qui aurait été le taux de profit, en régime de stabilité des prix. L'écart entre le taux de profit et le taux d'intérêt peut donc être fort important. Par ailleurs, la fiscalité réduit également la sensibilité des décisions d'investissement aux modifications des taux d'intérêt, étant donné que la taxe est prélevée sur la différence entre le taux du profit et le taux d'intérêt. Un taux de taxation de 50 p.c., pour cette raison, transformerait une augmentation du taux d'intérêt de 1 p.c. en une réduction du profit *net* de  $\frac{1}{2}$  p.c. seulement.

4. Lorsqu'une économie fonctionne au plein emploi de ses ressources, la capacité des industries productrices de biens d'investissement peut être une limitation plus importante à l'investissement, que la possibilité de se procurer du crédit. Une augmentation du taux d'intérêt dans de telles conditions peut simplement provoquer un raccourcissement de la liste des dépenses de capital prévues, sans toutefois

<sup>(1)</sup> Le fait qu'en période de taux élevé dans le marché monétaire, le rendement des obligations perpétuelles peut être moins élevé que le taux des certificats ou des obligations dont l'échéance est proche, indique clairement que le marché espère une chute des taux à long terme dans le futur.

affecter le montant réel d'investissements entrepris pendant chaque période.

Même compte tenu de ces limitations, un changement du taux d'intérêt *affectera* les dépenses, mais dans certaines limites seulement, et il est plus efficace et plus approprié d'influencer les taux d'intérêt délibérément et directement au moyen des opérations d'open market, plutôt qu'indirectement par l'offre de crédit bancaire (1). Les limites peuvent être atteintes lorsque l'on combat la déflation, étant donné qu'il peut y avoir un niveau minimum possible pour le taux d'intérêt, mais dans le sens opposé il y a peu de gens qui oseraient prétendre qu'une augmentation dans le rendement des effets publics à long terme, portant ce rendement à, disons, 15 p.c., n'exercerait pas un effet déflatoire assez drastique. Les fluctuations du taux d'intérêt devraient cependant être plus importantes que dans les années précédentes, si celui-ci était destiné à devenir un instrument majeur de la politique monétaire; en outre, dans les pays comme la Grande-Bretagne, l'incidence d'une énorme dette gouvernementale à court terme dont une quantité importante est détenue à l'étranger, limite les avantages d'un tel instrument. Même s'il n'y avait pas de dette gouvernementale, d'autres conséquences hautement indésirables résulteraient de tout essai de stabilisation du niveau de la demande par la seule politique de crédit. Les fluctuations importantes et rapides du niveau des taux d'intérêt entraîneraient un degré d'instabilité élevé du prix des obligations; les risques spéculatifs que comportent les prêts à long terme seraient beaucoup plus grands; de nouvelles émissions seraient plus difficiles à lancer; la rentabilité à long terme jouerait un rôle de loin moins important dans l'allocation des fonds et le marché des capitaux deviendrait bien moins efficient. La moyenne plus élevée du taux d'intérêt élèverait le taux de profit à long terme minimum auquel un investissement serait entrepris. Afin de rendre les investissements suffisamment rentables, la politique gouvernementale devrait stimuler la consommation, d'une part, en même temps que l'invest-

(1) Il est faux de supposer que les restrictions quantitatives du crédit par les banques commerciales auront le même effet qu'un changement correspondant du taux d'intérêt à court terme. Ce ne serait vrai que si les banques commerciales constituaient la seule source de crédit à court terme, ce qui bien entendu n'est pas du tout le cas. Indépendamment de l'existence d'autres types d'institutions financières, il y a l'expansion du crédit commercial de différentes sortes, dont le crédit involontaire (ou à tout le moins partiellement involontaire) que représente le retard mis par les débiteurs à régler leurs dettes, est l'exemple extrême. Ainsi qu'il ressortait d'une analyse récente des comptes de 3.000 sociétés britanniques cotées, le montant *net* de l'encours de leur crédit commercial excédait assez considérablement le montant total de leur crédit bancaire en 1953; de plus, l'accroissement du crédit commercial *net* (excédent des débiteurs sur les créditeurs) au cours des cinq années précédant 1953, représentait deux fois et demie l'accroissement des prêts et avances bancaires. Le crédit commercial reçu en 1953 par ces sociétés excédait cinq fois leurs avances bancaires, le crédit commercial accordé, six fois et demie (cf. *Company Income and Finance, 1949-1953, N.I.E.S.R., 1956*). Malheureusement, les chiffres qui nous permettraient d'enregistrer les effets de la restriction du crédit ne sont pas encore disponibles.

tissement serait indirectement découragé par la politique monétaire, d'autre part. Le stimulant apporté à la consommation transformerait progressivement l'économie en une économie de forte consommation et de faible investissement, avec toutes les implications qu'une telle situation comporte en matière de taux de croissance à long terme. En définitive, ces conséquences résulteraient toutes du fait que la flexibilité du taux d'intérêt entraîne un risque spéculatif plus élevé et, partant, un niveau *moyen* du taux d'intérêt plus élevé à la longue.

#### Les dangers inhérents à des prix stables avec taux d'intérêt élevé.

Si nous postulons une tendance inflatoire à long terme des prix, un taux d'intérêt élevé est parfaitement compatible avec une croissance économique soutenue (1). Néanmoins, le but essentiel de la politique de crédit est d'atteindre la stabilité des prix à long terme, plutôt qu'une tendance séculaire à l'inflation, et la conjonction d'un taux d'intérêt élevé et de prix stables peut aboutir à la stagnation économique.

En première approximation et dans une économie en croissance continue, le taux moyen de profit résultant de l'investissement peut être considéré comme égal au taux de croissance du produit national brut, exprimé en termes monétaires, divisé par la proportion de profit épargnée (2). Afin de maintenir le processus d'investissement, le taux de profit doit excéder le taux d'intérêt à long terme, d'une marge assez considérable, marge d'autant plus large que les impôts sur les revenus et les profits sont plus importants. Nous ne pouvons guère que faire une hypothèse sur l'ampleur de cette marge minimum. Sur la base des marges en vigueur au Royaume-Uni depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, lorsque le taux de profit était constant aux environs de 10 p.c., tandis que le taux d'intérêt à long terme oscillait aux environs de 3 à 3,5 p.c., on peut supposer que la marge minimum est de l'ordre de 6 à 10 p.c. brut, ou 3 à 5 p.c. net de taxes, de telle sorte qu'un taux d'intérêt à long terme de 4 à 7 p.c. requiert un taux de profit minimum d'environ 15 p.c. pour que les investissements se poursuivent. Calculons maintenant le taux de profit effectif en divisant, par la proportion de profit épargnée, le taux de croissance de la valeur monétaire du produit national brut, ce taux monétaire de croissance du produit consistant manifestement dans l'accroissement des prix augmenté de l'accroissement du produit réel. Si les prix s'accroissent du même pourcentage que le produit réel, le numérateur de notre fraction sera le double de ce qu'il serait dans une situation où les prix ac-

(1) De nombreux pays d'Amérique latine ont connu des accroissements de prix de 10 p.c. par an et des taux d'investissement suffisants pour maintenir une croissance annuelle du revenu national réel de 3 à 5 p.c.

(2) Pour l'établissement de cette formule, cf. *Economic Journal*, décembre 1957, pp. 304-11 et 613-14.

cuseraient une parfaite stabilité. Dans ces conditions, pour maintenir notre marge entre le taux d'intérêt et le taux de profit sur les investissements en cas de stabilité des prix, nous devrions réduire le dénominateur de notre fraction de manière correspondante, c'est-à-dire diviser par deux la proportion de profit épargnée. En d'autres termes, afin d'annuler les effets de la stabilité des prix sur le taux de profit, des dispositions devraient être prises afin de stimuler la propension à consommer, par des réductions de taxes par exemple. Une telle mesure rétablirait le stimulant à investir, mais il n'en demeurerait pas moins vrai que le taux de l'épargne par rapport au revenu et, partant, le taux de l'investissement par rapport à l'« output » seraient plus faibles et le taux réel de croissance économique serait par conséquent moindre que dans une situation où les prix seraient en légère hausse.

Il apparaît par conséquent qu'une économie qui n'est que modérément progressive (c'est-à-dire qui a un taux *potentiel* de croissance faible) peut ne pas être à même de se permettre une stabilité complète des prix, étant donné que la rançon consiste en une réduction supplémentaire de son taux de progrès.

## II. LA POLITIQUE MONETAIRE ET LE PROBLEME DE LA STABILITE

Si les considérations précédentes sont exactes, nous devons nous demander dans quelles circonstances, pour autant qu'il y en ait, il est souhaitable qu'une économie se base sur la politique monétaire comme instrument de contrôle économique. Afin de pouvoir répondre à cette question, nous devons analyser les causes des tendances inflatoires et déflatoires.

### a) Pression excessive de la demande.

Une pression inflatoire généralisée est le résultat d'un taux d'investissement *ex ante* plus élevé que le taux d'épargne *ex ante*; elle est associée à des commandes auxquelles on ne peut faire face, à des frictions sur le marché de l'emploi dans la plupart des industries, à un retard de la hausse des salaires et traitements par rapport aux profits de l'entreprise et à un problème en matière de balance des paiements. A long terme, il est certainement préférable d'éliminer cette distorsion en accroissant l'épargne plutôt qu'en réduisant l'investissement. Pour atteindre ce but, l'outil monétaire est inadéquat, étant donné qu'il n'a d'effets, pour autant qu'il en ait, que par voie de réduction du niveau d'investissement et non pas par voie d'accroissement de l'épargne. La politique financière, d'autre part, est à même de réduire les pressions inflatoires en augmentant l'épargne nationale, c'est-à-dire en réduisant la demande de consommation.

### b) Demande non équilibrée.

Nous pouvons néanmoins avoir des situations dans lesquelles la pression est confinée à certains secteurs de l'économie sans qu'il y ait de pression généralisée de la demande par rapport aux ressources disponibles. L'exemple le mieux connu sous ce rapport est probablement celui de la plupart des pays insuffisamment développés où l'accroissement de l'offre des produits consommés par les salariés en général et des produits alimentaires en particulier ne parvient pas à suivre la croissance de la production non agricole et des revenus. Il en résulte des pressions tendant à accroître le taux des salaires, ce qui, à son tour, projette ces pressions à travers l'ensemble de l'économie. Nous pouvons décrire un tel état de choses comme étant une inflation des prix alimentaires induite par la demande, associée à une inflation des prix industriels induite par les coûts. Bien que ce phénomène soit caractéristique des régions sous-développées, il peut exister une situation analogue dans les pays développés, dès que les industries d'exportation ne suivent pas le rythme de développement général de l'économie, ce dernier nécessitant des importations plus élevées. Dans ces deux types de développement déséquilibré, des mesures de contrôle général, qu'elles soient monétaires ou financières, ne sont pas susceptibles d'être très efficaces. Il faut recourir alors à des contrôles sélectifs dont les effets sont discriminatoires pour les différents secteurs de l'économie.

### c) Inflation des salaires.

Nous considérerons ensuite la situation dans laquelle nous avons une inflation induite par les coûts ou plus précisément par les salaires. Bien que tout processus inflatoire soit associé à un accroissement des salaires, il semble que l'expression « inflation induite par les coûts » doive être réservée aux cas dans lesquels les accroissements de salaires sont la *cause* de l'accroissement des prix, en excluant ceux dans lesquels l'accroissement des salaires n'est lui-même que le *reflet* de pressions inflatoires se manifestant dans le système (cette distinction n'est évidemment pas fort rigoureuse, mais il semble que peu d'économistes dénie son bien-fondé). Tandis qu'une inflation des salaires du dernier type ne constitue qu'un aspect particulier d'une inflation de la demande du type qui a été discuté sous le a), l'autre type d'inflation des salaires n'est pas susceptible d'être enrayé par des restrictions générales de la demande, à moins que celles-ci ne soient suffisamment draconiennes pour provoquer un niveau de chômage élevé.

On a souvent prétendu que l'inflation des salaires après la guerre, en Grande-Bretagne, était principalement la conséquence d'une inflation de la demande, en raison de la concurrence que se faisaient les employeurs pour attirer une main-d'œuvre rare, concurrence qui n'aurait pas été efficace si la demande avait été maintenue à un niveau moins

élevé. Les tenants de cette théorie l'étaient en faisant observer qu'au cours de plusieurs années postérieures à la guerre, l'augmentation des gains fut plus grande que l'augmentation des salaires ou, en d'autres termes, que les employeurs étaient souvent disposés à payer plus que les taux de salaires fixés par négociations dans certains secteurs où la main-d'œuvre était rare. A mon avis, il ne s'ensuit absolument pas que la hausse du niveau des salaires négociés eût été réduite ou évitée si la pression de la demande avait été moindre, ou encore, que la différence entre les taux réels et négociés eût été plus grande si la hausse des taux négociés avait été plus réduite.

Un grand nombre d'économistes qui admettent l'hypothèse suivant laquelle le taux d'accroissement des salaires nominaux joua un rôle *primordial* dans l'inflation des années d'après-guerre, maintiennent cependant qu'une réduction relativement modérée du niveau d'activité économique aurait suffisamment contenu la tendance à l'accroissement des salaires, pour maintenir le taux d'augmentation des salaires en concordance avec le taux d'accroissement de la productivité. Ils soutiennent qu'il peut exister un « point neutre » pour les salaires, à un niveau de chômage qui ne soit pas excessif, disons, de l'ordre de 2 ou 3 p.c., pour lequel le taux d'accroissement des revenus salariaux n'excéderait pas le taux d'accroissement de l'offre de biens. Bien que dans ces conditions, la production se situerait à tout instant à un niveau moins élevé que dans les conditions de plein emploi, cet inconvénient serait, conformément aux vues de ses défenseurs, un coût encouru une fois pour toutes et, si la productivité pouvait augmenter au même rythme que dans des conditions de plein emploi, les bénéfices à long terme résultant de la stabilité économique et monétaire pourraient fort bien plus que compenser un tel coût.

Même s'il était vrai qu'un niveau de chômage *modéré* pourrait suffire à réduire le taux d'accroissement des salaires nominaux à un niveau qui soit compatible avec la stabilité des coûts et des prix (affirmation relativement gratuite), il resterait toujours à résoudre la question du maintien de l'activité économique à un niveau auquel le chômage n'est que modéré et où un taux d'accroissement constant de la production serait maintenu en même temps. Si la demande effective constitue le facteur limitatif plutôt que la rareté des ressources disponibles, un tel équilibre de sous-emploi est-il stable, sauf dans des conditions strictement stationnaires ? S'il existe des forces suffisantes pour provoquer une expansion d'une année à l'autre, quel moyen y aurait-il de les empêcher de devenir assez puissantes pour absorber les ressources inutilisées et éliminer le sous-emploi ? Et réciproquement, si la demande est insuffisante pour employer pleinement les ressources disponibles, comment peut-on espérer un accroissement continu de la capacité de production ?

Pour autant que la cause principale de la tendance inflatoire réside dans un taux d'accroissement des

salaires excessif par rapport au taux d'accroissement de l'offre de biens, il semble vain de vouloir y remédier au moyen de mesures à caractère monétaire, qui, si elles sont efficaces, tendent à ralentir le taux d'accroissement de la production et à aggraver ainsi l'écart entre la variation des salaires et celle de la productivité. Même si elles réussissaient à ralentir l'accroissement des salaires, il n'est pas certain que la tendance inflatoire serait ainsi réduite. Elle pourrait même être aggravée si l'accroissement de la productivité était ralenti davantage. En fait, ainsi qu'il ressort de l'expérience des années 1950, des pays en expansion rapide, tels l'Allemagne et le Japon, réussirent à éviter l'inflation en dépit du fait que les salaires nominaux avaient augmenté dans ces pays à un taux encore plus rapide que dans les autres. Ce sont les économies dont la croissance est lente qui ont le plus souffert de l'inflation induite par les salaires et leur meilleur atout pour éviter l'inflation serait l'utilisation d'une politique tendant à accélérer le taux d'accroissement de la productivité plutôt que la mise en œuvre d'instruments de contrôle tendant à contenir les accroissements de salaires en mettant des entraves à la production.

#### d) Fluctuations des investissements en stocks.

En fin de compte, nous en arrivons aux fluctuations dans la demande totale causées par les fluctuations des investissements et plus particulièrement des investissements en stocks. Notre expérience d'après-guerre nous a appris que l'élément le plus instable de l'investissement est constitué par les stocks. Ceux-ci ont été très sensibles aux prévisions de prix et ont contribué très largement à l'instabilité de la balance des paiements en Grande-Bretagne. Relativement au capital fixe, l'investissement en stocks ne revêt évidemment qu'une importance mineure; néanmoins, les *fluctuations* dans la demande de stocks ont largement contribué aux fluctuations qui ont été observées dans l'investissement total.

La source de l'instabilité en matière de constitution de stocks doit sans aucun doute être recherchée dans des variations des prévisions concernant les prix des matières premières, qui avaient elles-mêmes leur origine dans l'instabilité de ces prix. Par nature, les prix des matières premières sont plus susceptibles d'un contrôle international, par des systèmes internationaux de stocks-tampons par exemple, que d'un contrôle à l'échelle nationale. Mais sur le plan national, nous pouvons espérer que la politique de crédit exercera, *jusqu'à un certain point*, une influence stabilisatrice sur le taux d'accumulation des stocks, alors qu'il n'y a guère d'autres instruments de contrôle dans le cadre d'un pays (la politique financière, par exemple, ne constitue pas un instrument adéquat pour atteindre un tel but). Nous avons indiqué précédemment dans cet article l'influence des changements du taux d'intérêt à court terme en cette matière.

Si nous admettons que la demande relative aux stocks est l'élément le plus instable de la demande d'investissements et que par ailleurs, elle est influencée par les changements du taux d'intérêt à court terme, nous ne devons pas nous préoccuper activement du taux d'intérêt à long terme ou de son effet positif ou négatif sur l'investissement en capital fixe. Nous pouvons au contraire considérer seulement le taux à court terme et stabiliser la demande de stocks, laissant à d'autres mesures le soin de stimuler ou de retarder (si la nécessité s'en fait sentir) l'investissement à long terme. Pour décourager l'investissement en stocks, l'augmentation du taux à court terme peut être plus efficace qu'une limitation quantitative du crédit bancaire, étant donné que le changement intervenant dans le taux à court terme peut influencer *tous* les hommes d'affaires et non pas seulement ceux qui font effectivement appel au crédit bancaire, étant entendu par ailleurs que les effets de plafonds de crédit, etc., peuvent être compensés dans une certaine mesure par l'apparition de nouveaux types d'institutions financières ne rentrant pas dans la catégorie des banques sujettes au contrôle. Malgré tout, on ne peut guère dire que le taux à court terme soit un instrument de contrôle souple et sûr. Si les spéculations relatives aux prix sont fort versatiles, il se peut

qu'un accroissement drastique du taux à court terme soit nécessaire pour décourager les accroissements de stocks, ou au contraire, une réduction d'une ampleur considérable pour éviter leur liquidation excessive; et tandis qu'en principe le taux d'intérêt à court terme peut être porté à quelque niveau désiré par les autorités monétaires, la marge de manœuvre est infiniment plus réduite lorsqu'une réduction de ce même taux est envisagée. Par ailleurs, les autorités monétaires ne sont généralement pas disposées à manipuler l'arme du taux d'intérêt de manière trop rigoureuse, en raison des effets perturbateurs que de tels changements exercent sur la communauté financière. Il n'en reste pas moins que c'est dans le domaine de la modération des fluctuations de stocks que la politique monétaire a une fonction à exercer qui ne peut, de par sa nature même, être confiée à d'autres instruments et qui doit absolument être assurée. L'efficacité de l'instrument monétaire serait considérablement accrue cependant si son action précise sur l'économie était plus clairement et plus généralement comprise; s'il était expressément admis que l'instrument monétaire ne peut être substitué à d'autres mesures de stabilisation économique (telles que la politique financière), mais devrait, au contraire, afin d'avoir un effet optimum, être utilisé en conjonction avec elles.

# STRUCTURE ET EVOLUTION DU CHOMAGE EN BELGIQUE

## INTRODUCTION

L'importance sociale, économique et financière du problème du chômage justifie amplement que l'on procède à un examen périodique concernant son évolution. Dans les articles sur l'évolution économique en Belgique, publiés dans ce *Bulletin*, on consacre régulièrement une place spéciale à la situation de l'emploi. A la lumière des préoccupations actuelles concernant le développement économique régional, la programmation économique et l'assainissement des finances publiques, il a cependant semblé intéressant de retracer, en un article spécialisé, des aspects du phénomène du chômage.

Cet article traite d'abord de la structure du chômage du point de vue de l'âge, de la qualification, du sexe et enfin de la répartition régionale. Il aborde ensuite certains aspects de l'évolution du chômage depuis son minimum conjoncturel de 1956-1957. En remontant jusqu'à 1950, il passe également en revue l'évolution à plus long terme du chômage dans un certain nombre de secteurs économiques importants. Enfin, pour terminer, il contient une évaluation des disponibilités de main-d'œuvre sur la base des statistiques du chômage établies par l'Office National du Placement et du Chômage.

## 1. CHANGEMENTS DANS LA STRUCTURE DU CHOMAGE COMPLET

On dispose de toute une série de statistiques indiquant les transformations qui sont intervenues dans la structure du chômage complet. Toutefois, la documentation disponible ne permet pas toujours d'établir des corrélations précises entre les différents aspects de ces transformations.

### a) Age des chômeurs.

La structure d'âge du chômage complet s'est fortement détériorée depuis 1948 : le nombre des chômeurs de 50 ans et plus s'est accru par rapport au nombre total des chômeurs complets. Faute d'une série continue à leur sujet, il n'a pas été possible de tenir compte dans les calculs, des chômeurs mis au travail par les pouvoirs publics. On sait cependant qu'ils sont en majorité recrutés parmi les tra-

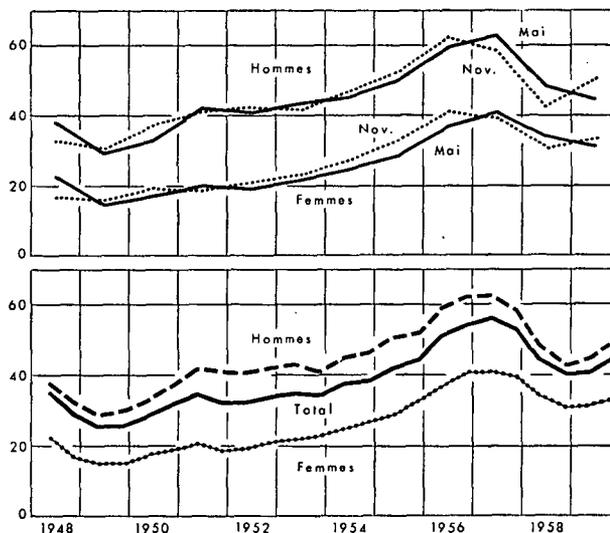
vailleurs âgés. Il en résulte que depuis 1952, l'année où la mise au travail par les pouvoirs publics avait atteint pour la première fois une certaine ampleur, la part relative des chômeurs âgés a augmenté encore plus fortement que les statistiques ne le font apparaître.

Graphique 1.

### Pourcentage des chômeurs complets âgés de 50 ans et plus

(Non compris les chômeurs mis au travail par les pouvoirs publics)

Source : Office National du Placement et du Chômage.



La détérioration de la structure d'âge du chômage constitue un phénomène fondamental. Comme on peut le constater, la part relative des chômeurs âgés varie avec les mouvements conjoncturels : elle augmente en période de reprise et de prospérité, lorsque les embauchages en cours portent de préférence sur les travailleurs jeunes, pour diminuer par après au cours de la période de récession à la suite des licenciements qui atteignent ces derniers dans une mesure relativement plus forte que les travailleurs âgés. Ce fait n'empêche que si l'on choisit deux années suffisamment éloignées l'une de l'autre, la tendance à l'augmentation de la part des chômeurs âgés apparaît même si l'on ne prend pas la précaution d'éliminer cette influence conjoncturelle. Ainsi, alors qu'en mai 1948, la part relative des chômeurs âgés était

de 35,7 p.c., en mai 1959, elle s'est élevée à 46,3 p.c. — 50,6 p.c. pour les hommes contre 31,7 p.c. seulement pour les femmes — compte tenu des chômeurs âgés de 50 ans et plus mis au travail par les pouvoirs publics. Pourtant, l'influence de la conjoncture avait, au cours de la première année, joué dans le sens de l'augmentation, tandis que, au cours de la dernière année, elle avait, au contraire, agi dans le sens de la réduction de la part relative des chômeurs âgés. La détérioration de la structure d'âge du chômage se vérifie *a fortiori* lorsque la comparaison porte sur des années d'où l'influence conjoncturelle est, pour ainsi dire, éliminée, puisque marquées par des évolutions conjoncturelles semblables.

Tableau I.

**Part des chômeurs complets âgés de 50 ans et plus dans l'ensemble du chômage complet en mai de chaque année <sup>1</sup>**

(Hommes et femmes - en pour cent)

Source : Office National du Placement et du Chômage.

<i>Années de basse conjoncture</i>	
1949 .....	26,2
1953 .....	35,1
1958 .....	44,6
<i>Années de reprise conjoncturelle</i>	
1950 .....	29,1
1954 .....	38,0
1959 .....	41,3
<i>Années de haute conjoncture</i>	
1948 .....	35,7
1951 .....	35,2
1957 .....	56,7 <sup>2</sup>

<sup>1</sup> Il n'a pas été tenu compte des chômeurs mis au travail par les pouvoirs publics.

<sup>2</sup> Malgré l'affaiblissement conjoncturel survenu au début de 1957, le chômage complet pour l'année entière était de 14,5 p.c. plus bas encore qu'en 1956.

Les problèmes du vieillissement, de la qualification et de l'aptitude des chômeurs sont interdépendants. Nous reviendrons sur les deux derniers.

En ce qui concerne la tendance à l'augmentation de la part relative des chômeurs âgés, elle s'explique de la façon suivante. Comme le niveau de l'emploi n'a pas été maintenu rigoureusement au maximum en Belgique depuis la guerre, les mouvements de la conjoncture ont assez fortement influencé l'ampleur du chômage. Dans ce contexte, bien qu'au moment du ralentissement conjoncturel, le chômage des ouvriers âgés augmente généralement plus lentement que le chômage des ouvriers de moins de 50 ans, lors des embauchages qui se produisent sous l'effet de la reprise économique, le choix des employeurs porte par priorité sur des travailleurs plus jeunes. La répétition de ce phénomène au cours des mouvements conjoncturels a eu pour résultat que la durée du chômage des travailleurs âgés s'est allongée, augmentant ainsi le risque de détérioration des qualités professionnelles de cette catégorie de main-d'œuvre par ailleurs déjà handicapée par l'âge.

La durée moyenne du chômage est beaucoup plus longue pour les chômeurs âgés de plus de 50 ans que pour les autres (voir par exemple la situation en mai et en novembre 1959 dans le tableau II).

Tableau II.

**Durée moyenne du chômage complet (En mois)**

Source : Calculs B.N.B. sur base des tableaux statistiques des recensements semestriels des chômeurs complets de l'Office National du Placement et du Chômage, y compris les chômeurs mis au travail par les pouvoirs publics.

	Hommes		Femmes	
	- 50 ans	+ 50 ans	- 50 ans	+ 50 ans
1959 mi-mai .....	12,0	29,3	9,9	27,8
mi-novembre .	13,4	33,4	10,0	29,2

Les secteurs les plus touchés par le chômage sont souvent des secteurs auxquels les jeunes travailleurs portent de moins en moins d'intérêt, par exemple le textile. La part relative des jeunes est plus grande dans les secteurs en expansion dans lesquels évidemment les risques de chômage sont moindres. Il faut ajouter que la population en âge de travailler a, depuis la guerre, subi un vieillissement qui a dû agir également dans le sens de la détérioration de la structure d'âge des chômeurs complets. Il est difficile d'évaluer dans quelle mesure l'allongement de la scolarité et de l'instruction professionnelle a entraîné un relèvement de l'âge moyen auquel l'ouvrier se présente pour la première fois comme demandeur d'emploi, et surtout dans quelle mesure il a réduit le risque de chômage chez les jeunes travailleurs. Les obligations de milice, qui retirent les jeunes pendant un certain temps du processus de production et provoquent parfois des difficultés d'embauchage pendant la période précédant immédiatement le service militaire, ont aussi certaines répercussions sur les statistiques de l'emploi et du chômage, plus spécialement sur la part relative des classes d'âge inférieures. Le service militaire tend à diminuer le nombre des chômeurs enregistrés parmi les jeunes, tandis que les obstacles mis à l'embauchage dans la période qui le précède peuvent avoir un effet opposé.

Par rapport à l'effectif global des chômeurs, les travailleurs âgés sont beaucoup plus nombreux parmi les hommes que parmi les femmes : 56,6 p.c. contre 38,5 p.c. selon les dernières données recensées par l'Office National du Placement et du Chômage; compte tenu des chômeurs occupés par les pouvoirs publics, qui sont presque exclusivement des hommes, le pourcentage des chômeurs âgés s'élève à 61 p.c. au total pour les hommes. Les chômeuses âgées sont relativement moins nombreuses du fait notamment, qu'à partir de 1956, l'âge de la pension pour les femmes a été ramené de 65 à 60 ans. En plus, bon nombre de femmes abandonnent leur métier longtemps avant l'âge de la retraite.

## b) Qualification des chômeurs.

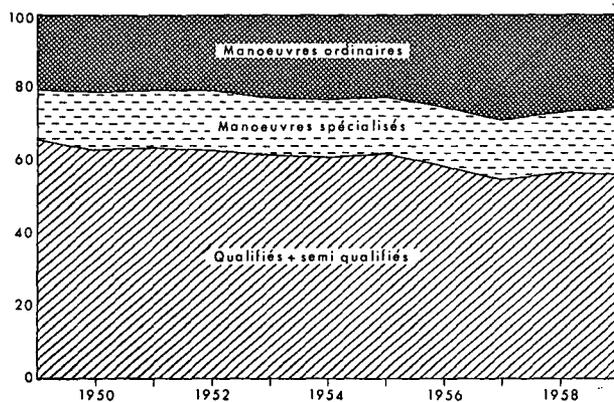
En ce qui concerne l'évolution de la qualification des chômeurs complets depuis 1949, on constate que la proportion des manœuvres ordinaires et spécialisés en chômage a augmenté, tandis que celle des ouvriers qualifiés et semi-qualifiés a diminué. Ceci semble indiquer que le chômage des manœuvres présente de plus en plus un caractère structurel et se résorbe plus difficilement que le chômage des ouvriers plus qualifiés. L'offre de travail des chefs d'entreprises se déplace en faveur de cette dernière catégorie d'ouvriers. Entre 1949 et 1959, les effectifs des ouvriers qualifiés et semi-qualifiés en chômage ont baissé de 39 p.c., ceux des non-qualifiés de 8 p.c. seulement.

Graphique 2.

### Qualification des travailleurs en chômage complet, en pour cent du total

(Non compris les chômeurs mis au travail par les pouvoirs publics)

Source : Office National du Placement et du Chômage.



On serait tenté d'établir une corrélation entre l'augmentation de la part relative des chômeurs âgés d'une part et des chômeurs non qualifiés d'autre part. Il existe pour cela deux raisons. En premier lieu, l'élimination de la main-d'œuvre âgée s'opère plus facilement aux postes qui n'exigent aucune qualification spéciale. Pour certains travaux lourds, les travailleurs âgés peuvent, par exemple, moins facilement entrer en ligne de compte. Pour le travail très qualifié, par contre, le fait d'être âgé joue évidemment un rôle beaucoup moins important et représente même souvent un surcroît d'expérience. D'autre part, la main-d'œuvre âgée ne possède pas dans beaucoup de cas des qualifications suffisantes. La vie professionnelle des travailleurs qui ont été, depuis la guerre, recensés comme des chômeurs ayant 50 ans et plus a notamment débuté pendant la période de l'entre-deux-guerres. Ils ont dès lors particulièrement souffert des conditions économiques défavorables à l'amélioration des aptitudes professionnelles. De ce fait, ces travailleurs sont souvent moins adaptés aux exigences de l'industrie moderne. Il faut ajouter que la durée nettement plus longue du chômage des travailleurs âgés contribue de son

côté à la détérioration de leurs qualités professionnelles par suite des périodes d'inactivité prolongées. Sur un marché du travail où la demande d'emploi globale des travailleurs dépasse l'offre d'emploi globale des employeurs d'une façon presque permanente, à qualification égale, la main-d'œuvre jeune est préférée à l'embauchage. Les jeunes ouvriers acceptent des salaires plus bas. Ils réagissent aussi mieux à un système de primes à la production. Les exigences actuelles en matière de qualification sont souvent telles que seuls des travailleurs encore jeunes peuvent y satisfaire : leur formation récente est mieux informée des techniques modernes. Au cas où avant la mise au travail effective une période d'apprentissage est prévue à charge de l'entreprise, les jeunes ont également plus de chance d'être sélectionnés : les possibilités de formation professionnelle sont en général moindres pour les ouvriers âgés. La grande division du travail permet à une entreprise de transformer en un minimum de temps un jeune manœuvre en ouvrier qualifié de son point de vue.

## c) Sexe des chômeurs.

Quant à la répartition du chômage complet par sexe, l'évolution est caractéristique en ce sens qu'elle montre la répercussion qu'une modification dans la réglementation peut avoir sur la situation telle qu'elle est enregistrée dans les statistiques.

En effet, les changements importants de la proportion des chômeurs masculins et féminins dont il sera question ci-après ne résultent pas d'une altération de la composition de l'effectif des assujettis à la Sécurité Sociale. Entre 1946 et 1956, la proportion des femmes dans le nombre total de ces assujettis est restée très stable : elle a oscillé entre les limites étroites de 22,8 p.c. et 23,8 p.c. Ce n'est qu'au cours des dernières années qu'une légère tendance à l'accroissement s'est manifestée : le pourcentage a augmenté régulièrement de 23,5 p.c. en 1955 à 24,7 p.c. en 1959.

La recrudescence du chômage complet à partir de 1948 a atteint un sommet pour les hommes déjà en 1949, mais, pour les femmes, l'accroissement du chômage a persisté jusqu'en 1953. Ce gonflement du chômage féminin fut une conséquence du retour progressif à une situation économique normalisée : les forces armées alliées ont licencié leur personnel, parmi lequel un grand nombre de femmes; les chefs d'entreprises ont réorganisé leur production et renouvelé leur main-d'œuvre; les éléments jeunes ont été souvent préférés aux éléments âgés; les ouvrières qualifiées à celles qui le sont moins (1).

La part des femmes dans l'ensemble du chômage complet, y compris les chômeurs mis au travail par les pouvoirs publics, est passée de 10,3 p.c. en 1946

(1) Cfr. Rapport annuel de l'Office National du Placement et du Chômage, Exercice 1953, pp. 31-36.

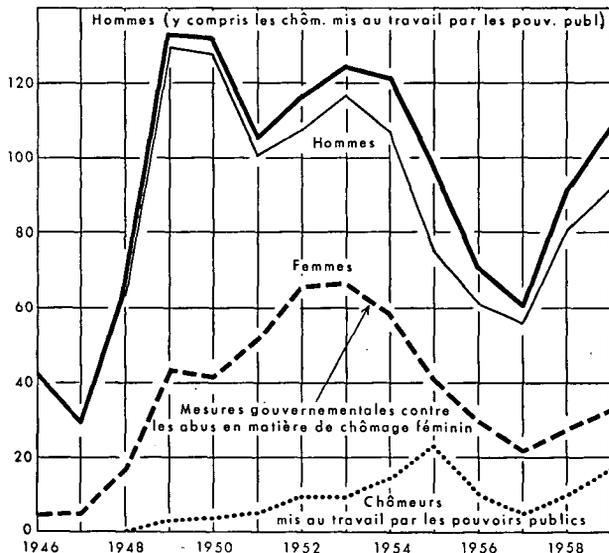
à 35,8 p.c. en 1952. Plus particulièrement entre 1949 et 1953, le chômage complet des hommes a diminué en termes absolus, alors que celui des femmes a, au

Graphique 3.

### Evolution du chômage complet par sexe

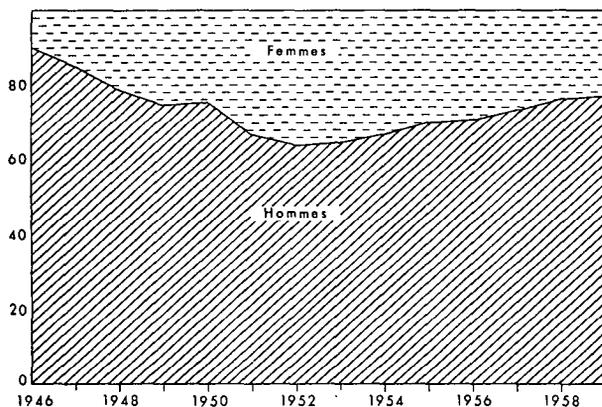
Source : Office National du Placement et du Chômage.

#### a) Moyenne journalière du nombre de chômeurs contrôlés, en milliers d'unités



#### b) Répartition par sexe du chômage complet, en pour cent du total

(Y compris les chômeurs mis au travail par les pouvoirs publics)



contraire, fortement augmenté. C'est l'accroissement rapide, tant en termes absolus que relatifs, des effectifs de chômeuses complètes qui a décidé le gouvernement de rendre les conditions d'indemnisation des femmes plus sévères afin de combattre les abus. Ces mesures réglementaires, intervenues en 1953 et en 1955, ont immédiatement produit leur effet. Déjà en 1954, l'effectif des chômeuses ne représentait plus que 32,9 p.c. et en 1956, 29,4 p.c. du chômage complet. En 1959, le pourcentage est de 23,1 p.c. On doit ajouter que l'abaissement de l'âge de la pension pour les femmes, intervenu en 1956, a également contribué à la réduction du chômage féminin.

La moyenne journalière du chômage complet a atteint son maximum de l'après-guerre en 1953 avec

192.000 unités, compte tenu des chômeurs mis au travail par les pouvoirs publics. De 1953 à 1959, sous l'influence des modifications de la réglementation, le chômage complet féminin a baissé de 51 p.c., alors que le chômage masculin diminuait pendant la même période de 21 p.c., ou de 12,7 p.c. seulement si l'on tient compte des chômeurs mis au travail par les pouvoirs publics.

On remarquera encore que la durée moyenne du chômage est moins longue pour les femmes que pour les hommes, dans les classes jeunes aussi bien que dans les classes âgées; les chiffres du tableau II en font foi.

Il faut enfin souligner l'importance de l'effectif des femmes mariées parmi les chômeuses : à la mi-mai 1960, il représentait 66 p.c. du chômage féminin complet. Or, les femmes mariées ne doivent guère représenter plus de 50 p.c. de la main-d'œuvre féminine totale, suivant les estimations généralement admises.

Il sera encore question de chômage féminin ci-après, lorsqu'on décrira la répartition du chômage par région, ou par secteur industriel.

#### d) Répartition régionale des chômeurs.

Lorsqu'on examine l'évolution du chômage complet enregistré au mois de juin de chaque année (ce mois a été choisi parce que les statistiques de l'emploi de l'Office National de Sécurité Sociale avec lesquelles on essaiera de les comparer, sont établies à la date du 30 juin), en faisant porter la comparaison sur des périodes suffisamment larges et semblables au point de vue de la conjoncture, on constate que le chômage complet dans les provinces flamandes est revenu d'une moyenne journalière de 104,3 milliers d'unités pendant la période 1950-1954 à 54,8 milliers d'unités pour la période 1956-1959, soit une baisse de 47,4 p.c.; dans le Brabant, la moyenne est tombée de 30,7 milliers d'unités en 1950-1954 à 15,8 milliers d'unités en 1956-1959, soit une baisse de 48,5 p.c.; dans les provinces wallonnes, la baisse est beaucoup moins forte : elle est de 26,1 p.c., la moyenne de 22,3 milliers d'unités en 1950-1954 étant ramenée à 16,5 milliers d'unités pendant la période 1956-1959. Il est vrai que le chômage était plus grave dans les provinces flamandes pendant la première période : le nombre de chômeurs complets y représentait 14,6 p.c. du nombre des assujettis à la Sécurité Sociale, alors que le pourcentage était de 3,8 p.c. en Wallonie. Par ailleurs, dans celle-ci, le chômage s'aggrave plus sérieusement en 1959.

La modification de la répartition géographique du chômage complet montre qu'une résorption lente mais persistante est en voie de s'accomplir dans les régions où le chômage a surtout pris un caractère structurel, c'est-à-dire dans les provinces flamandes. Pour les mêmes périodes de comparaison que ci-dessus, l'importance relative de ces provinces dans l'ensemble du chômage a baissé de 66,3 p.c. en 1950-

1954 à 63 p.c. en 1956-1959, tandis que celle des provinces wallonnes est passée de 14,2 p.c. à 18,9 p.c. Au cours des dernières années, cette évolution a été évidemment influencée par la crise charbonnière

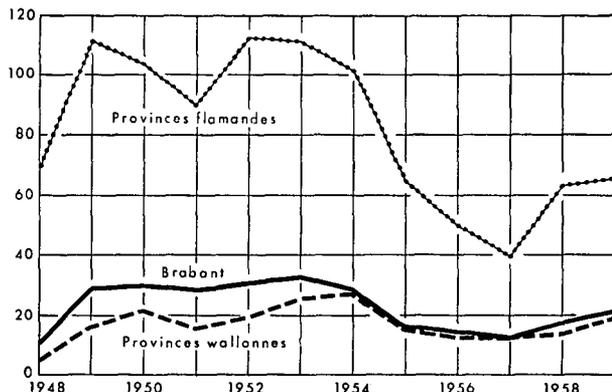
Graphique 4.

### Evolution régionale du chômage complet en juin de chaque année

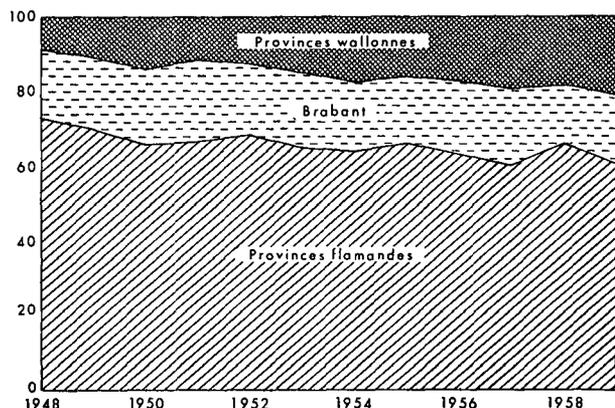
(Non compris les chômeurs mis au travail par les pouvoirs publics)

Source : Office National du Placement et du Chômage.

#### a) Moyenne journalière du nombre de chômeurs contrôlés, en milliers d'unités



#### b) Répartition géographique du chômage complet, en pour cent du total



qui a éprouvé davantage les provinces wallonnes que les provinces flamandes; elle n'en est cependant pas la seule cause, puisque la tendance à une diminution relative du chômage dans le nord du pays s'est déjà manifestée auparavant. L'importance relative du Brabant dans le total du chômage complet est beaucoup plus stable : elle est revenue de 19,5 p.c. en 1950-1954 à 18,1 p.c. en 1956-1959. Si l'on veut comparer les pourcentages de 1956-1959 à la période d'après-guerre la plus éloignée pour laquelle on dispose déjà de données statistiques, on peut prendre la période 1948-1950 pendant laquelle, dans la moyenne annuelle du chômage complet, les provinces flamandes interviennent pour 69,1 p.c., le Brabant pour 19,1 p.c. et les provinces wallonnes pour 11,8 p.c. La comparaison confirme la constatation d'une stabilité du pourcentage pour la province de Brabant,

et de légères tendances, l'une favorable pour la Flandre, l'autre défavorable pour la Wallonie.

La transformation dans la structure de la répartition régionale du chômage correspond, quant à la tendance de son évolution, au changement intervenu dans la répartition régionale de l'emploi. On ne doit toutefois pas rechercher une concordance précise entre ces deux évolutions, car les critères de recensement des statistiques en question sont différents. Les statistiques du chômage de l'Office National du Placement et du Chômage sont établies d'après le lieu du domicile du travailleur en chômage. La mobilité de la main-d'œuvre peut par conséquent exercer une influence sur la répartition régionale du chômage. Par contre, les statistiques de l'emploi de l'Office National de Sécurité Sociale sont fondées sur le critère de l'emplacement des entreprises. Ces réserves faites, on doit attirer l'attention sur le rapport qui existe entre l'évolution de la part relative du chômage et celle de la part relative de l'emploi dans les différentes régions du pays. Dans le cas des provinces flamandes, la diminution de leur part dans le chômage complet est accompagnée de l'augmentation de la part de l'emploi qui leur revient. D'autre part, en ce qui concerne les provinces wallonnes, on

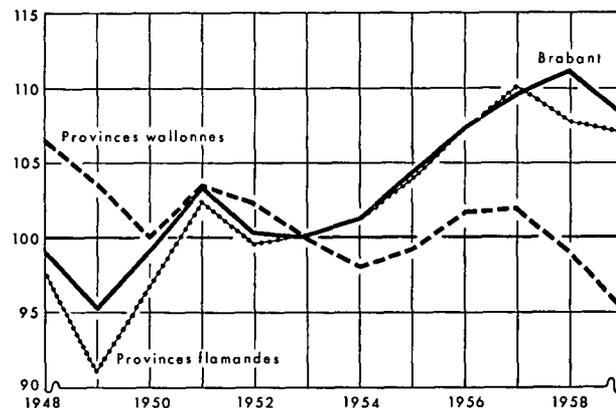
Graphique 5.

### Evolution régionale de l'emploi

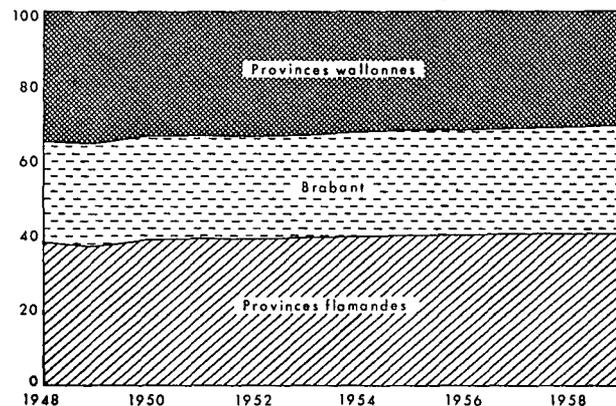
(Nombre d'assujettis à l'O.N.S.S. (ouvriers + employés), au 30 juin)

Source : Office National de Sécurité Sociale.

#### a) Indices base 1953 = 100



#### b) En pour cent du total



voit que l'augmentation de leur part relative dans le chômage va de pair avec la diminution de leur part dans l'emploi. Enfin, dans le Brabant, on constate que l'augmentation de l'emploi que l'on y a enregistré, en termes relatifs aussi bien qu'en termes absolus, n'a pas entraîné une réduction de la part relative de cette province dans l'ensemble du chômage. Comme on l'a déjà vu, cela n'a cependant pas empêché qu'une réduction soit intervenue dans le niveau absolu du chômage enregistré dans cette province. Si l'accroissement considérable de l'emploi dans le Brabant n'a pas réduit la part relative de cette province dans le chômage total, cela provient du fait que le recrutement des travailleurs occupés dans cette province se fait souvent dans les provinces voisines; l'augmentation de l'emploi dans le Brabant se produit par conséquent en partie au profit des autres provinces où le chômage est réduit à due concurrence. Le cas du Brabant met bien en relief l'influence de la mobilité de la main-d'œuvre, qui constitue une raison supplémentaire du manque de correspondance étroite entre les mouvements de l'emploi et du chômage à l'intérieur d'une région.

## 2. EVOLUTION DU CHOMAGE TOTAL (COMPLET ET PARTIEL) DEPUIS SON MINIMUM CONJONCTUREL DE 1956-1957

En 1956-1957, à la fin de la dernière période de haute conjoncture, le chômage est tombé à un niveau extrêmement bas, jamais atteint depuis les toutes premières années d'après-guerre. Ce minimum conjoncturel forme déjà une donnée intéressante à analyser en elle-même. Mais il constitue également un point de repère à partir duquel on peut examiner l'augmentation du chômage ultérieur et son ampleur. De cet examen se dégagent des conclusions intéressantes en ce qui concerne le comportement des différents secteurs industriels face à l'évolution conjoncturelle des deux dernières années.

### a) Décomposition du minimum conjoncturel du chômage de la période : deuxième semestre de 1956 - premier semestre de 1957.

Il est permis de supposer que le chômage conjoncturel a presque disparu pendant la période annuelle formée par le deuxième semestre de 1956 et le premier semestre de 1957, où le chômage total s'est établi à 120.000 unités et se décompose de la façon suivante :

	(Moyennes journalières - en milliers d'unités)
Chômeurs complets :	
— chômeurs complets recensés comme tels .....	78
— chômeurs mis au travail par les pouvoirs publics	7
Chômeurs partiels et accidentels .....	35
Total ...	120

Cet effectif minimum de chômeurs ne contient pas de chômage saisonnier, dont le montant s'annule,

par définition, au cours de l'année. Au surplus, les perturbations dues au mauvais temps ont été faibles au cours de l'hiver de 1956-1957 <sup>(1)</sup>, de sorte que cette catégorie d'influence accidentelle peut donc être négligée.

Ainsi, on peut considérer qu'il s'agit essentiellement de chômage frictionnel courant et, en outre, de cette forme de chômage caractéristique, quasi incompressible, qui résulte de la structure de la main-d'œuvre, c'est-à-dire notamment de son âge et de sa qualification. Ce chômage n'est pas structurel, si on entend par là un sous-emploi qui soit la conséquence de défauts de la structure de l'économie, corrigibles par une politique adéquate <sup>(2)</sup>. Dans le minimum de 1956-1957, le chômage structurel — au sens économique — devait représenter un montant relativement peu important; il est, il va de soi, difficilement chiffrable.

Mais on peut considérer que le chômage quasi incompressible, difficile à résorber par une politique économique — sinon par des mesures sociales ou de réadaptation —, comprenait notamment, au moins en partie, le chômage des travailleurs âgés : d'après les deux recensements semestriels de l'Office National du Placement et du Chômage de novembre 1956 et mai 1957, qui portent exclusivement sur les chômeurs complets, le nombre de ceux-ci, âgés de 50 ans et plus, non compris les chômeurs mis au travail par les pouvoirs publics, s'est élevé à cette époque à environ 40.000 unités, dont un quart n'avait été considéré en mai 1957 que comme partiellement apte, ayant un degré d'inaptitude de 34 à 66 p.c. A la même date, parmi les chômeurs de moins de 50 ans, il y en avait aussi quelque 6.000 qui n'étaient que partiellement aptes. On serait donc tenté de conclure que le chômage des travailleurs âgés et des travailleurs partiellement aptes s'élevait au total à 46.000 unités environ au cours du deuxième semestre de 1956 et du premier semestre de 1957 sur un nombre de chômeurs complets de 78.000 unités.

Il serait hasardeux de procéder, sur base de ces chiffres, à une évaluation des disponibilités de main-d'œuvre au cours de la période de minimum conjoncturel en question; les renseignements statistiques ne sont pas assez détaillés. En effet, comme on le sait <sup>(3)</sup>, la statistique relative au degré d'aptitude au travail des chômeurs complets ne repose pas sur des critères suffisamment solides pour servir à une estimation des disponibilités sur le marché du travail. D'autre part, on ne possède pas de renseignements précis en ce qui concerne la structure d'âge et le degré d'incapacité des chômeurs mis au travail par les pouvoirs publics. Tout ce qu'on sait à leur sujet,

<sup>(1)</sup> Cfr. *Rapport annuel de l'Office National du Placement et du Chômage*, Exercice 1957, p. 2.

<sup>(2)</sup> Cfr. notamment R. De Backer, « Le chômage structurel en Flandre orientale », *Revue du Travail*, avril 1959, pp. 536-557.

<sup>(3)</sup> Cfr. L. Reneau, « Réflexions sur le problème du chômage en Belgique », *Revue du Travail*, avril 1960, pp. 488 sq.

c'est qu'ils sont recrutés principalement dans les rangs des chômeurs âgés.

**b) Analyse de l'augmentation du chômage intervenue entre son minimum conjoncturel de 1956-1957 et 1959.**

La détérioration du marché du travail depuis la deuxième moitié de 1957 s'est traduite par un accroissement considérable du chômage. Du minimum conjoncturel de 120.000 unités, celui-ci est passé à 216.000 unités en 1959, soit une augmentation de 96.000 unités. Pour expliquer l'accroissement du chômage intervenu entre la période deuxième semestre de 1956 - premier semestre de 1957, d'une part, et 1959, d'autre part, il faut procéder à un examen de l'évolution économique, en d'autres termes, faire appel à des facteurs nouveaux, d'ordre conjoncturel et structurel.

Le plus important parmi ceux-ci est sans aucun doute le fait que la reprise économique de l'année dernière n'a pas été assez vigoureuse pour placer la production industrielle à un niveau suffisamment élevé afin de compenser l'influence défavorable exercée par l'augmentation de la productivité sur l'évolution de l'emploi. Cette constatation reste vraie, même lorsque l'on fait abstraction des difficultés particulières de l'industrie charbonnière.

L'indice de la production manufacturière de l'Institut de Recherches Economiques et Sociales (base 1953 = 100) est, en effet, passé de 130,7 au cours de la période deuxième semestre de 1956 - premier semestre de 1957, à 128,6 en 1959; cette dernière année ne constitue pas une année de récession mais de reprise : la production est plus élevée qu'en 1958 mais, pour l'année dans son ensemble, elle se situe encore légèrement au-dessous du sommet conjoncturel antérieur. Pendant le laps de temps envisagé, l'accroissement de la productivité dans l'industrie manufacturière estimé sur la base des indices de la production et des heures prestées a été d'environ 12,2 p.c. Dans ces conditions, il n'est pas du tout étonnant que le chômage ait augmenté. La productivité ayant accusé une progression considérable pendant la période en question, une augmentation rapide de la production manufacturière eût été nécessaire pour empêcher une détérioration du volume de l'emploi.

Par conséquent, l'accroissement du chômage, dans la mesure où il n'est pas imputable à la crise charbonnière, résulte d'une insuffisance de l'expansion de l'activité. L'évolution de cette dernière devrait être expliquée par des facteurs sur lesquels on ne peut s'étendre ici. Le chômage auquel cette évolution a donné lieu paraît devoir être tenu pour un chômage plus structurel que conjoncturel.

Il est à remarquer que la distinction entre chômage structurel et conjoncturel est difficile à tracer de manière précise. Dès lors, il est extrêmement malaisé de déceler, surtout quand on ne dispose pas d'un

recul suffisant, dans quelle mesure le chômage apparu au cours d'un ralentissement économique a un caractère purement conjoncturel ou trouve son origine, au contraire, dans des altérations de structure révélées par la récession.

Comme on l'a déjà remarqué, l'autre élément d'explication de l'augmentation du chômage réside dans la crise charbonnière. Le chômage s'est d'abord étendu parmi les mineurs à la suite de la réduction de l'extraction, pour s'étendre ensuite à toute une série d'autres secteurs dépendant des mines de houille. L'accroissement du chômage directement imputable à la crise charbonnière s'élève à 19.000 unités, chiffre auquel on devrait encore ajouter le chômage indirectement provoqué par la crise charbonnière. L'on se trouve ici en présence d'un chômage occasionné par une conjonction de facteurs conjoncturels et structurels. Il serait toutefois très difficile de distinguer clairement leur influence, puisque certains défauts de structure ont été voilés en période de prospérité, pour apparaître ensuite dans toute leur ampleur au cours de la récession. Le chômage dans les mines s'est ainsi développé à l'occasion d'un ralentissement conjoncturel, bien que sa cause profonde réside dans une inadaptation structurelle dont on a depuis longtemps pris conscience.

L'augmentation de 96.000 unités intervenue dans le chômage entre la moyenne du deuxième semestre de 1956 - premier semestre de 1957 et celle de 1959, se décompose donc de la façon suivante :

	(Moyennes journalières - en milliers d'unités)
Chômage dans les mines .....	+ 19
Chômage structurel (et accessoirement conjoncturel), y compris le chômage provoqué par la crise charbonnière dans les autres secteurs .....	+ 78
Total ...	+ 96

(Les chiffres ayant été arrondis, le total ne correspond pas exactement à la somme de ses composantes.)

Si l'on décompose maintenant le chômage qui existait en 1959 en supposant que le chômage frictionnel et structurel ainsi que le chômage quasi incompressible n'aient pas varié depuis le minimum conjoncturel de 1956-1957, on obtient le tableau suivant :

Tableau III.  
**Caractéristiques économiques du chômage en 1959**  
(Moyennes journalières - en milliers d'unités)

Chômage frictionnel, structurel et quasi incompressible, déjà enregistré en 1956-1957 .....	120
Chômage directement imputable à la crise charbonnière .....	19
Chômage structurel et conjoncturel, y compris le chômage provoqué par la crise charbonnière dans les autres secteurs .	78
Total ...	216

(Les chiffres ayant été arrondis, le total ne correspond pas exactement à la somme de ses composantes.)

Comme on peut le constater, il n'a pas été possible de donner une estimation précise du chômage provoqué par la crise charbonnière dans les autres secteurs. Ce chômage figure par conséquent dans la rubrique du chômage structurel et conjoncturel. On n'a pas évalué non plus l'augmentation du chômage provoquée par des éléments accidentels.

c) **Intervention des différents secteurs économiques dans l'augmentation du chômage entre son minimum conjoncturel de 1956-1957 et 1959.**

Le but que l'on poursuit ici est de chiffrer l'intervention des différents secteurs dans l'augmentation du chômage entre la période deuxième semestre de 1956 - premier semestre de 1957 et 1959. En comparant ces deux périodes, on doit rappeler que les chiffres relatifs à 1959 sont influencés par la détérioration du volume de l'emploi, survenue depuis la deuxième moitié de 1957, ainsi que par l'amélioration progressive qui s'y est dessinée à partir du printemps de l'année dernière.

La responsabilité de l'augmentation du chômage revient à concurrence de plus de 60 p.c. à quatre grands secteurs industriels : les mines, les métaux, le textile, la construction.

Tableau IV.

**Augmentation du chômage entre la période deuxième semestre de 1956-premier semestre de 1957 et 1959**

(Moyennes journalières du nombre de chômeurs complets et partiels contrôlés, y compris les chômeurs mis au travail par les pouvoirs publics)

	(en milliers d'unités)		(en p.c. de l'augmentation totale)
Quatre secteurs industriels :			
mines .....	+ 18,7		
métaux .....	+ 17,4		
textile .....	+ 12,3		
construction .....	+ 11,7		
		+ 60,1	62,3
Autres secteurs .....		+ 26,2	27,1
Chômeurs mis au travail par les pouvoirs publics .....		+ 10,2	10,6
Total ...		+ 96,5	100,0

Dans les charbonnages, où il était très faible avant la crise actuelle, le chômage avait atteint, en 1959, un niveau très élevé : 21.000 unités. Près de 84 p.c. étaient des chômeurs partiels; ainsi, la crise charbonnière est responsable, pour une bonne partie, de l'extension prise par le chômage partiel. Pendant la période étudiée, le nombre des ouvriers inscrits

dans les charbonnages a diminué de 13.700 unités, alors que le chômage complet n'a augmenté que de 2.500 unités; la différence s'explique notamment par l'arrêt du recrutement d'ouvriers étrangers, par le départ d'un certain nombre de mineurs vers d'autres secteurs et, enfin, par la mise à la retraite d'un certain nombre d'autres mineurs. Ces circonstances ont atténué les effets qu'aurait eus, sinon, la crise charbonnière sur le chômage complet.

Dans l'industrie des métaux, le nombre des chômeurs a augmenté de 17.000 unités, dont plus de 70 p.c. ont été licenciés. Dans ce secteur, la détérioration de la situation s'est donc traduite par une augmentation plus considérable du chômage complet. Celle-ci affecte principalement les fabrications métalliques. Comme on l'a déjà signalé dans ce *Bulletin* <sup>(1)</sup>, la reprise de la demande étrangère fut d'abord orientée vers les biens de consommation, alors que l'industrie belge des fabrications métalliques est surtout spécialisée dans la production de biens d'investissement. La reprise économique a donc tardé à faire sentir ses effets. D'autre part, l'instauration progressive du Marché commun a donné lieu à un mouvement de réorganisation et de rationalisation dans ce secteur où le nombre des entreprises est relativement élevé.

Dans l'industrie textile, c'est surtout le chômage partiel et accidentel qui a augmenté. Cette industrie a, certes, bénéficié d'un courant d'achat favorable en 1959, mais celui-ci n'a toutefois pas suffi pour contrebalancer les effets de l'augmentation de la productivité. Le niveau de la production de l'année dernière se situe, par ailleurs, bien au-dessous des niveaux atteints en 1956-1957.

La construction a bénéficié d'une reprise considérable au cours de 1959, grâce notamment aux mesures gouvernementales prises en vue de favoriser la construction d'habitations et la relance des travaux publics. Dans l'ensemble, le niveau de l'activité dans la construction s'est situé néanmoins au-dessous du sommet antérieur et l'emploi y a encore diminué par rapport à 1958.

**3. EVOLUTION A PLUS LONG TERME DU CHOMAGE DANS QUELQUES SECTEURS IMPORTANTS**

On va tenter de procéder ici à un examen plus détaillé des relations entre l'évolution de la production et les possibilités de travail en les étudiant dans quelques secteurs importants : l'industrie des métaux, le textile et le vêtement, la construction et, enfin, l'industrie chimique.

Au préalable, il faut noter que les différentes statistiques relatives à la production, au chômage,

(1) « Aperçu de la situation économique et financière de la Belgique au cours de l'actuelle expansion conjoncturelle », *Bulletin d'Information et de Documentation*, Vol. I, n° 5, mai 1960, pp. 229-246.

à l'emploi, etc. dont on dispose pour ces secteurs industriels, sont loin d'être homogènes en ce sens que les séries existantes ne sont pas établies à partir d'une définition identique des industries en question : en ce qui concerne les statistiques du chômage par branche d'activité, celles-ci reposent sur une base fragile puisqu'il est possible qu'un manœuvre soit inscrit comme chômeur dans un secteur déterminé, après y avoir travaillé seulement pendant un temps relativement limité. De plus, il n'existe pas d'indice de l'emploi par secteur avant 1953. Pour suivre l'évolution antérieure, il faut dès lors faire appel aux recensements du nombre d'ouvriers assujettis à l'Office National de Sécurité Sociale; certaines fluctuations de ce nombre peuvent être déterminées par le fait qu'un certain nombre d'ouvriers ont obtenu le statut d'employé au cours de la période, mais ces transferts n'ont pas revêtu globalement une grande ampleur.

Dans un secteur déterminé, le lien entre l'évolution de la production et l'évolution du chômage est loin d'être étroit. Le niveau du chômage dans un secteur donné est, en effet, également influencé par le développement de l'activité dans d'autres secteurs. D'autre part, on peut se trouver en présence d'un secteur où la production, le nombre d'assujettis à la Sécurité Sociale et le chômage augmentent simultanément, si le secteur en question procède par exemple à l'engagement de jeunes travailleurs qui n'ont jamais exercé une profession, tout en licenciant un certain nombre de travailleurs plus âgés.

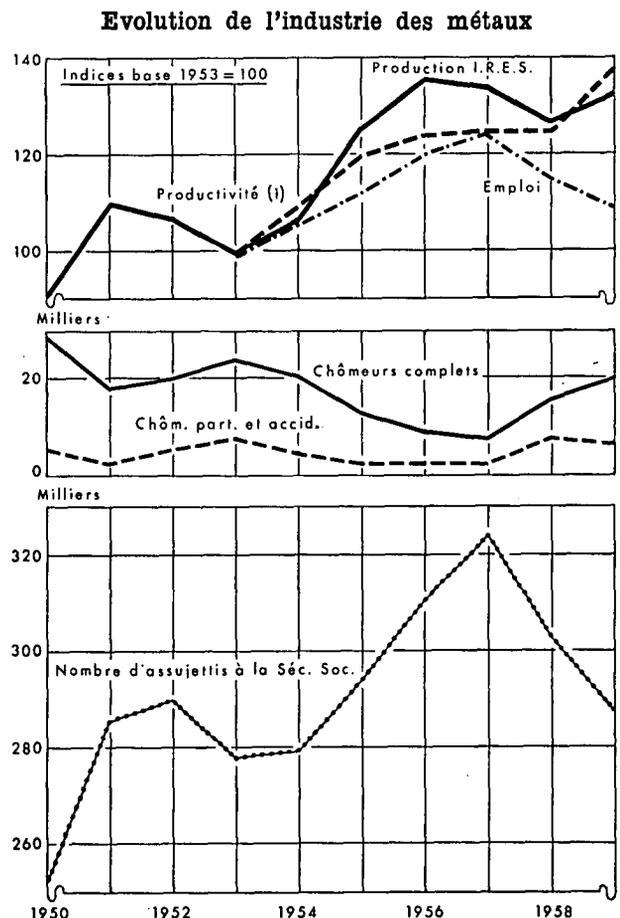
a) Comme les statistiques du chômage ne font pas de subdivision au sein de l'*industrie des métaux*, on est bien forcé de la considérer ici dans son ensemble : elle englobe la sidérurgie, l'industrie des métaux non ferreux et les fabrications métalliques.

L'incidence des fluctuations de la production sur le chômage est tout à fait nette. Pour presque chacune des années envisagées, l'augmentation de la production s'accompagne d'une réduction du chômage et la baisse de la production, d'une augmentation du chômage. D'une année à l'autre, la covariation est étroite aussi bien dans le cas du chômage complet que dans celui du chômage partiel et accidentel.

A plus long terme, depuis 1950, cette dernière catégorie de chômage n'a pas accusé une évolution fondamentale. Par contre, en ce qui concerne le chômage complet, la situation s'est sensiblement améliorée : il est, en effet, revenu de quelque 29.000 unités en 1950 à 16.000 unités en 1958 et à 20.000 unités en 1959. Il s'est donc produit une amélioration structurelle dans le secteur du métal, l'influence de la conjoncture ayant joué d'une façon assez semblable au cours de ces trois années. En rapport avec l'expansion de l'emploi, le chômage complet a été fortement comprimé au cours de la phase de reprise et de prospérité de 1954-1957. Ceci permet de supposer que la réduction du chômage recensé est probablement due, au moins en partie, aux embauchages

qui se sont produits dans l'industrie du métal elle-même.

Graphique 6.



1 Indice obtenu en divisant l'indice de la production par l'indice des heures-ouvriers correspondant. Les indices des sous-groupes ont été pondérés en fonction de la valeur ajoutée en 1958.

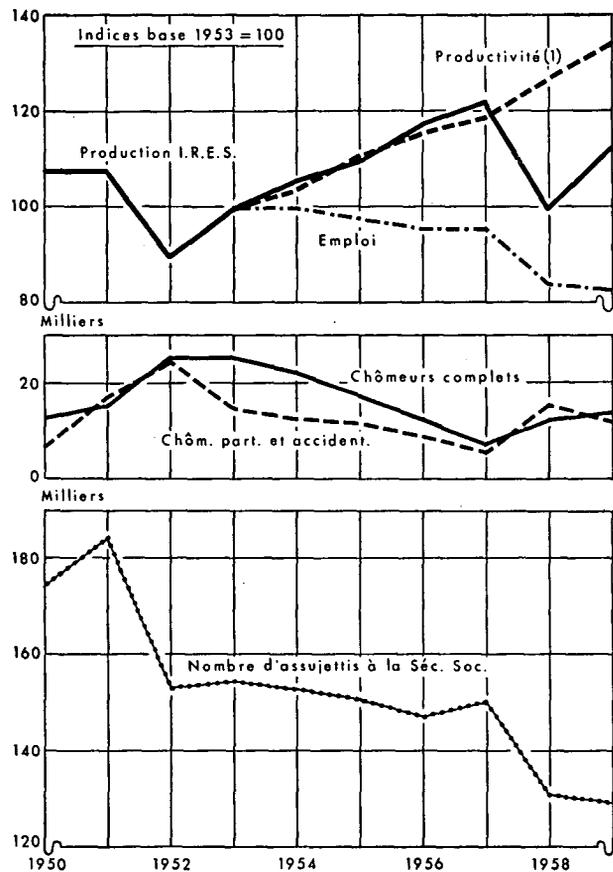
Le renversement de la conjoncture s'annonce dès 1957 par une légère baisse de la production, accompagnée d'une faible augmentation du chômage partiel et accidentel. Toutefois, l'emploi a encore augmenté. Mais, en 1958 et en 1959, la situation change : l'emploi est à la baisse et le chômage complet accuse une augmentation considérable. L'amélioration de la production au cours de l'année dernière a eu pour seul effet de réduire légèrement le chômage partiel et accidentel.

b) Dans l'*industrie textile*, la covariation de la production industrielle et du chômage est également très étroite d'une année à l'autre. Au surplus, on voit que seule une augmentation considérable de la production est capable de réduire le chômage. Ainsi, en 1951, comme la production n'a pas changé, il s'est produit une poussée de chômage, surtout sous sa forme partielle et accidentelle. En 1953, la production avait augmenté, mais l'amélioration de l'activité ne s'est pas du tout traduite dans le chômage complet, qui est resté inchangé, mais seulement dans le chômage partiel et accidentel. Ce type d'évolution s'est reproduit en 1959, lorsque l'amélioration de l'activité économique a provoqué une baisse du

chômage partiel et accidentel, alors que le chômage complet a augmenté simultanément à la baisse de l'emploi.

Graphique 7.

### Evolution de l'industrie textile



1 Indice obtenu en divisant l'indice de la production par l'indice des heures-ouvriers correspondant. Les indices des sous-groupes ont été pondérés en fonction de la valeur ajoutée en 1958.

On doit relever ici un autre phénomène important : la résorption considérable du chômage intervenue dans le secteur du textile depuis 1952 ne peut être expliquée par les progrès enregistrés dans l'activité de cette industrie, car l'emploi y avait diminué. La diminution fondamentale du chômage dans le textile s'explique donc principalement par le départ des ouvriers inscrits dans cette industrie vers d'autres secteurs économiques ou par leur mise à la pension. Les mesures prises à l'égard des chômeuses ont, d'autre part, fait sentir leurs effets plus particulièrement dans cette industrie où l'importance de la main-d'œuvre féminine est très grande. Comme l'industrie textile est principalement localisée, à l'exception du centre de Verviers, dans les provinces flamandes du pays, ces mesures ont également contribué à la diminution du nombre des femmes en chômage et par conséquent aussi du chômage total enregistré dans cette région.

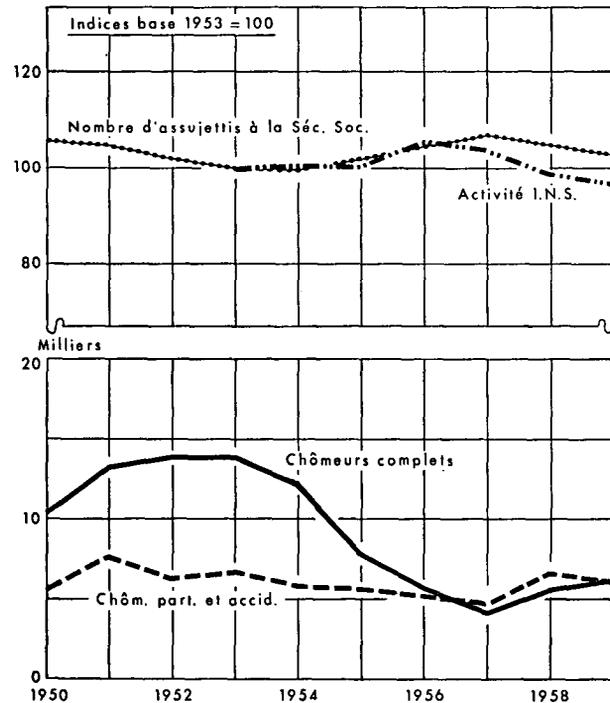
La résorption du chômage a certes été facilitée par l'évolution relativement favorable de la production dans l'industrie textile même, ce qui a permis

d'éviter une réduction trop rapide du niveau de l'emploi.

c) Les renseignements statistiques dont on dispose pour l'industrie du vêtement sont assez incomplets. Il est toutefois possible de constater que l'emploi s'est bien maintenu dans ce secteur. Quant au chômage complet, il a fortement diminué depuis 1953. Tout comme dans le textile, la résorption est due ici également au départ des chômeurs et aux mesures prises pour combattre les abus en matière de chômage féminin.

Graphique 8.

### Evolution de l'industrie du vêtement



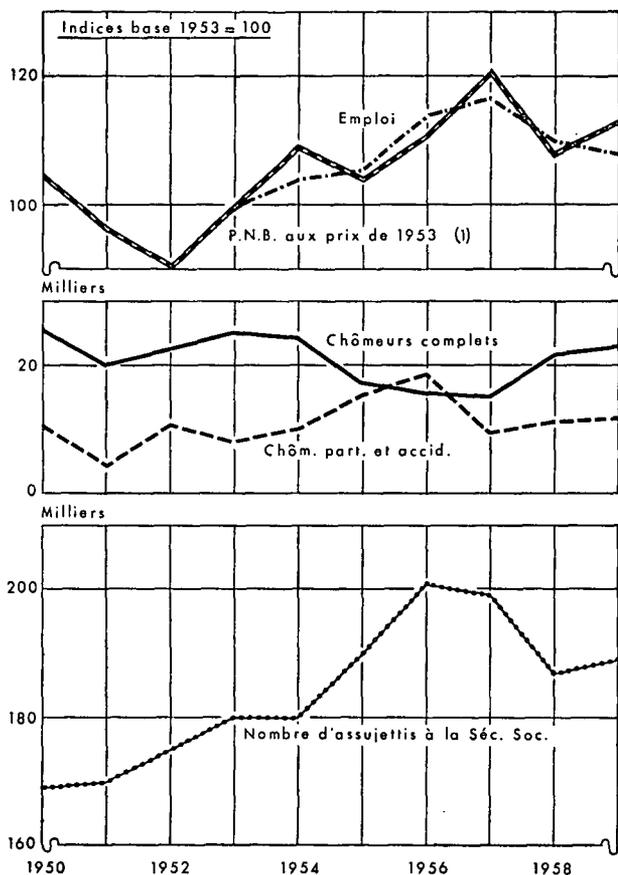
On doit remarquer cependant que le chômage dans le vêtement reste malgré tout relativement élevé par rapport à la main-d'œuvre assurée contre le chômage.

d) L'industrie de la construction est un secteur clé du point de vue du chômage. La construction se prête, en effet, particulièrement bien à la poursuite d'une politique de relance conjoncturelle. Les possibilités d'une telle politique sont démontrées par l'expansion considérable des effectifs ouvriers occupés dans ce secteur, qui sont passés de 169.000 unités au 30 juin 1950 à 189.000 unités au 30 juin 1959, soit une augmentation de 20.000 unités. Pourtant, malgré cette expansion de l'emploi, on n'a pas enregistré de tendance nette à la résorption du chômage dans la construction elle-même : c'est que cette industrie attire très facilement les travailleurs, notamment en provenance des autres secteurs, qui, après leur licenciement, y restent inscrits comme chômeurs.

e) La chimie constitue une industrie très capitaliste en plein développement. C'est ce qui expli-

Graphique 9.

## Evolution de la construction



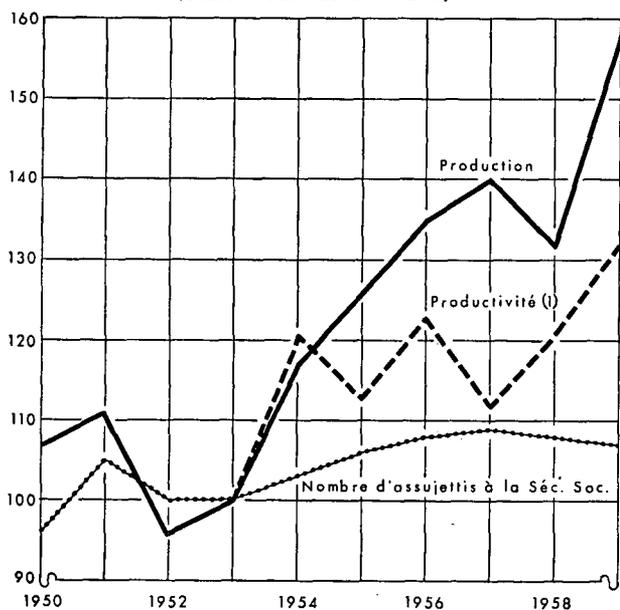
1 Produit national brut calculé par l'analyse de la production aux prix de 1953 (D.U.L.B.E.A.).

que que l'emploi y augmente, mais moins que l'on ne serait tenté de le penser à la vue de l'expansion de la production. Le nombre d'ouvriers occupés est

Graphique 10.

## Evolution de l'industrie chimique

(Indices base 1953 = 100)



1 Indice obtenu en divisant l'indice de la production par l'indice des heures-ouvriers correspondant.

passé de 33.500 au 30 juin 1950 à 34.900 au milieu de 1953 et à 37.300 au milieu de 1959. Dans ces conditions, il est compréhensible que la chimie n'ait jamais été un secteur fortement atteint de chômage.

## 4. EVALUATION DES DISPONIBILITES DE MAIN-D'ŒUVRE

A l'occasion des deux derniers recensements semestriels de l'Office National du Placement et du Chômage, on a spécialement relevé le nombre des chômeurs handicapés (1). Cette nouvelle statistique permet d'évaluer d'une façon plus réaliste le nombre des chômeurs complets réellement disponibles sur le marché du travail.

Comme on le voit, les disponibilités de main-d'œuvre ont sensiblement diminué de novembre 1959 à mai 1960, grâce à l'évolution conjoncturelle favorable à la suite de laquelle la résorption du chômage s'est poursuivie après la fin de l'hiver.

Tableau V.

Disponibilités de main-d'œuvre  
(hommes + femmes)

(Moyennes journalières - en milliers d'unités)

Source : Office National du Placement et du Chômage.

	mi-novembre 1959	mi-mai 1960
Chômeurs complets .....	116,7	106,5
Chômeurs mis au travail par les pouvoirs publics .....	16,3	13,6
Chômage « économique » .....	133,0	120,1
Chômeurs complets handicapés .....	— 51,7	— 57,9
Chômeurs complets réellement disponibles sur le marché du travail .....	81,3	62,2

Lors du calcul des disponibilités de main-d'œuvre, on n'a évidemment pas tenu compte du chômage « caché » dans les activités à productivité anormalement basse; on ne pourrait toutefois pas laisser ce potentiel de main-d'œuvre hors considération si l'on voulait par exemple procéder à une estimation du nombre des nouveaux emplois à créer dans le pays. Il n'a pas été possible de tenir compte non plus des personnes qui seraient désireuses d'exercer un métier sans être pour autant inscrites au chômage.

Le chômage partiel et accidentel est également exclu de cette estimation. Ceci se justifie dans la mesure où ces chômeurs, bien que frappés par la perte de revenus que leur inflige le chômage partiel ou accidentel, ne désirent cependant pas trouver un travail à temps plein. Mais la situation se présente autrement lorsque les chômeurs partiels ou acciden-

(1) Cfr. L. Reneau, *op. cit.*

tels envisagent de se réorienter vers un autre emploi. Le chômage partiel dans les charbonnages incite, par exemple, actuellement, un bon nombre de mineurs à rechercher un emploi nouveau, ce qui fait que ces ouvriers devraient être considérés au moins en partie comme disponibles sur le marché du travail. Dans le cas des charbonnages, le chômage partiel ne constitue en effet pas un régime de travail normal, puisqu'il est motivé par des préoccupations d'ordre social en vue d'éviter le licenciement massif d'un nombre important de mineurs.

D'autre part, il faut attirer l'attention sur le fait que cette estimation des disponibilités de main-d'œuvre comprend :

— des chômeurs âgés de 50 ans et plus, aptes au travail;

— du chômage frictionnel;

— un certain chômage institutionnel imputable aux abus, c'est-à-dire des travailleurs qui bénéficient d'allocations de chômage à l'encontre de l'esprit de la législation en vigueur;

— des chômeurs dont l'activité antérieure était spécialisée dans les tâches non industrielles (employés, artistes, services des personnes, etc.), qui ne constituent donc pas une réserve de main-d'œuvre pour l'industrie.

## 5. CONCLUSIONS

Après les années 1946-1947, caractérisées par le plein emploi, le chômage avait connu une brusque

augmentation à partir de la fin de 1948. Le maximum de la période de l'après-guerre fut atteint en 1952 avec un chômage global de 256.000 unités. Depuis cette date, une amélioration sensible a été enregistrée, qui correspond en fait à une résorption institutionnelle et structurelle du chômage. Celui-ci a été en effet ramené à un minimum conjoncturel de 120.000 unités au cours de la période deuxième semestre de 1956 - premier semestre de 1957, où le plein emploi fut pratiquement réalisé. Depuis cette date, la situation s'est détériorée si bien qu'en 1959, le chômage s'est élevé à 216.000 unités. Toutefois, ce niveau se situe encore bien au-dessous du chômage élevé enregistré au début des années 1950.

L'évolution générale du chômage ainsi esquissée a été accompagnée de modifications importantes dans sa structure. Cet article en a relevé les principales : détérioration de la structure d'âge du chômage, résorption du chômage des travailleurs qualifiés, diminution du chômage féminin et, enfin, réduction de la part relative des provinces flamandes dans l'ensemble du chômage.

A propos des facteurs d'explication du chômage, cet article a montré également qu'en raison de la nécessité impérieuse où se trouvent les chefs d'entreprises de moderniser l'équipement et de réorganiser la production, il est important de veiller en même temps à ce que la production augmente dans son ensemble à un rythme rapide. Ce n'est qu'à cette condition qu'il est possible de contrebalancer les effets défavorables de l'augmentation de la productivité sur le nombre des effectifs employés.

**ESTIMATION, POUR LES ANNEES 1960 A 1975,  
DES AMORTISSEMENTS DE LA DETTE PUBLIQUE CONSOLIDEE  
ET A MOYEN TERME EMISE JUSQU'AU 30 JUIN 1960**

L'objet du présent article se limite à assortir d'un bref commentaire les données chiffrées relatives à l'échéancier de la Dette publique, telles qu'elles apparaissent dans le tableau ci-contre. Toutefois, avant de passer au commentaire proprement dit, trois considérations préalables doivent être faites :

1) *Nature de la dette considérée* : Il s'agit uniquement de la dette consolidée et de la dette à moyen terme, directe et indirecte. La dette à court terme n'a pas été prise en considération étant donné le peu de signification d'une évaluation de la charge représentée par les remboursements afférents à une dette de cette nature.

2) *Caractère des données recensées* : Le service de la Dette publique comporte, on le sait, deux éléments bien distincts : la charge d'intérêts et les montants consacrés à l'amortissement. Seuls, ces derniers montants sont recensés dans le tableau et retiendront donc exclusivement l'attention.

3) *Période observée* : Les chiffres figurant au tableau représentent la charge d'amortissement pour les années 1960 à 1975 des emprunts à long et moyen terme émis jusqu'à la date du 30 juin 1960. Il va de soi que la charge en question est susceptible de modifications profondes, étant donné qu'il est impossible de préjuger à l'heure actuelle de l'importance des emprunts nouveaux qui seront contractés dans le futur, et, par suite, d'estimer la charge et la répartition des amortissements supplémentaires qui en résulteront.

Ces restrictions étant faites, on formulera quelques brèves remarques concernant :

- 1) le mécanisme de l'amortissement;
- 2) l'importance des variations observées dans les chiffres d'une année à l'autre.

#### 1. Le mécanisme de l'amortissement.

En ce qui concerne l'incidence budgétaire de l'amortissement, il y a lieu de faire certaines distinctions selon la nature de la dette.

La *dette consolidée* est partiellement amortissable par remboursements échelonnés; ces remboursements revêtent deux formes principales : le remboursement des titres par voie de tirage au sort annuel et l'amortissement par rachats en bourse; les dotations

d'amortissement sont inscrites au budget ordinaire. A l'échéance finale, le montant de l'emprunt non encore amorti est remboursé au moyen de crédits prévus à cet effet au budget extraordinaire.

La *dette à moyen terme* est amortie en bloc par un remboursement global à l'échéance. Les décaissements qui en résultent, ne sont pas couverts par des crédits budgétaires et constituent une simple charge de trésorerie.

#### 2. L'importance des variations observées dans les chiffres d'une année à l'autre.

De façon générale, la lecture du tableau montre que la charge des amortissements décroît assez régulièrement dans le temps, ce qui est normal, compte tenu de la disparition progressive des emprunts en cours. Cette constatation toutefois ne vaut pas pour les premières années où les mouvements observés sont assez erratiques et pour celles où les échéances finales sont importantes.

L'aspect erratique des mouvements observés pendant les cinq premières années tient à deux causes principales.

D'une part, l'amortissement au cours de ces années est fortement influencé :

a) par les remboursements globaux à l'échéance d'emprunts à moyen terme;

— 1960 : certificats 4 p.c. 1949 : 6,1 milliards;  
— 1963 : certificats 5 ½ p.c. 1957-1963 : 4,6 milliards, et emprunt 4 p.c. 1943, à 5, 10, 15 ou 20 ans : 2,5 milliards;

— 1964 : certificats 5 ½ p.c. 1958-1964 : 7,5 milliards;

b) par l'importance des échéances finales de certains emprunts consolidés;

— 1962 : emprunt 4 ½ p.c. 1952-1962 : 5,2 milliards;

— 1964 : emprunt 4 ½ p.c. 1952-1964 : 5,5 milliards.

D'autre part, si l'on considère la seule dette consolidée intérieure, on constate que, abstraction faite des échéances finales importantes, les montants amortis progressent pendant les quatre premières années. Cette progression s'explique par le fait que de 1961 à 1963 on n'enregistre l'extinction que d'un

**Estimation, pour les années 1960 à 1975, des amortissements de la dette publique consolidée et à moyen terme émise jusqu'au 30 juin 1960**

*(En milliards de francs)*

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975
<b>Dette intérieure :</b>																
Consolidée directe <sup>1</sup> .....	6,6	5,8	11,5	7,2	12,5	7,3	9,1	9,9	17,7	11,1	25,3	12,1	11,0	6,1	7,6	3,3
dont : échéances finales importantes .....	(1,2)	—	(5,2)	—	(5,5)	—	(1,9)	(2,9)	(11,2)	(4,7)	(20,1)	(7,5)	(6,6)	(2,8)	(5,7)	(1,6)
Consolidée indirecte .....	0,4	0,5	0,6	0,6	0,6	4,1	0,5	1,8	0,5	0,5	0,5	2,2	0,3	0,3	0,6	0,6
dont : échéances finales importantes .....	—	—	—	—	—	(3,6)	—	(1,4)	—	—	—	(1,9)	—	—	(0,3)	(0,4)
Moyen terme directe .....	6,9	0,7	0,6	8,4	7,5	0,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total dette intérieure ...	13,9	7,0	12,7	16,2	20,6	11,7	9,6	11,7	18,2	11,6	25,8	14,3	11,3	6,4	8,2	3,9
<b>Dette extérieure :</b>																
Consolidée directe .....	0,8	0,9	0,9	1,1	1,1	1,3	1,2	1,1	1,2	1,1	0,9	0,9	1,5	0,7	0,7	0,6
Consolidée indirecte .....	0,6	—	—	—	—	—	—	—	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Moyen terme directe .....	—	0,1	—	—	1,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,1	—
Total dette extérieure ...	1,4	1,0	0,9	1,1	2,2	1,3	1,2	1,1	1,4	1,3	1,1	1,1	1,7	0,9	1,0	0,8
Total général ...	15,3	8,0	13,6	17,3	22,8	13,0	10,8	12,8	19,6	12,9	26,9	15,4	13,0	7,3	9,2	4,7

<sup>1</sup> Pour l'emprunt 4,5 p.c. de 1951 à 10 ou 15 ans et l'emprunt de 1960 à 5 ou 10 ans, il a été supposé que les porteurs ne feraient pas usage de la faculté qu'ils ont de réclamer le remboursement anticipé respectivement en 1961 et 1965.

seul emprunt consolidé, alors que les amortissements échelonnés des autres emprunts consolidés ont tendance à s'accroître pour deux raisons. La première est que les emprunts consolidés émis au cours des dernières années ne sont amortissables qu'à partir de la troisième année; les amortissements échelonnés prévus respectivement pour 1961, 1962 et 1963 comprennent donc pour la première fois ceux qui sont afférents aux emprunts émis respectivement en 1958, 1959 et 1960 (six premiers mois). La deuxième raison est que la charge annuelle en intérêts et amortissements de beaucoup d'emprunts consolidés est constante; la dotation d'amortissement s'accroît donc chaque année des intérêts des capitaux amortis, de sorte que le total des amortissements annuels augmente progressivement jusqu'à l'échéance finale; si la progression des amortissements échelonnés cesse après 1963, c'est que l'extinction de certains emprunts compense l'accroissement des amortissements afférents aux autres.

En ce qui concerne les années pour lesquelles les amortissements de l'ensemble de la dette publique consolidée et à moyen terme ne diminuent pas parce que les échéances finales sont particulièrement importantes, on citera :

- 1968 : emprunt 5 p.c. 1958-1968 : 7,7 milliards et emprunt 4,5 p.c. 1953-1968 : 3,5 milliards;
- 1970 : emprunt 5 p.c. 1959-1970 : 5,4 milliards; emprunt 5,25 p.c. 1960-1970 : 9,2 milliards, et emprunt 5 et 5,25 p.c. 1960-1965-1970 : 5,5 milliards.

## BIBLIOGRAPHIE SUR LA SITUATION MONETAIRE ET FINANCIERE DE LA BELGIQUE

Le lecteur trouvera ci-dessous une bibliographie qui fait suite à celle qui a été publiée dans notre *Bulletin* de juillet 1960. Il y a lieu de remarquer que cette bibliographie ne reprend pas les rapports des différentes institutions ni les sources statistiques.

### 1. MONNAIE — BANQUE

CROMBE H., Les « Longs Crédits » en matière d'exportation de biens d'équipement. (*Bulletin hebdomadaire de Fabrimétal, Bruxelles, n° 736, 8 août 1960, pp. 637-650.*)

Die belgische Nationalbank. (*Zeitschrift für das gesamte Kreditwesen, Francfort-sur-le-Main, XIII, n° 14, 15 juillet 1960, pp. 658-659.*)

### 2. REVENU NATIONAL — EPARGNE — INVESTISSEMENTS

Nederlandse belangen in de Kongo. (*Documentatie, La Haye, XX, n° 29, 21 juillet 1960, pp. 225-226.*)

POUPART R., Staatsfinanzen und Investitionen im Kongo. (*Afrika, Munich, II, n° 7, juillet 1960, pp. 274-277.*)

### 4. BUDGET — FINANCES PUBLIQUES

DEHEM R., Le rôle des finances publiques dans l'augmentation de la productivité nationale. (*Bulletin de Documentation du Ministère des Finances, Bruxelles, n° 4, avril 1960, pp. 105-119.*)

Emissions en francs belges à long et moyen terme du secteur public en Belgique. (*Bulletin de Documentation du Ministère des Finances, Bruxelles, n° 4, avril 1960, pp. 53-63.*)

HEBETTE F., Les finances publiques en 1959. (*Bulletin de Documentation du Ministère des Finances, Bruxelles, n° 5, mai 1960, pp. 5-51.*)

POUPART R., Staatsfinanzen und Investitionen im Kongo. (*Afrika, Munich, II, n° 7, juillet 1960, pp. 274-277.*)

### 9. INTEGRATION EUROPEENNE

KREININ M., The « Outer-Seven » and European Integration. (*The American Economic Review, Northwestern University, Evanston, Illinois, L, n° 3, juin 1960, pp. 370-386.*)

MONTE DEI PASCHI DI SIENA, Le marché monétaire et des titres dans les pays de la Communauté Economique Européenne. (*Milan, 1960, 43 p.*)

SERWY W., Les organisations coopératives de consommateurs et la Communauté Economique Européenne. (*Revue des Etudes coopératives, Paris, XXXIX, nos 119-120, janvier-avril 1960, pp. 45-56.*)

VAN DER SCHUEREN J., L'adaptation des entreprises belges au Marché commun. (*Organisation scientifique, Bruxelles, juin-juillet 1960, XXXIV, nos 6-7, pp. 137-139.*)

von STEMPEL O., Probleme der Assoziierung der überseischen Länder mit der E.W.G. (*Afrika, Munich, II, n° 7, juillet 1960, pp. 259-261.*)

### 10. GENERALITES

Aspects internationaux des problèmes d'économie régionale (Premier congrès international d'économie régionale). (*Université Libre de Bruxelles, Institut de Sociologie Solvay, Bruxelles, 1959, 538 p.*)

HUYBRECHS J., Kongo op de drempel van zijn onafhankelijkheid. (*Tijdschrift voor Economie, Louvain, V, n° 2, 1960, pp. 137-164.*)

LANGER E., Nouvelles institutions financières internationales pour le développement. (*Les Annales de l'Economie collective, Genève, XLVIII, nos 559-561, janvier-mars 1960, pp. 32-50.*)

La situation économique de la Belgique (Deuxième trimestre de 1960). (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, XV, n° 31, 30 juillet 1960, pp. 293-298.*)

La situation économique du Congo. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, XV, n° 31, 30 juillet 1960, pp. 299-300.*)

PARISOT G., Un facteur de l'économie énergétique. Le prix des charbons en Europe. (*Revue française de l'Energie, Paris, XI, n° 119, juin 1960, pp. 336-355.*)

## LEGISLATION ECONOMIQUE

Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au Moniteur belge, au cours du mois précédant celui de la parution du Bulletin.

Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention, accompagnée éventuellement d'une notice explicative, est consacrée aux autres textes législatifs.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, les textes ont été groupés sous les rubriques suivantes :

- I. — Législation économique générale
- II. — Législation relative aux finances publiques (y compris les lois budgétaires), législation monétaire, bancaire et financière
- III. — Législation agricole
- IV. — Législation industrielle
- V. — Législation du travail
- VI. — Législation relative au commerce intérieur
- VII. — Législation relative au commerce extérieur
- VIII. — Législation des transports
- IX. — Législation relative aux prix et aux salaires
- X. — Législation sociale (pensions, assurances sociales et avantages sociaux divers)
- XI. — Législation en matière de dommages de guerre

### I. — LEGISLATION ECONOMIQUE GENERALE

Loi du 22 avril 1960

portant approbation de l'Accord international sur le sucre, fait à Londres, le 1<sup>er</sup> décembre 1958 (Moniteur du 30 juillet 1960, p. 5.785).

Arrêté royal du 11 juillet 1960

relatif à l'affectation d'immeubles domaniaux à une destination prévue par la loi du 18 juillet 1959 instaurant des mesures spéciales en vue de combattre les difficultés économiques et sociales de certaines régions (Moniteur du 29 juillet 1960, p. 5.732).

### II. — LEGISLATION RELATIVE AUX FINANCES PUBLIQUES (Y COMPRIS LES LOIS BUDGETAIRES), LEGISLATION MONETAIRE, BANCAIRE ET FINANCIERE

Loi du 9 juin 1960

contenant le budget des pensions pour l'exercice 1960 (Moniteur du 4 juillet 1960, p. 5.152).

Article unique. — Il est ouvert pour les dépenses de l'exercice 1960, afférentes au budget des pensions (...), des crédits s'élevant à la somme de 16.842.111.000 francs.

Arrêté royal du 13 juin 1960

relatif à la suppression des fractions de franc dans la comptabilité du Ministère des Affaires Economiques et des établissements publics qui relèvent du Ministère des Affaires Economiques (Moniteur du 14 juillet 1960, p. 5.382).

### Loi du 14 juin 1960

*contenant le budget du Ministère de la Prévoyance Sociale pour l'exercice 1960 (Moniteur du 6 juillet 1960, p. 5.193).*

*Article 1<sup>er</sup>.* — Il est ouvert pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1960, afférentes au Ministère de la Prévoyance Sociale (...), des crédits s'élevant à la somme de 8.196.482.000 francs.

### Loi du 15 juin 1960

*contenant le budget du Ministère de la Santé Publique et de la Famille pour l'exercice 1960 (Moniteur du 29 juillet 1960, p. 5.733).*

*Article 1<sup>er</sup>.* — Il est ouvert pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1960, afférentes au Ministère de la Santé Publique et de la Famille (...), des crédits s'élevant à la somme de 3.018.455.000 francs.

*Art. 3.* — Des crédits d'engagement sont ouverts pour un montant de 326.000.000 francs (...).

### Loi du 20 juin 1960

*contenant le budget du Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur pour l'exercice 1960 (Moniteur du 9 juillet 1960, p. 5.273).*

*Article 1<sup>er</sup>.* — Il est ouvert pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1960, afférentes au Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur (...), des crédits s'élevant à la somme de 933.337.000 francs.

### Loi du 20 juin 1960

*modifiant la taxe de circulation sur les véhicules automobiles (Moniteur du 21 juillet 1960, p. 5.534).*

### Loi du 22 juin 1960

*contenant le budget du Fonds d'assistance au Congo belge pour l'exercice 1960 (Moniteur du 1<sup>er</sup> juillet 1960, p. 5.082).*

*Article unique.* — Les recettes et dépenses du budget du Fonds d'assistance au Congo belge pour l'exercice 1960 sont évaluées à la somme de deux milliards sept cents millions de francs congolais (2.700.000.000 francs congolais) (...).

### Loi du 22 juin 1960

*contenant le budget du Ministère du Congo belge et du Ruanda-Urundi pour l'exercice 1960 (Moniteur du 1<sup>er</sup> juillet 1960, p. 5.084).*

*Article 1<sup>er</sup>.* — Il est ouvert pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1960, afférentes au Ministère du Congo belge et du

Ruanda-Urundi (...), des crédits s'élevant à la somme de 168.450.000 francs.

### Loi du 22 juin 1960

*contenant le budget spécial d'assistance au Congo belge, au Ruanda-Urundi et aux territoires d'outre-mer de la Communauté Economique Européenne pour l'exercice 1960 (Moniteur du 1<sup>er</sup> juillet 1960, p. 5.088).*

*Article 1<sup>er</sup>.* — Des crédits de paiement sont ouverts jusqu'à concurrence de 4.677.500.000 francs (...).

### Arrêté royal du 22 juin 1960

*portant relèvement du plafond des engagements de la Caisse Nationale de Crédit Professionnel (Moniteur du 4 juillet 1960, p. 5.162).*

*Article 1<sup>er</sup>.* — Le montant de six milliards de francs, fixé par l'arrêté royal du 27 juillet 1959, pris en exécution de la loi du 4 mai 1959, portant relèvement du plafond des engagements de la Caisse Nationale de Crédit Professionnel, est porté, par libération d'une deuxième tranche de cinq cents millions de francs, à six milliards cinq cents millions de francs.

### Loi du 22 juin 1960

*modifiant le Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe et le Code des taxes assimilées au timbre (Moniteur du 21 juillet 1960, p. 5.537).*

### Loi du 27 juin 1960

*contenant le budget du Ministère des Affaires Culturelles pour l'exercice 1960 (Moniteur du 4 juillet 1960, p. 5.160).*

*Article 1<sup>er</sup>.* — Il est ouvert pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1960, afférentes au budget du Ministère des Affaires Culturelles (...), des crédits s'élevant à la somme de 457.632.000 francs.

*Art. 3.* — L'Etat garantit le paiement des intérêts et le remboursement du capital des emprunts à émettre, à concurrence de 175.000.000 francs, par l'Institut national belge de Radiodiffusion pour le financement des dépenses d'investissement afférentes au service de télévision et à la radiodiffusion.

### Loi du 27 juin 1960

*contenant le budget des Dotations pour l'exercice 1960 (Moniteur du 8 juillet 1960, p. 5.256).*

*Article unique.* — Il est ouvert pour les dépenses de l'exercice 1960, afférentes au budget des Dotations (...), des crédits s'élevant à la somme de 376.678.000 francs.

## Loi du 27 juin 1960

*portant approbation de Protocoles à des Conventions conclues entre les pays de Benelux, et confirmation de l'arrêté royal du 17 décembre 1958 concernant les douanes et les accises (Moniteur des 22-23 juillet 1960, p. 5.576).*

## Arrêté royal du 28 juin 1960

*relatif au paiement, au moyen de titres de la Dette publique, de 600.000 actions privilégiées et de 15.800 actions de dividende de la SABENA, achetées par l'Etat en exécution de la loi du 23 juin 1960, (Moniteur du 1<sup>er</sup> juillet 1960, p. 5.081).*

*Article 1<sup>er</sup>. — Notre Ministre des Finances est autorisé à émettre un emprunt dénommé « Dette 5 p.c. à cinq ans 1960-1965 », au capital nominal de 300 millions de francs.*

*Art. 2. — Cet emprunt est représenté par des certificats de trésorerie au porteur, portant intérêt au taux de 5 p.c. l'an à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1960 et remboursables le 1<sup>er</sup> juillet 1965 au pair de leur valeur nominale.*

*Art. 3. — Ces certificats sont munis de cinq coupons d'intérêt annuels, payables le 1<sup>er</sup> juillet de chacune des années 1961 à 1965.*

*Art. 4. — Les certificats de trésorerie seront délivrés en échange de certificats constatant l'inscription au nom de l'Etat dans les registres des actionnaires de la Société anonyme belge d'Exploitation de la Navigation aérienne (SABENA), des 600.000 actions privilégiées et des 15.800 actions de dividende de ladite Société, que l'Etat est autorisé à acheter en vertu de l'article 2 de la loi du 23 juin 1960.*

*Art. 5. — Les intérêts des certificats de trésorerie sont exempts de tous impôts et taxes réels quelconques, présents et futurs, au profit de l'Etat, des provinces et des communes.*

## Arrêté royal du 29 juin 1960

*portant coordination des lois et arrêtés concernant les finances provinciales et communales (Moniteur du 15 juillet 1960, p. 5.417).*

## Loi du 2 juillet 1960

*contenant le budget du Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1960 (Moniteur du 26 juillet 1960, p. 5.625).*

*Article 1<sup>er</sup>. — Il est ouvert pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1960, afférentes au Ministère de l'Intérieur (...), des crédits s'élevant à la somme de 8.774.274.000 francs.*

## Loi du 4 juillet 1960

*contenant le budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1960 (Moniteur du 26 juillet 1960, p. 5.635).*

*Article 1<sup>er</sup>. — Il est ouvert pour les dépenses ordinaires du Ministère de la Justice, afférentes à l'exercice 1960 (...), des crédits s'élevant à la somme de 2.037.600.000 francs.*

## Arrêté royal du 5 juillet 1960

*modifiant le Règlement général sur les taxes assimilées au timbre (Moniteur du 21 juillet 1960, p. 5.539).*

## Loi du 11 juillet 1960

*modifiant le Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, le Code des droits de succession, le Code des droits de timbre et le Code des taxes assimilées au timbre (Moniteur du 20 juillet 1960, p. 5.510).*

## Arrêté royal du 11 juillet 1960

*fixant les conditions et modalités d'application de l'article 3, § 1<sup>er</sup>, 8<sup>o</sup>, des lois coordonnées relatives à la taxe de circulation sur les véhicules automobiles, en ce qui concerne les taxis et les voitures données en location avec chauffeur (Moniteur du 21 juillet 1960, p. 5.536).*

## Loi du 11 juillet 1960

*modifiant les lois relatives aux impôts sur les revenus, coordonnées le 15 janvier 1948, en vue de favoriser la prospection pétrolière en Belgique (Moniteur du 30 juillet 1960, p. 5.780).*

### III. — LEGISLATION AGRICOLE

#### Arrêté ministériel du 28 juin 1960

*fixant le montant des primes accordées aux industries produisant, à base de lait belge, certains dérivés du lait (Moniteur du 1<sup>er</sup> juillet 1960, p. 5.090).  
Erratum (Moniteur du 9 juillet 1960, p. 5.286).*

## V. — LEGISLATION DU TRAVAIL

### Arrêté royal du 4 mai 1960

*rendant obligatoires les décisions du 14 janvier 1960 de la Commission paritaire nationale de l'industrie verrière relative à la réduction de la durée du travail (Moniteur du 4 juillet 1960, p. 5.099).*

### Arrêté ministériel du 6 mai 1960

*modifiant l'arrêté ministériel du 5 janvier 1960, modifiant l'arrêté ministériel du 20 mars 1956 organisant la mise au travail des chômeurs par les provinces, les communes et les établissements publics (Moniteur du 16 juillet 1960, p. 5.461).*

### Arrêté royal du 8 juin 1960

*fixant, pour les blanchisseries, lavoirs et entreprises de repassage, ainsi que pour les dépôts et « shops », les conditions dans lesquelles le manque de travail, résultant de causes économiques, suspend l'exécution du contrat de travail (Moniteur du 29 juillet 1960, p. 5.754).*

### Arrêté royal du 9 juin 1960

*rendant obligatoire la décision du 25 janvier 1960 de la Commission paritaire nationale de la coiffure et des soins de beauté, relative à la limitation de la durée du travail (Moniteur du 29 juillet 1960, p. 5.755).*

### Arrêté royal du 14 juin 1960

*rendant obligatoire la décision du 24 novembre 1959 de la Commission paritaire nationale de l'industrie des briques, relative à la réduction de la durée du travail dans les briqueteries (Moniteur du 29 juillet 1960, p. 5.756).*

### Loi du 12 juillet 1960

*portant modification de la loi du 9 juillet 1926 organique des conseils de prud'hommes (Moniteur des 22-23 juillet 1960, p. 5.564).*

## VII. — LEGISLATION RELATIVE AU COMMERCE EXTERIEUR

### Loi du 7 juillet 1960

*portant ratification d'un arrêté royal pris en vertu de la loi du 30 juin 1931, relative à l'importation, à l'exportation et au transit des marchandises, modifiée par celle du 30 juillet 1934 (Moniteur du 18 juillet 1960, p. 5.472).*

### Arrêté ministériel du 13 juillet 1960

*modifiant les arrêtés ministériels des 30 avril et 6 mai 1960 établissant un droit spécial à l'importation de certains produits agricoles et alimentaires (Moniteur du 25 juillet 1960, p. 5.614).*

## IX. — LEGISLATION RELATIVE AUX PRIX ET AUX SALAIRES

### Arrêté royal du 18 juillet 1960

*pris en exécution des articles 5, 13 et 15 de la loi du 27 juin 1960 relative à l'indemnisation des travailleurs licenciés en cas de fermeture d'entreprises (Moniteur des 22-23 juillet 1960, p. 5.589).*

### Loi du 20 juillet 1960

*instaurant le salaire hebdomadaire garanti (Moniteur des 22-23 juillet 1960, p. 5.570).*

### TITRE I<sup>er</sup>. — Dispositions modifiant la loi du 10 mars 1900 sur le contrat de travail.

*Article 1<sup>er</sup>. — L'article 12 de la loi du 10 mars 1900 sur le contrat de travail, modifiée par la loi du 4 mars 1954, est remplacé par les dispositions suivantes :*

« Art. 12. — A droit à son salaire normal, l'ouvrier apte à travailler au moment de se présenter au travail,

» 1) qui, se rendant normalement à son travail, ne parvient qu'avec retard au lieu du travail, pourvu que ce retard soit dû à une cause survenue sur le chemin du travail et indépendante de sa volonté;

» 2) qui, hormis le cas de grève, ne peut, pour une cause indépendante de sa volonté, soit entamer le travail, alors qu'il s'était rendu normalement sur les lieux du travail, soit poursuivre le travail auquel il était occupé.

» Il ne peut être dérogé à ces dispositions qu'en vertu d'une décision de la commission paritaire rendue obligatoire par arrêté royal. »

.....  
**Art. 4.** — L'article 28 de la même loi est complété par les dispositions suivantes :

« L'exécution du contrat n'est suspendue, en cas d'accident technique se produisant dans l'entreprise, qu'après une période de sept jours, prenant cours à la date de cet accident technique.

» La journée de travail interrompue en raison d'un accident technique dans l'entreprise, et payée à l'ouvrier en vertu des dispositions de l'article 12 de la présente loi, doit être considérée comme le premier jour de la période de sept jours.

» Pendant cette période de sept jours, l'ouvrier conserve le droit au salaire normal.

» L'ouvrier perd le droit à ce salaire, lorsqu'il refuse d'accepter tout travail de remplacement conforme à ses aptitudes physiques et intellectuelles. Toutefois, ce refus ne constitue pas un motif grave justifiant la rupture du contrat. »

.....  
**Art. 6.** — A l'article 28bis inséré dans la même loi par la loi du 22 juillet 1952 et modifié par la loi du 4 mars 1954, il est inséré entre les littéras b) et c) un littéra b)bis, libellé comme suit :

« b)bis. En cas d'incapacité de travail résultant d'un accident de travail ou d'un accident survenu sur le chemin du travail, l'ouvrier conserve le droit au salaire normal pendant une période de sept jours à compter du premier jour de l'incapacité de travail.

» La journée de travail interrompue en raison d'un accident de travail ou d'un accident survenu sur le chemin du travail, et payée à l'ouvrier accidenté, en vertu des dispositions de l'article 12 de la présente loi, doit être considérée comme le premier jour de cette période.

.....  
**TITRE II.** — *Dispositions à caractère temporaire relatives au paiement des premiers jours d'incapacité de travail résultant d'une maladie ou d'un accident et applicables aux employeurs occupant au moins dix travailleurs ainsi qu'aux ouvriers qu'ils occupent.*

.....  
**Art. 15.** — En cas d'incapacité de travail d'une durée minimum de quatorze jours résultant d'une maladie ou d'un accident, à l'exception des accidents de travail et des accidents survenus sur le chemin du travail et sans préjudice de l'application de l'article 12 de la loi du 10 mars 1900 sur le contrat de travail, modifié par la présente loi, l'ouvrier a droit, à charge de son employeur, à 80 p.c. de son salaire normal, pendant une période de sept jours à compter du premier jour de l'incapacité de travail.

Ce droit est subordonné à la condition que l'ouvrier soit demeuré sans interruption au service de la même entreprise pendant au moins six mois.

La journée de travail interrompue en raison de l'incapacité de travail, et payée à l'ouvrier en vertu des dispositions de l'article 12 de la loi sur le contrat de travail doit être considérée comme le premier jour de la période de sept jours.

.....  
**Art. 17.** — Le Roi peut, après avis de la commission paritaire compétente et par arrêté délibéré en Conseil des Ministres :

a) modifier la durée de l'ancienneté prévue à l'article 15;

b) remplacer la condition d'ancienneté dans l'entreprise par d'autres conditions;

c) fixer des conditions supplémentaires.

La commission paritaire fait connaître son avis dans les deux mois de la demande qui lui en est faite; à l'expiration de ce délai, il pourra être passé outre.

.....  
**Art. 18.** — Le Roi peut, sur proposition de la commission paritaire ou du Conseil national du travail, réduire la durée minimum de la période d'incapacité de travail visée à l'article 15 ou supprimer la condition de durée minimum de l'incapacité de travail.

Il peut également, dans les mêmes conditions, porter jusqu'à 100 p.c. maximum le pourcentage du salaire visé à l'article 15 de la présente loi.

.....  
**TITRE III.** — *Dispositions à caractère temporaire relatives au paiement des premiers jours d'incapacité de travail résultant d'une maladie ou d'un accident et applicables aux employeurs occupant moins de dix travailleurs ainsi qu'aux ouvriers qu'ils occupent.*

.....  
**Art. 22.** — En cas d'incapacité de travail d'une durée minimum de quatorze jours résultant d'une maladie ou d'un accident, à l'exception des accidents de travail et des accidents survenus sur le chemin du travail, et sans préjudice de l'application de l'article 12 de la loi du 10 mars 1900 sur le contrat de travail, modifié par la présente loi, l'ouvrier a droit, à charge de l'organisme d'assurance maladie-invalidité agréé auquel il est affilié, à une indemnité correspondant à 80 p.c. de son salaire normal, pendant une période de sept jours à compter du premier jour de l'incapacité de travail.

Ce droit est subordonné à la condition que l'ouvrier soit demeuré sans interruption au service de la même entreprise au moins six mois.

.....  
**Art. 23.** — L'employeur (...) est tenu de verser à l'Office National de Sécurité Sociale, au profit du Fonds national d'assurance maladie-invalidité, une cotisation spéciale de vingt-cinq francs par mois et par ouvrier de son entreprise, assujéti à la sécurité sociale, et occupé au cours du mois pour lequel la cotisation est due.

.....  
La journée de travail interrompue en raison de l'incapacité de travail et payée à l'ouvrier en vertu des dispositions de l'article 12 de la loi sur le contrat de travail doit être considérée comme le premier jour de la période de sept jours.

.....  
**TITRE IV.** — *Dispositions communes aux titres II et III.*

.....  
**Art. 29.** — Le nombre de travailleurs pris en considération pour déterminer l'application des dispositions soit du titre II, soit du titre III durant la période prenant cours à la date d'entrée en vigueur de la loi et expirant au 31 décembre 1961, est celui que l'employeur occupe au 30 juin 1960.

.....  
Le nombre est fixé sur la base de la déclaration trimestrielle que l'employeur est tenu de faire parvenir à l'Office National de Sécurité Sociale, à l'expiration du deuxième trimestre civil de chaque année.

## X. — LEGISLATION SOCIALE (PENSIONS, ASSURANCES SOCIALES ET AVANTAGES SOCIAUX DIVERS)

Arrêté ministériel du 29 avril 1960

approuvant des modifications au Règlement général de l'assurance maladie-invalidité des marins (Moniteur du 16 juillet 1960, p. 5.460).

Arrêté royal du 5 mai 1960

modifiant l'arrêté royal du 24 octobre 1936 modifiant et coordonnant les statuts de la Caisse de secours et de prévoyance en faveur des marins naviguant sous pavillon belge (Moniteur du 16 juillet 1960, p. 5.455).

**Arrêté ministériel du 27 juin 1960**

*modifiant l'arrêté ministériel du 2 mars 1951 fixant les tarifs de soins de santé en matière d'assurance obligatoire en cas de maladie ou d'invalidité (Moniteur du 14 juillet 1960, p. 5.379).*

**Arrêté ministériel du 27 juin 1960**

*modifiant l'arrêté ministériel du 22 septembre 1955 portant exécution de l'arrêté royal organique de l'assurance maladie-invalidité et des conventions bilatérales et multilatérales de sécurité sociale en ce qu'elles visent l'assurance maladie-invalidité (Moniteur du 14 juillet 1960, p. 5.381).*

**Loi du 11 juillet 1960**

*relative au recouvrement par l'Etat et la Caisse nationale des pensions de la guerre, des sommes indûment payées à titre de pension d'invalidité, de pension aux veuves et orphelins, de pension ou d'allocation aux ascendants, de rente pour chevrons de front, de rente pour chevrons de capti-*

*vité, de rente de captivité, de rente de combattant ou de rente afférente aux ordres nationaux (Moniteur du 30 juillet 1960, p. 5.781).*

**Loi du 11 juillet 1960**

*majorant le taux des pensions des veuves et orphelins de la guerre 1914-1918, de la guerre 1940-1945 et de la campagne de Corée, élargissant les conditions d'octroi des avantages prévus en faveur de certaines catégories de veuves et d'orphelins, et aménageant certaines dispositions des lois coordonnées sur les pensions de réparation et des lois coordonnées sur les pensions militaires (Moniteur du 30 juillet 1960, p. 5.782).*

**Arrêté royal du 14 juillet 1960**

*adaptant l'article 45 de la loi du 28 mars 1960 relative à la pension de retraite et de survie des travailleurs indépendants, aux dispositions de la loi du 12 avril 1960 unifiant les divers régimes de liaison à l'indice des prix de détail (Moniteur du 19 juillet 1960, p. 5.497).*

# STATISTIQUES MENSUELLES COURANTES

(Table des matières, voir dernière page du Bulletin)

## MARCHE DE L'ARGENT

### Ia. — TAUX OFFICIELS D'ESCOMPTE ET DE PRETS

### Ib. — TAUX DE L'ARGENT AU JOUR LE JOUR ET A TRES COURT TERME <sup>2</sup>

Epoques	Taux officiels de la Banque Nationale de Belgique					
	Escompte				Avances en compte courant et prêts *	
	Traites acceptées domiciliées en banque, warrants et acceptations de banque présentement visées par la B. N. B.	Traites acceptées, non domiciliées en banque	Traites non acceptées domiciliées en banque	Traites non acceptées et non domiciliées en banque, promesses	Certificats de trésorerie et certificats du Fonds des Rentes émis à maximum 866 jours	Tous autres effets publics
1958 Moyenne	3,95	4,66	5,37	5,66	(2)	5,66
1959 Moyenne	3,27	3,77	4,27	4,77	(2)	4,76
1959 Mai	3,25	3,75	4,25	4,75	(2)	4,75
Juin	3,25	3,75	4,25	4,75	(2)	4,75
Juillet	3,25	3,75	4,25	4,75	(2)	4,75
Août	3,25	3,75	4,25	4,75	(2)	4,75
Septembre	3,25	3,75	4,25	4,75	(2)	4,75
Octobre	3,25	3,75	4,25	4,75	(2)	4,75
Novembre	3,25	3,75	4,25	4,75	(2)	4,75
Décembre (dep. le 24)	4,—	4,50	4,75	5,25	(2)	5,—
1960 Janvier	4,—	4,50	4,75	5,25	(2)	5,—
Février	4,—	4,50	4,75	5,25	(2)	5,—
Mars	4,—	4,50	4,75	5,25	(2)	5,—
Avril	4,—	4,50	4,75	5,25	(2)	5,—
Mai	4,—	4,50	4,75	5,25	(2)	5,—
Juin	4,—	4,50	4,75	5,25	(2)	5,—
Juillet <sup>5</sup>	4,—	4,50	4,75	5,25	(2)	5,—

Moyennes	1 jour	5 jours	10 jours
1958	1,41	1,56	1,69
1959 <sup>3</sup>	1,01	1,06	1,11
1959 Mai	1,—	1,05	1,10
Juin	1,—	1,05	1,10
Juillet	1,—	1,05	1,10
Août	1,—	1,05	1,10
Septembre	1,—	1,05	1,10
Octobre	1,—	1,05	1,10
Novembre <sup>4</sup>	1,—	1,05	1,10
Décembre <sup>1</sup>	2,17	—	—
1960 Janvier	2,19	—	—
Février	2,08	—	—
Mars	1,95	—	—
Avril	1,75	—	—
Mai	2,19	—	—
Juin	2,68	—	—
Juillet	3,23	—	—

<sup>1</sup> Depuis décembre 1959 : moyenne pondérée des taux journaliers moyens. L'argent à 5 et 10 jours n'est plus prêté ou emprunté depuis le 17 novembre 1959. — <sup>2</sup> Taux du certificat plus 5/16 %, minimum 2,25 %. — <sup>3</sup> Moyenne du 1<sup>er</sup> janvier au 16 novembre 1959. — <sup>4</sup> Jusqu'au 16 novembre 1959. — <sup>5</sup> Depuis le 4 août 1960, les taux d'escompte et d'intérêt ont été modifiés comme suit : 5 — 5,50 — 5,75 — 6,25 — (2) — 6,25.

\* Quotité de l'avance au 31 juillet 1960

Cert. de trés. et cert. du Fonds des Rentes émis à max. 866 jours max. 95 % | Autres effets publics ..... max. 80 %

Sont seuls acceptés en nantissement les titres et effets publics « au porteur » libellés en francs belges.

### Ic. — TAUX DES CERTIFICATS DE TRESORERIE

### II. — TAUX DES DEPOTS EN BANQUE ET A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE <sup>4</sup>

Moyennes	Certificats de trésorerie à très court terme					Epoques	Certificats de trésorerie à court terme Taux moyen des adjudications		
	15 jours	1 mois	2 mois	3 mois	4 mois		6 mois	9 mois	12 mois
1958	1,94	2,18	2,48	2,89	3,45	—	—	—	
1959	1,06	1,43	1,68	1,93	2,32	—	—	—	
1959 Mai	1,15	1,35	1,60	1,85	2,25	1959 :	—	—	
Juin	1,15	1,35	1,60	1,85	2,25	4 août	3,448	3,550	3,750
Juill.	1,15	1,35	1,60	1,85	2,25	1 sept.	3,456	3,590	3,850
Août	1,15	1,35	1,60	1,85	2,25	6 oct.	3,459	3,653	3,861
Sept.	1,15	1,35	1,60	1,85	2,25	3 nov.	3,497	3,700	3,900
Oct.	1,15	1,35	1,60	1,85	2,25	1 déc.	3,619	3,889	4,067
Nov.	1,24	1,44	1,69	1,94	2,31	1960 :	—	—	—
Déc.	—	2,19	2,44	2,69	2,94	5 janv.	4,171	—	4,354
1960 Jan.	—	2,97	3,22	3,47	3,72	2 févr.	4,195	4,300	4,393
Févr.	—	3,—	3,25	3,50	3,75	1 mars	4,198	4,300	4,400
Mars	—	3,—	3,25	3,50	3,75	5 avril	4,190	4,298	4,397
Avril	—	3,—	3,25	3,50	3,75	3 mai	4,238	4,340	—
Mai	—	3,—	3,25	3,50	3,75	7 juin	4,268	4,348	4,446
Juin	—	3,—	3,25	3,50	3,75	5 juillet	4,266	4,350	4,437
Juill.	—	3,—	3,25	3,50	3,75	2 août	4,340	4,400	—
Août <sup>3</sup>	—	—	—	—	—	—	—	—	—

Epoques	Banques — 1 Comptes de dépôts à					Caisse générale d'Epargne (dépôts d'épargne des particuliers)	
	vus	15 jours de préavis	1 mois	3 mois	6 mois	jusqu'à fr. 250.000	au delà de 250.000 fr.
1958 Moyenne	0,50	1,04	1,77	2,17	2,59	3,— <sup>2</sup>	2,— <sup>2</sup>
1959 Moyenne	0,50	0,85	1,20	1,62	1,95	3,—	2,—
1959 Mai	0,50	0,85	1,20	1,60	1,95	3,—	2,—
Juin	0,50	0,85	1,20	1,60	1,95	3,—	2,—
Juillet	0,50	0,85	1,20	1,60	1,95	3,—	2,—
Août	0,50	0,85	1,20	1,60	1,95	3,—	2,—
Septembre	0,50	0,85	1,20	1,60	1,95	3,—	2,—
Octobre	0,50	0,85	1,20	1,60	1,95	3,—	2,—
Novembre	0,50	0,85	1,20	1,60	1,95	3,—	2,—
Décembre	0,50	0,85	1,20	1,60	1,95	3,—	2,—
1960 Janvier	0,50	1,05	1,90	3,—	3,10	3,—	2,—
Février	0,50	1,05	1,90	3,—	3,10	3,—	2,—
Mars	0,50	1,05	1,90	3,—	3,10	3,—	2,—
Avril	0,50	1,05	1,90	3,—	3,10	3,—	2,—
Mai	0,50	1,05	1,90	3,—	3,10	3,—	2,—
Juin	0,50	1,05	1,90	3,—	3,10	3,—	2,—
Juillet	0,50	1,05	1,90	3,—	3,10	3,—	2,—
Août <sup>4</sup>	0,50	1,05	1,90	3,—	3,10	3,—	2,—

<sup>1</sup> Moyenne de quatre banques. — <sup>2</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1958, majoration d'intérêt de 0,80 % pour les sommes qui sont restées inscrites toute l'année. — Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1959, cette majoration est supprimée. — <sup>3</sup> Taux en vigueur le 4 août 1960 : —, 4, 4,25, 4,50, 4,75. — <sup>4</sup> Depuis le 4 août 1960 les taux suivants sont en vigueur dans les banques de dépôts : 0,50, 1,75, 2,85, 3,45, 3,60.

MARCHE DE L'ARGENT (suite)

8

METAUX PRECIEUX

9

III. — Marché de l'argent au jour le jour  
et à très court terme \*  
(millions de francs)

Cours de l'or et de l'argent  
à Londres <sup>5</sup>

Moyennes journalières	Capitaux prêtés		Capitaux empruntés		Total (5) = (1)+(2) ou (3)+(4)
	Banques de dépôts (1)	Autres organismes <sup>1</sup> (2)	Banques de dépôts (3)	Autres organismes <sup>2</sup> (4)	
1958 .....	2.078	1.829			3.907
1959 <sup>3</sup> .....	2.176	1.164			3.340
1959 Novembre <sup>4</sup> ..	1.945	1.277			3.222
Décembre .....	2.115	2.647	565	4.197	4.762
1960 Janvier .....	2.157	2.981	800	4.338	5.138
Février .....	2.357	2.839	591	4.605	5.196
Mars .....	2.729	2.002	716	4.015	4.731
Avril .....	2.920	1.769	681	4.008	4.689
Mai .....	2.259	3.232	1.085	4.406	5.491
Juin .....	2.405	2.940	1.290	4.055	5.345
Juillet :					
5 au 11 ...	2.288	4.458	1.373	5.373	6.746
12 au 18 ...	1.858	4.768	1.502	5.124	6.626
19 au 25 ...	2.174	4.087	1.422	4.839	6.261
26 au 1/8 ...	2.396	3.987	1.344	5.039	6.383
Août :					
2 au 8 ...	1.994	3.222	1.278	3.938	5.216

Moyennes journalières	Or en sh./d. par oz. fin	Argent en pence par oz. fin
1958 .....	249/ 9 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	76
1959 .....	249/ 5 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	79
1959 Mai .....	249/ 6 <sup>1</sup> / <sub>4</sub>	79
Juin .....	249/ 8 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	78
Juillet .....	249/10 <sup>1</sup> / <sub>4</sub>	78
Août .....	249/11 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	79
Septembre .....	250/ 6 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	79
Octobre .....	250/ 1 <sup>5</sup> / <sub>8</sub>	80
Novembre .....	250/ 2	80
Décembre .....	250/ 5 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	80
1960 Janvier .....	250/ 7 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	80
Février .....	250/ 4 <sup>1</sup> / <sub>4</sub>	79
Mars .....	250/ 1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	79
Avril .....	249/11 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	79
Mai .....	250/ 1 <sup>7</sup> / <sub>8</sub>	79
Juin .....	250/ 5	79
Juillet .....	249/11 <sup>7</sup> / <sub>8</sub>	79

\* Jusqu'au 16 novembre 1959, les chiffres comprennent l'encours de l'argent prêté ou emprunté à 5 et 10 jours, s'il y a lieu. — Depuis le 17 novembre 1959, il n'y a plus d'argent prêté ou emprunté à 5 et 10 jours.

<sup>1</sup> Notamment le Crédit Communal de Belgique, la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite et depuis le 17 novembre 1959, le Fonds des Rentes. — <sup>2</sup> Notamment l'Institut de Réacompte et de Garantie, l'Office National du Ducroire, la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, et, depuis le 17 novembre 1959, le Fonds des Rentes. — <sup>3</sup> Moyenne du 1<sup>er</sup> janvier au 16 novembre 1959. — <sup>4</sup> Moyenne du 1<sup>er</sup> au 16 novembre 1959. — <sup>5</sup> Prix de l'oz d'or fin à New-York : 85 \$ depuis le 1<sup>er</sup> février 1954.

MARCHE DES CHANGES

Cours officiels arrêtés par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles  
(francs belges)

10<sup>1</sup>

Moyennes	1 franc suisse	1 \$ U.S.A.	100 fr. français ou 1 NF	1 \$ canadien		1 Livre Sterling	100 Escudos	1 fl. P.B.	1 Cr. suéd.	1 Cr. dan.	1 D.M.	1 Cr. norv.	100 liras italien.	100 schillings autrichiens
				Câble	Courrier									
1958 .....	11,40	49,89	11,84 <sup>1</sup>	51,397	51,395	139,41	174,04	13,17	9,63	7,21	11,90	6,97	7,99	192,21
1959 .....	11,56	49,96	10,19	52,110	52,108	140,33	174,98	13,24	9,66	7,25	11,96	7,01	8,05	193,14
1959 Mai .....	11,53	49,85	10,17	51,784	51,782	140,30	174,89	13,21	9,64	7,24	11,92	7,00	8,03	192,61
Juin .....	11,58	49,93	10,19	52,067	52,064	140,43	175,08	13,23	9,65	7,25	11,95	7,02	8,05	193,00
Juillet .....	11,58	49,92	10,18	52,147	52,145	140,35	175,00	13,24	9,65	7,25	11,94	7,01	8,04	193,36
Août .....	11,58	49,96	10,19	52,334	52,333	140,37	174,98	13,22	9,66	7,25	11,94	7,01	8,05	193,65
Septembre ..	11,57	50,02	10,20	52,562	52,560	140,25	174,85	13,24	9,67	7,25	11,96	7,01	8,06	193,89
Octobre ...	11,53	50,00	10,19	52,766	52,765	140,34	174,96	13,25	9,66	7,26	11,97	7,01	8,06	193,65
Novembre .	11,52	50,02	10,20	52,637	52,635	140,20	174,78	13,24	9,66	7,25	11,99	7,01	8,06	193,17
Décembre .	11,57	50,01	10,19	52,576	52,575	139,95	174,45	13,26	9,65	7,24	11,99	7,00	8,06	192,72
1960 Janvier ...	11,54	49,90	10,16	52,861	52,856	139,72	174,14	13,23	9,63	7,22	11,97	6,98	8,04	192,01
Février ...	11,50	49,87	10,16	52,397	52,396	139,80	174,23	13,22	9,63	7,22	11,96	6,98	8,03	191,83
Mars .....	11,50	49,87	10,16	52,446	52,443	139,91	174,34	13,22	9,63	7,23	11,96	6,99	8,03	191,82
Avril .....	11,49	49,84	10,16	51,771	51,768	140,02	174,46	13,22	9,65	7,23	11,95	7,00	8,03	191,53
Mai .....	11,53	49,86	10,17	51,012	51,011	139,91	174,33	13,22	9,64	7,22	11,96	6,99	8,03	191,48
Juin .....	11,56	49,86	10,17	50,757	50,755	139,74	174,12	13,22	9,66	7,23	11,96	6,98	8,03	191,97
Juillet ...	11,57	49,88	10,18	50,959	50,959	140,08	174,49	13,23	9,66	7,24	11,96	6,99	8,04	192,62

<sup>1</sup> Moyenne du 1<sup>er</sup> au 28 pour le mois de décembre 1958.

# MARCHE DES CAPITAUX

## I. — COURS COMPARÉS DE QUELQUES FONDS PUBLICS

14

Désignation des titres	Cotation pour	Cours au				
		1 avril 1960	2 mai 1960	1 juin 1960	1 juillet 1960	1 août 1960
<b>I. — Dette intér. dir. de l'Etat Belge (Intérêts à bonif.)</b>						
Dettes 3 ½ %, 1937 .....	100,—	88,60	88,40	88,40	88,40	87,90
Dettes 3 ½ %, 1943 .....	100,—	85,80	84,20	83,60	83,60	83,20
Dettes Unifiées 4 % 1 <sup>re</sup> s. ....	100,—	93,80	93,80	93,60	93,60	92,—
Emprunt de la Libération, 4 %, 1945 .....	100,—	90,—	90,—	89,70	90,10	90,—
Emprunt 4 ½ %, 1952-1962, à 10 ans .....	100,—	102,50	102,10	101,70	102,10	100,—
Emprunt 4 ½ %, 1952-1964, à 12 ans .....	100,—	100,90	99,60	100,30	100,50	97,30
Emprunt 4 ½ %, 1953-1973, à 20 ans .....	100,—	95,90	95,80	96,—	95,90	94,—
Emprunt 4 ½ %, 1953-1968, à 15 ans .....	100,—	96,60	96,30	96,30	96,30	93,40
Emprunt 4 ½ %, 1954-1972, à 18 ans .....	100,—	94,50	94,60	94,90	94,30	90,20
Emprunt 4 ¼ %, 1954-1974, à 20 ans, 1 <sup>re</sup> série .....	100,—	93,30	93,50	93,10	93,20	89,60
Emprunt 4 ¼ %, 1954-1974, à 20 ans, 2 <sup>e</sup> série .....	100,—	92,40	92,50	92,30	92,30	88,80
Emprunt 4 %, 1955-1975, à 20 ans .....	100,—	90,40	90,70	91,20	90,80	86,10
Emprunt 4 ¼ %, 1956-1971, à 15 ans .....	100,—	95,90	95,40	95,50	96,50	93,—
Emprunt 4 ¼ %, 1956-1973, à 17 ans .....	100,—	94,80	94,80	94,80	94,80	93,40
Emprunt 5 %, 1957-1969, à 12 ans .....	100,—	98,80	99,20	99,—	98,90	95,—
Emprunt 5 ¼ %, 1960-1970 à 10 ans .....	100,—	—	—	99,70	99,—	96,40
Certif. de Trés. à 20 ans au plus, 4 %, 1943 .....	100,—	110,80	110,50	110,50	111,10	110,10
Certif. de Trés. à 5 ou 10 ans, 4 %, 1949 .....	100,—	105,10	—	—	—	—
Certif. de Trés. à 5 ans, 5 ½ %, 1957 .....	100,—	101,70	101,70	101,—	101,60	100,—
Emprunts à lots 1941, 4 % .....	1.000,—	966,—	972,—	970,—	941,—	906,—
Emprunts à lots 1953 (2 %, 5 % dès 1967) .....	1.000,—	1.100,—	1.084,—	1.060,—	1.023,—	1.014,—
<b>II. — Dette indir. et dette gar. par l'Etat (Int. à bonif.)</b>						
Dommages de guerre à lots 1923, 4 % .....	1.050,—	1.021,—	1.024,—	1.024,—	1.010,—	1.004,—
Empr. de la Reconstr. 1 <sup>re</sup> tr. 1947, 5 % .....	100,—	100,40	99,80	99,90	99,90	99,30
Empr. de la Reconstr. 2 <sup>e</sup> tr. 1949, 5 % .....	100,—	100,20	99,80	99,90	99,90	99,20
Empr. de la Reconstr. 3 <sup>e</sup> tr. 1950, 5 % .....	1.000,—	1.002,—	98,70 <sup>1</sup>	99,10 <sup>1</sup>	99,20 <sup>1</sup>	97,50 <sup>1</sup>
Emprunt du Fonds des Routes 4 ¼ %, à 10 ans, 1955-1965 .....	100,—	96,90	96,60	96,40	96,40	94,70
Soc. Nat. Ch. de fer belges (tr. belge), act. priv. 4 % .....	500,—	481,—	482,—	480,—	480,—	452,—
Caisse autonome des Domm. de Guerre 1 <sup>re</sup> tr. 5 % 1953 .....	100,—	97,90	97,70	97,70	97,60	96,60
Régie des Télégr. et Téléph. à 15 ans, 4 ½ %, 1953, 1 <sup>re</sup> s. ....	100,—	99,40	99,30	98,70	98,50	97,—
Régie des Télégr. et Téléph. à 15 ans, 4 ½ %, 1953, 2 <sup>e</sup> s. ....	100,—	98,60	98,30	98,30	98,30	97,60
Régie des Télégr. et Téléph. à 20 ans, 4 ¼ %, 1954, 1 <sup>re</sup> s. ....	100,—	93,40	93,30	93,50	93,50	92,10
Soc. Nat. Ch. de fer belges, 4 ¼ %, 1954-1974 .....	100,—	92,80	92,90	93,—	93,10	92,30
Soc. Nat. Ch. de fer belges, 4 %, 1955-1975 1 <sup>re</sup> s. ....	100,—	90,80	90,30	90,90	90,80	89,30
Soc. Nat. Créd. à l'Ind. à 10 ans, 4 ½ %, 1951 .....	100,—	101,80	101,50	101,80	101,90	101,60
Soc. Nat. Créd. à l'Ind. à 10 ans, 4 ½ %, 1952 2 <sup>e</sup> s. ....	100,—	104,80	104,10	103,50	103,90	101,90
<b>III. — Dette directe du Congo belge.</b>						
Sans coupons d'intérêt : Congo belge, emprunt à lots 1888 ...	100,—	261,—	253,—	250,—	251,—	235,—
<b>Intérêts à bonifier :</b>						
Dettes coloniales 1936, 4 % .....	100,—	79,80	67,—	62,70	57,—	46,40 <sup>2</sup>
Dettes coloniales 1954-1974, 4 ¼ % .....	100,—	57,—	45,50	46,30	51,—	46,— <sup>2</sup>
Dettes coloniales 1958-1964, 5 ½ % .....	100,—	70,—	59,50	62,80	72,20	60,30 <sup>2</sup>

<sup>1</sup> Cotation pour 100 fr. — <sup>2</sup> Cours modifiés papier.

## II. — INDICES MENSUELS DES ACTIONS COTÉES AUX BOURSES DE BRUXELLES ET D'ANVERS 15<sup>1</sup>

MARCHE AU COMPTANT

Source : Institut National de Statistique.

Dates	Indice général	Secteur financier et immobilier	Sociétés à portefeuille (non spécialisées)	Holdings (Transports & électricité)	Transports	Entreprises d'électricité et de gaz	Distribution d'eau	Industries de la métallurgie	Industries des fabrications métalliques	Métaux non ferreux	Industries chimiques	Charbonnages	Glaceries et verreries	Industries de la construction	Industries textiles	Industries de l'alimentation	Industries diverses	Commerce et services	Congo et Ruanda-Urundi	Plantations
<b>Indices par rapport aux cours du mois précédent</b>																				
1960 10 juin ...	106	104	107	103	101	99	—	104	108	105	118	100	104	107	108	102	103	105	114	101
10 juillet ...	102	102	102	100	103	98	—	110	110	100	106	104	112	100	106	105	95	103	104	97
<b>Indices par rapport à la moyenne de l'année 1953</b>																				
1959 10 juillet ...	140	206	175	218	128	158	215	189	151	219	183	89	316	201	105	176	166	298	85	112
10 août ...	145	217	182	217	129	158	215	192	155	221	192	105	331	207	119	183	171	321	86	126
10 septemb.	137	210	174	207	125	156	210	181	147	215	177	90	325	202	118	181	161	304	80	122
10 octobre.	135	209	170	217	121	157	209	183	149	213	179	82	329	202	122	176	155	307	75	119
10 novemb.	134	214	162	222	126	157	212	188	154	228	192	81	341	204	134	184	154	315	69	123
10 décemb.	134	206	161	217	122	152	221	185	153	223	194	78	371	209	137	188	152	323	72	129
1960 10 janvier ...	138	217	171	222	120	153	—	195	160	235	206	79	362	218	140	198	160	311	72	124
10 février ...	129	212	159	211	109	150	—	179	159	221	202	76	360	212	139	192	149	305	59	121
10 mars ...	121	199	160	207	98	147	—	170	153	211	193	60	355	210	140	187	136	305	53	116
11 avril ...	119	207	142	210	101	151	—	174	158	205	202	60	361	215	140	189	133	314	46	117
10 mai ...	114	193	133	205	96	149	—	166	154	202	206	57	367	211	142	185	125	307	42	115
10 juin ...	121	201	142	212	97	147	—	172	167	213	244	57	381	225	154	188	129	322	48	116
10 juillet ...	124	206	145	211	100	144	—	189	184	212	259	59	427	226	163	197	122	333	50	112

### III. — MOUVEMENT DES OPERATIONS A LA BOURSE DE BRUXELLES

15<sup>2</sup>

Source : Bulletin mensuel des statistiques publié par la Commission de la Bourse de Bruxelles.

Périodes	Nombre de séances	Obligations de sociétés		Actions <sup>1</sup>		Total <sup>1</sup>	
		Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)
1958 .....	246	145	158	14.928	17.148	15.073	17.306
1959 .....	247	188	210	19.747	25.719	19.935	25.929
1959 Mai .....	17	15	17	1.802	2.319	1.817	2.336
Juin .....	22	18	20	1.756	2.418	1.774	2.438
Juillet .....	20	13	15	1.350	1.978	1.363	1.993
Août .....	21	12	14	1.357	1.895	1.369	1.909
Septembre ...	22	16	18	1.258	1.685	1.274	1.703
Octobre .....	22	13	15	1.695	2.024	1.708	2.039
Novembre ...	19	13	15	1.593	2.119	1.606	2.134
Décembre .....	22	16	18	1.434	1.786	1.450	1.804
1960 Janvier .....	20	13	15	1.484	2.023	1.497	2.038
Février .....	21	12	14	1.573	1.900	1.585	1.914
Mars .....	23	12	13	1.900	2.015	1.912	2.028
Avril .....	19	11	12	1.539	1.558	1.550	1.570
Mai .....	20	10	11	1.607	1.892	1.617	1.903
Juin .....	21	13	15	2.200	2.998	2.213	3.013
Juillet .....	20	19	21	1.769	2.306	1.788	2.327

<sup>1</sup> Marchés au comptant et à terme.

### IV. — RENDEMENT DE TITRES A REVENU FIXE COTES A LA BOURSE DE BRUXELLES

16

(en pourcentages)

Début de mois	Dette unifiée (rendement eu égard au cours seulement)	Echéance de 2 à 5 ans	Echéance de 5 à 10 ans	Echéance de 5 à 20 ans		Echéance à plus de 20 ans		Taux médian (non compris la Dette unifiée)
		Parnétat. et Villes	Villes	Etat	Parnétat. et Villes	Etat Emprunts à lots		
						(remboursement à date fixe)	(remboursement par annuités constantes)	
		4 % 1 <sup>re</sup> s.	4,5 à 5,5 %	4 %	4 à 5 ¼ %			
1959 Juin .....	4,28	4,57	4,93	4,97	4,99	4,71	5,09	5,0
Juillet .....	4,27	4,54	4,87	5,04	5,04	4,69	5,19	5,0
Août .....	4,27	4,51	4,79	5,04	5,01	4,67	5,14	5,0
Septembre .....	4,27	4,47	4,93	5,04	5,01	4,66	5,12	5,0
Octobre .....	4,27	4,61	4,95	5,18	5,09	4,64	5,13	5,1
Novembre .....	4,24	4,62	4,93	5,06	5,08	4,64	5,15	5,0
Décembre .....	4,22	4,59	4,90	5,11	5,08	4,64	5,13	5,0
1960 Janvier .....	4,21	4,79	4,92	5,21	5,10	4,63	{ 5,24 5,12 <sup>1</sup>	5,1
Février .....	4,24	4,82	4,94	5,32	5,13	4,61	5,09	5,1
Mars .....	4,25	4,83	4,94	5,31	5,15	4,60	5,10	5,1
Avril .....	4,26	4,73	4,95	5,23	5,14	4,54	5,08	5,1
Mai .....	4,26	4,84	4,96	5,26	5,17	4,52	5,06	5,1
Juin .....	4,27	4,94	4,98	5,28	5,19	4,57	5,09	5,1
Juillet .....	4,27	5,01	4,97	5,29	5,17	4,70	5,14	5,1
Août .....	4,35	5,67	5,04	5,79	5,41	4,92	5,24	5,4

N.B. Méthode d'établissement : voir Bulletin d'Information et de Documentation de février 1956, p. 84.

<sup>1</sup> A partir de janvier 1960, le rendement a été obtenu après déduction de la taxe mobilière.

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Constitutions de sociétés			Augmentations de capital				Emissions d'obligations		Ensemble des émissions	Primes d'émission	Libération sans espèces		Emissions nettes			
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur val. nominale	Nombre	Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur val. nominale	Nombre	Montant nominal	Montant nominal		1	Apports en nature		Incorporations de réserves	3	4

A. — Sociétés belges (sociétés anonymes et en commandite par actions, sociétés de personnes à responsabilité limitée)

1958	2.473	1.892	1.588	716	17.970	7.184	6.412	164	3.216	12.292	210,5	1.952	2.562	6.842 <sup>5</sup>
1959	2.687	3.701	3.420	760	17.178	6.626	6.221	p 89	p 3.222	p 13.549	138,5	4.539	1.903	p 6.546 <sup>6</sup>
1959 2 prem. mois	554	396	358	76	560	402	386	4	475	1.273	0,2	249	261	709
1960 2 prem. mois	584	426	368	80	1.268	713	662	3	75	1.214	17,5	279	27	816
1959 Avril	233	408	356	96	3.716	1.177	1.158	5	310	1.895	4,5	649	378	792 <sup>7</sup>
Mai	174	282	262	68	3.396	989	927	1	50	1.321	0,1	380	287	572
Juin	239	143	133	80	728	307	303	1	26	476	—	138	148	176
Juillet	212	568	549	64	967	726	561	6	124	1.418	—	721	182	331
Août	136	70	66	23	912	90	88	1	20	180	4,0	63	27	88
Septembre	196	186	124	52	816	433	419	1	75	694	0,8	111	339	169
Octobre	201	254	244	61	1.316	412	398	2	401	1.067	100,0	312	43	788
Novembre	180	214	180	60	837	248	232	3	2.200	2.662	1,3	204	94	2.315
Décembre	300	923	900	111	4.874	1.556	1.474	—	—	2.479	7,5	1.535	84	763
1960 Janvier	290	193	184	40	1.000	551	539	2	25	769	17,0	144	16	605
Février	294	233	185	40	268	162	122	1	50	445	0,5	136	11	210
Mars	p	552	294	—	—	270	216	—	—	822	0,2	179	64	267
Avril	p	535	497	—	—	407	404	—	—	942	—	289	239	373
Mai	p	328	297	—	—	1.314	744	—	—	1.642	—	414	382	245
Juin	p	268	249	—	—	2.387	2.253	—	—	2.655	108,7	268	298	2.045

B. — Sociétés congolaises (sociétés par actions et sociétés de personnes)

1958	281	631	475	100	3.851	1.375	1.280	14	451	2.457	—	562	452	1.192
1959	237	733	509	74	2.813	1.609	1.547	p 2	p 116	p 2.458	—	596	960	p 616
1959 2 prem. mois	44	110	89	16	406	374	350	—	—	484	—	310	83	46
1960 2 prem. mois	39	587	573	9	237	79	78	—	—	666	—	572	36	43
1958 Décembre	29	91	69	15	2.686	537	537	—	—	628	—	150	106	350
1959 Janvier	24	48	46	13	102	173	148	—	—	221	—	93	67	34
Février	20	62	43	3	305	201	202	—	—	263	—	216	17	12
Mars	19	23	18	5	27	12	9	—	—	35	—	7	3	17
Avril	20	123	122	10	153	147	146	—	—	270	—	88	39	141
Mai	14	17	14	3	77	43	43	—	—	60	—	6	40	11
Juin	24	75	45	9	756	255	230	—	—	330	—	28	134	113
Juillet	19	45	16	6	810	273	265	—	—	318	—	6	250	25
Août	18	223	116	9	617	164	164	—	—	387	—	56	140	84
Septembre	26	47	35	5	208	269	269	—	—	316	—	16	265	23
Octobre	21	18	16	6	207	56	56	—	—	74	—	58	—	14
Novembre	18	24	12	2	9	5	4	—	—	29	—	4	—	12
Décembre	14	28	27	3	7	10	10	—	—	38	—	18	6	13
1960 Janvier	20	108	94	9	237	79	78	—	—	187	—	105	35	32
Février	19	479	478	—	—	—	—	—	—	479	—	467	—	11

1 Non comprises dans les montants libérés.

2 Compris dans les constitutions et augmentations de capital.

3 Comprises dans les augmentations de capital.

4 Comprennent les montants libérés sur souscriptions d'actions, les émissions d'obligations, les primes d'émission, moins les libérations sans espèces, ainsi que les émissions destinées au remboursement d'anciens emprunts.

5 Déduction faite des emprunts de conversion pour un total de 71 millions de francs.

6 Déduction faite des emprunts de conversion pour un total de 13 millions de francs.

7 Déduction faite d'un emprunt de conversion de 10 millions de francs.

**VI. — EMPRUNTS  
DES POUVOIRS PUBLICS  
ET DES ORGANISMES  
D'UTILITE PUBLIQUE <sup>1</sup>**

**18**

(long et moyen terme)

Périodes	Emissions publiques en Belgique	Emprunts à l'étranger
	(millions de francs)	(millions)
1958 .....	26.559	U.S. \$ 97
1959 .....	28.308	U.S. \$ 62,25
		D.M. 40
		F.S. 50
1959 Septembre ..	8.166	—
Octobre ...	750	U.S. \$ 20
Novembre .	2.000	U.S. \$ 20
Décembre .	—	—
1960 Janvier ...	12.848	D.M. 120
Février ...	—	F.S. 50
Mars .....	1.500	U.S. \$ 25
Avril .....	8.078	U.S. \$ 35
Mai .....	—	—
Juin .....	4.300	—
Juillet ...	—	—

**VII. - OPERATIONS BANCAIRES  
DU CREDIT COMMUNAL**

**19**

(Avances et remboursements opérés sur emprunts consentis aux pouvoirs publics et aux organismes d'utilité publique pour le paiement des dépenses).

Périodes	Dépenses extraordinaires		Dépenses ordinaires
	Prélèvements sur comptes 2	Rembourse- ments nets	Encours moyen des avances 3
	(millions de francs)		
1958 Moyenne .	574	145	371
1959 Moyenne .	681	161	1.177
1959 Juin .....	621	83	1.496
Juillet .....	883	158	1.914
Août .....	555	38	1.447
Septembre .	797	58	1.500
Octobre ...	875	250	1.310
Novembre .	809	75	721
Décembre .	832	102	1.137
1960 Janvier ...	614	631	1.741
Février ...	668	106	1.772
Mars .....	741	105	1.526
Avril .....	506	412	2.075
Mai .....	548	69	1.148
Juin .....	953	93	1.516

**VIII. — INSCRIPTIONS  
HYPOTHECAIRES <sup>4</sup>**

**20**

Périodes	Montant selon droits d'inscription perçus (millions de francs)
1958 Moyenne .	1.768
1959 Moyenne .	2.133
1959 Juin .....	2.458
Juillet .....	1.629
Août .....	2.797
Septembre .	2.157
Octobre ...	2.514
Novembre .	2.243
Décembre .	2.502
1960 Janvier ...	1.994
Février ...	1.970
Mars .....	2.466
Avril .....	2.333
Mai .....	2.280
Juin .....	2.906

<sup>1</sup> Emprunts de l'Etat, du Congo belge, des provinces et des communes, des organismes d'utilité publique, tels que la Société Nationale des Chemins de fer belges, la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, la Société Nationale de Distribution d'Eau, le Crédit Communal, etc. (à l'exception des émissions continues et des emprunts de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie). — <sup>2</sup> Y compris les retraits sur subsides accordés par la province et l'Etat. — <sup>3</sup> Soldes moyens mensuels des avances non encore remboursées, accordées pour la couverture de dépenses ordinaires. — <sup>4</sup> Y compris les renouvellements au bout de quinze ans qui se montent à environ 1 p.c. du total, mais non compris les hypothèques légales.

**FINANCES PUBLIQUES**

**25<sup>1</sup>**

**I. — SITUATION DE LA DETTE PUBLIQUE**

(millions de francs)

Fin de mois	Dettes consolidées			Dettes à moyen terme <sup>3</sup>			Dettes à court terme <sup>4</sup>			Avoirs des partic. en C.C.P.	Dettes totales 1 5	
	intérieure			intérieure	extérieure	totale	intérieure	extérieure	totale			
	directe	indirecte	totale									
1959 Mai .....	181.134	20.072	201.206	18.877	24.011	1.432	25.443	74.245	14.887	88.632	25.166	359.324
Juin .....	184.664	20.044	204.708	18.785	23.595	1.435	25.030	71.624	13.602	85.226	25.632	359.381
Juillet .....	184.374	19.948	204.322	18.717	22.926	1.535	24.461	72.701	14.162	86.863	26.887	361.250
Août .....	184.260	19.933	204.193	18.755	22.700	1.535	24.235	73.674	14.506	88.180	26.366	361.729
Septembre ...	192.322	19.909	212.231	18.669	22.700	1.536	24.236	66.693	15.256	81.949	26.574	363.659
Octobre .....	191.916	19.834	211.750	18.681	22.700	1.533	24.233	75.236	14.611	89.847	26.952	371.463
Novembre ...	191.244	19.812	211.056	18.627	22.700	1.534	24.234	76.980	14.698	91.678	26.842	372.437
Décembre .....	190.824	19.785	210.609	18.527	23.002	1.359	24.361	75.559	15.163	90.722	29.053	373.272
1960 Janvier .....	189.603	19.756	209.359	20.003	24.253	1.356	25.609	77.362	14.826	92.188	26.952	374.111
Février .....	202.002	19.726	221.728	20.005	21.165	1.355	22.520	74.536	14.399	88.935	27.237	380.425
Mars .....	201.829	19.692	221.521	19.861	20.965	1.354	22.319	76.460	14.250	90.710	27.156	381.567
Avril .....	203.542	19.670	223.212	19.836	17.613	1.354	18.967	82.421	14.928	97.349	27.170	386.534
Mai .....	207.750	19.637	227.387	19.781	17.613	1.358	18.971	78.194	16.186	94.380	27.898	388.417
Juin .....	207.162	19.609	226.771	19.642	17.613	1.357	18.970	77.202	17.656	94.858	28.663	388.904
Juillet .....	206.810	19.542	226.352	19.611	17.913	1.363	19.276	76.944	17.284	94.228	28.276	387.743

<sup>1</sup> Non compris les dettes intergouvernementales résultant de la guerre 1914-1918. — <sup>2</sup> Le montant des dettes extérieures est établi d'après le cours des changes à la date indiquée. — <sup>3</sup> Certificats de trésorerie à échéance de plus d'un an. — <sup>4</sup> Certificats à un an d'échéance au plus. — <sup>5</sup> Non compris la Dotation des Combattants.

II. — AVOIRS EN EFFETS PUBLICS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

25<sup>2</sup>

(millions de francs)

Fin de mois	A 120 jours au maximum	A plus de cinq ans		Total
	Certificats de trésorerie 1	Créance consolidée sur l'Etat 2	Effets publics nationaux 3	
1956 Décembre .....	5.989	34.660	2.072	42.721
1957 Mars .....	7.132	34.456	2.232	43.820
Juin .....	7.588	34.456	2.230	44.274
Septembre .....	8.727	34.456	2.235	45.418
Décembre .....	6.616	34.456	2.239	43.311
1958 Mars .....	8.690	34.243	2.375	45.308
Juin .....	8.615	34.243	2.372	45.230
Septembre .....	2.115	34.243	2.376	38.734
Décembre .....	7.840	34.243	2.379	44.462
1959 Mars .....	9.465	34.030	2.465	45.960
Juin .....	7.315	34.030	2.463	43.808
Septembre .....	5.315	34.030	2.466	41.811
Décembre .....	8.215	34.030	2.469	44.714
1960 Mars .....	8.990	34.000	2.523	45.513
Juin .....	8.390	34.000	2.521	44.911

1 Convention du 14 septembre 1948, conclue en vertu de l'art. 18 de la loi organique de la B.N.B. — 2 Art. 3 § b), de la loi du 28 juillet 1948 relative à l'assainissement du bilan de la B.N.B. — 3 Art. 14 de la loi organique de la B.N.B.

III. — APERÇU DE L'EXECUTION DES BUDGETS

25<sup>3</sup>

(millions de francs)

Source : *Moniteur Belge*.

Recettes	Du 1/I au 30/VI/1960		Dépenses	Du 1/I au 30/VI/1960	
	Pour compte exerc. 1959	Pour compte exerc. 1960		Pour compte exerc. 1959	Pour compte exerc. 1960
<i>Voies et moyens :</i>			<i>Dépenses ordinaires :</i>		
Impôts .....	6.094	43.421	Dette publique .....	1.463	7.111
Taxes, péages et redevances .....	54	2.187	Pensions .....	443	6.304
Revenus patrimoniaux .....	375	368	Dotations .....	1	210
Remboursements .....	312	390	Non-valeurs et remboursements .....	72	134
Produits divers .....	83	360	Administration { rémunérations .....	412	13.134
Impôts d'assainissement monétaire ...	—	—	générale { matériel .....	2.349	1.679
Recettes résultant de la guerre .....	6	59	Subventions .....	4.673	18.199
			Travaux .....	257	149
			Autres dépenses .....	—	1.760
<b>Total ...</b>	<b>6.924</b>	<b>46.785</b>	<b>Total ...</b>	<b>9.040</b>	<b>48.680</b>
<i>Recettes extraordinaires :</i>			<i>Dépenses extraordinaires :</i>		
Produits d'emprunts consolidés .....	—	20.445	Service de la dette publique .....	—	1.278
Diverses .....	19	104	Crédits relatifs aux avances .....	—	1.256
			Crédits relatifs aux participations .....	—	4.219
			Crédits relatifs { immob. nouv. ...	—	7.549
			aux immobilis. { rest. du dom. pub.	—	312
			Autres dépenses .....	—	2.182
<b>Total ...</b>	<b>19</b>	<b>20.549</b>	<b>Total ...</b>	<b>—</b>	<b>16.796</b>
<b>TOTAL GENERAL ...</b>	<b>6.943</b>	<b>67.334</b>	<b>TOTAL GENERAL ...</b>	<b>9.007</b>	<b>65.476</b>
Mali ...	2.064		Boni ...		1.858

## a) Recettes fiscales sans distinction d'exercice

(non compris les centimes additionnels provinciaux et communaux  
et les sommes attribuées au Trésor de la Colonie)

(millions de francs)

Source : *Moniteur belge*.

Périodes	Contributions directes 1	Douanes et Accises	Enregistrement	Recettes globales 1	Recettes globales cumulatives depuis janvier 1
1958 Moyenne mens. ...	3.069	1.514	2.738	7.321	—
1959 Moyenne mens. ...	3.230	1.636	2.994	7.860	—
1959 Avril .....	2.661	1.630	2.833	7.124	30.616
Mai .....	3.021	1.606	2.863	7.490	38.106
Juin .....	3.588	1.550	2.923	8.061	46.167
Juillet .....	6.371	1.726	2.884	10.981	57.148
Août .....	2.410	1.434	2.783	6.627	63.775
Septembre .....	3.631	1.633	2.960	8.224	71.999
Octobre .....	2.787	1.840	3.237	7.864	79.863
Novembre .....	2.130	1.783	3.006	6.919	86.782
Décembre .....	2.502	1.810	3.223	7.535	94.317
1960 Janvier .....	6.065	1.592	2.902	10.559	10.559
Février .....	2.315	1.456	2.880	6.651	17.210
Mars .....	2.487	1.968	3.360	7.815	25.025
Avril .....	2.510	1.851	3.107	7.468	32.493
Mai .....	3.166	1.786	3.131	8.083	40.576
Juin .....	3.873	1.859	3.207	8.939	49.515

## b) Recettes totales effectuées jusqu'au 30 juin 1960 pour les exercices 1959 et 1960

(non compris les centimes additionnels provinciaux et communaux  
et les sommes attribuées au Trésor de la Colonie)

(millions de francs)

Source : *Moniteur belge*.

	Exercice 1959 2		Exercice 1960		Juin 1960
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées pour l'exerc. 1960
<b>I. Contributions directes</b> 1 .....	<b>39.489</b>	<b>38.670</b>	<b>14.735</b>	<b>14.273</b>	<b>3.873</b>
<b>II. Douanes et accises</b> .....	<b>19.623</b>	<b>20.223</b>	<b>10.110</b>	<b>10.661</b>	<b>1.859</b>
dont douanes .....	5.370	5.700	3.052	2.850	527
accises .....	13.353	14.253	6.591	7.672	1.254
taxes spéciales de consommat.	650		346		68
<b>III. Enregistrement</b> .....	<b>35.927</b>	<b>35.701</b>	<b>18.576</b>	<b>19.008</b>	<b>3.207</b>
dont enregistrement .....	3.653	3.550	1.948	1.933	346
successions .....	1.789	1.790	852	1.107	160
timbres et taxes assimilées ...	30.077	29.920	15.540	15.733	2.664
<b>Total</b> 1 ...	<b>95.039</b>	<b>94.594</b>	<b>43.421</b>	<b>43.942</b>	<b>8.939</b>
<b>Différence par rapport aux éval. budgét.</b>	<b>+ 445</b>		<b>- 521</b>		<b>+ 293</b>

1 Y compris le produit des versements anticipatifs à valoir sur la taxe professionnelle.

2 L'exercice 1959 commencé le 1er janvier 1959 s'est clôturé le 31 mars 1960.

NOTE. — Pour les impôts directs, la période de perception dépasse l'année civile. Les chiffres pour cette catégorie d'impôts ne sont donc définitifs qu'à la clôture de l'exercice.

# REVENUS ET EPARGNE

30<sup>2</sup>

## I. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS BELGES ET CONGOLAISES

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Nombre de sociétés			Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividende brut mis en paiement	Dette obligataire <sup>1</sup>	Coupons d'obligations bruts
	recensées	en bénéfici	en perte			bénéfici	perte			
1958 <sup>2</sup> .....	13.974	10.454	3.520	193.699	111.775	30.464	2.256	17.785	64.040 <sup>3</sup>	2.655
1959 <sup>2</sup> .....	14.454	10.184	4.270	206.952	122.423	26.918	4.121	16.893	71.717 <sup>3</sup>	3.170
1958 Octobre .....	511	364	147	12.222	5.389	1.367	127	913	4.033	181
Novembre .....	366	265	101	14.235	6.737	1.657	195	1.024	3.890	176
Décembre .....	345	249	96	8.205	4.723	728	102	447	5.746	285
1959 Janvier .....	120	83	37	2.439	989	240	86	149	5.959	274
Février .....	180	132	48	664	1.707	367	13	311	4.443	182
Mars .....	1.558	1.143	415	16.670	9.832	2.286	458	1.367	5.536	246
Avril .....	2.730	1.957	773	34.114	23.697	3.706	589	1.978	5.337	233
Mai .....	2.958	2.123	835	61.665	34.173	9.174	1.179	6.360	4.818	209
Juin .....	1.686	1.211	475	31.679	19.136	4.413	386	2.552	6.106	290
Juillet .....	576	411	165	14.276	8.831	1.661	327	1.274	5.320	231
Août .....	195	139	56	1.438	1.084	200	83	98	4.120	162
Septembre .....	293	217	76	2.326	1.796	342	131	154	5.361	230
Octobre .....	523	354	169	9.380	3.635	1.075	253	703	4.754	203
Novembre .....	401	285	116	17.262	8.713	1.731	117	1.218	5.146	229
Décembre .....	351	233	118	7.627	4.069	773	95	471	6.584	320

<sup>1</sup> En ce qui concerne les résultats mensuels, les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

<sup>2</sup> Déduction faite des doubles emplois.

<sup>3</sup> Au 31 décembre.

## II. CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE 31 ET DE RETRAITE

Dépôts sur livrets des particuliers  
à la Caisse d'Épargne<sup>1</sup> (épargne pure)  
(millions de francs)

Périodes	Ver-sements	Rembour-sements	Excédents	Soldes des dépôts à fin de période
1958 Moyenne mens. ...	1.576	1.193	383	66.700 <sup>2</sup>
1959 Moyenne mens. ...	1.828	1.353	475	74.442 <sup>2</sup>
1959 Mai .....	1.683	1.317	366	69.344
Juin .....	1.863	1.503	360	69.704
Juillet .....	2.075	1.358	717	70.421
Août .....	1.730	1.189	541	70.962
Septembre .....	1.757	1.474	283	71.245
Octobre .....	1.824	1.419	405	71.650
Novembre .....	1.688	1.266	422	72.072
Décembre .....	1.989	1.655	334	74.442 <sup>2</sup>
1960 Janvier .....	2.324	1.186	1.138	75.580
Février .....	1.856	1.532	324	75.904
Mars .....	1.853	1.636	217	76.121
Avril .....	1.784	1.719	65	76.186
Mai .....	1.777	1.660	117	76.303
Juin .....	1.798	1.698	100	76.403
Juillet .....	1.897	1.780	117	76.520

<sup>1</sup> Y compris les livrets des prisonniers de guerre. Nombre de livrets au 31 décembre 1958 : 6.877.430 (chiffre rectifié) et au 31 décembre 1959 : 7.034.844.

<sup>2</sup> Y compris les intérêts capitalisés de l'exercice.

## III. — INDICE DES REMUNERATIONS 32 HORAIRES BRUTES DES OUVRIERS

Base 1953 = 100

Méthode d'établissement et conditions d'utilisation :  
voir Bulletin de novembre 1957, page 413

Périodes	Gain moyen brut par heure prestée (hommes + femmes)	Salaire horaire type	
		ouvrier qualifié <sup>1</sup>	ouvrier non qualifié <sup>1</sup>
1955 Décembre .....	107,6	106,4	107,2
1956 Mars .....	109,4	109,5	110,1
Juin .....	113,8	113,2	113,9
Septembre .....	115,2	115,1	115,5
Décembre .....	119,5	118,3	118,1
1957 Mars .....	121,9	121,8	122,0
Juin .....	125,4	124,1	124,4
Septembre .....	124,9	125,1	124,7
Décembre .....	128,9	127,7	127,8
1958 Mars .....	128,8	128,2	128,4
Juin .....	130,9	128,8	129,0
Septembre .....	130,5	129,0	129,0
Décembre .....	132,3	128,6	129,3
1959 Mars .....	131,2	128,6	129,8
Juin .....	132,1	129,9	131,4
Septembre .....	133,6	131,1	132,6
Décembre .....	136,9	133,0	133,8
1960 Mars .....	135,7	133,0	134,6

<sup>1</sup> Non compris les ouvriers du transport.

# MOUVEMENT DES AFFAIRES

## I. — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION

35

### Mouvement du débit

Périodes	Nombre de chambres à fin de période	Bruxelles										Province		Bruxelles et province	
		Argent à 1, 5 et 10 jours <sup>1</sup>		Titres effets publics et coupons		Virem. chèques prom., quit., etc.		Opérations sur l'étranger		Totaux		milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs
		milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs				
1958 Moyenne .....	38	2,1	112,7	2,1	14,6	240,3	111,6	2,9	5,4	247,4	244,3	234,9	63,1	482,3	307,4
1959 Moyenne .....	38	1,9	123,6	2,2	15,1	243,1	120,7	2,9	7,1	250,1	266,5	236,5	63,7	486,7	330,2
1959 Mai .....	38	1,6	113,8	3,6	14,7	222,2	118,5	2,7	6,1	230,1	253,1	219,9	62,3	450,0	315,4
Juin .....	39	1,6	120,3	2,5	7,5	251,7	124,1	2,8	6,6	258,6	258,5	247,6	66,6	506,2	325,1
Juillet .....	39	1,7	93,0	2,0	12,8	246,8	124,2	2,5	6,1	253,0	236,0	238,1	66,0	491,1	302,0
Août .....	39	1,7	87,8	1,5	14,4	216,0	114,2	2,4	5,6	221,6	222,0	213,4	56,1	435,0	278,1
Septembre .....	39	1,8	114,4	1,9	19,9	240,8	119,6	2,7	6,8	247,2	260,7	241,2	63,8	488,4	324,5
Octobre .....	39	1,8	100,3	1,7	13,1	248,5	119,2	2,9	8,1	254,9	240,7	241,3	65,1	496,2	305,9
Novembre .....	39	2,0	130,4	1,5	16,0	248,5	123,0	3,3	7,8	255,3	277,2	241,4	60,2	496,7	337,4
Décembre .....	39	2,6	204,4	1,8	16,7	233,4	128,2	3,6	8,2	291,4	357,5	265,3	64,1	556,8	421,6
1960 Janvier .....	39	2,4	197,5	1,4	13,7	238,5	114,9	3,1	9,4	245,4	335,5	220,4	58,8	465,8	394,2
Février .....	39	3,2	214,2	1,6	22,1	263,6	128,2	3,2	8,0	271,6	372,5	246,4	59,5	518,0	432,0
Mars .....	39	3,1	212,8	1,9	20,5	285,6	122,3	3,2	8,0	293,8	363,6	257,8	59,6	551,7	423,1
Avril .....	39	2,8	182,0	1,7	22,4	244,2	123,6	3,0	8,8	251,7	336,8	224,5	53,6	476,2	390,4
Mai .....	39	2,9	220,2	1,9	17,0	297,5	132,1	3,3	9,2	305,6	378,5	260,1	54,7	565,7	433,2
Juin .....	39	3,0	216,4	1,9	14,0	303,0	130,8	3,5	10,4	311,4	371,6	251,3	56,9	562,7	428,6
Juillet .....	39	2,8	253,5	1,7	17,2	280,8	142,7	3,5	13,5	288,8	426,9	225,6	53,0	514,4	479,9

<sup>1</sup> Y compris les remboursements des capitaux prêtés la veille au jour le jour, ou précédemment à 5 et 10 jours. — Depuis le 17 novembre 1959, y compris les opérations effectuées entre organismes qui, auparavant, n'étaient pas représentés en Chambre de Compensation.

## II. — MOUVEMENT DES CHEQUES POSTAUX

36

(milliards de francs)

Périodes	Milliers de comptes à fin de période	Avoir global * (moyenne journalière)	Avoirs des particuliers *	Crédit		Débit		Mouvement général	Opérations sans emploi de numéraire %	Vitesse de circulation <sup>2</sup>
				Versements	Virements	Chèques et divers	Virements			
1958 Moyenne .....	789 <sup>1</sup>	31,2	23,5	37,4	93,0	37,3	93,0	260,8	91	4,21
1959 Moyenne .....	819 <sup>1</sup>	33,1	25,1	39,4	97,9	39,1	97,9	274,3	91	4,11
1959 Mai .....	800	32,1	24,7	38,8	94,0	37,1	94,0	263,9	92	4,50
Juin .....	802	33,4	25,1	40,1	96,4	38,2	96,4	271,3	91	3,93
Juillet .....	803	37,3	25,7	46,3	112,3	46,8	112,3	317,8	92	4,14
Août .....	805	33,8	26,2	37,7	90,8	37,4	90,8	256,6	92	3,82
Septembre .....	810	34,4	25,9	39,3	97,7	38,6	97,7	273,3	90	3,84
Octobre .....	814	34,6	26,3	40,9	105,6	42,3	105,6	294,5	91	4,00
Novembre .....	816	33,8	26,5	37,2	93,6	37,4	93,6	261,7	90	4,07
Décembre .....	819	34,8	26,6	44,4	107,5	40,1	107,5	299,4	91	4,11
1960 Janvier .....	820	36,3	26,0	40,5	104,4	41,1	104,4	290,5	92	4,04
Février .....	823	36,3	26,1	41,3	103,4	43,2	103,4	291,4	92	4,07
Mars .....	825	36,0	26,4	40,7	102,1	39,2	102,1	284,1	92	3,66
Avril .....	826	35,2	26,6	40,7	100,2	41,0	100,2	282,2	92	4,21
Mai .....	827	37,4	27,0	42,0	103,4	41,2	103,4	290,1	92	3,89
Juin .....	830	38,0	27,5	43,3	104,8	41,3	104,8	294,2	92	3,87
Juillet .....	831	40,4	27,7	47,1	113,8	48,0	113,8	322,7	91	4,03

<sup>1</sup> Au 31 décembre.

<sup>2</sup> Rapport par mois-type de 25 jours, du mouvement du débit à l'avoir journalier moyen.

\* Ces avoirs comprennent : les avoirs libres et les titres de l'Emprunt d'Assainissement monétaire remis en représentation des avoirs définitivement bloqués.

# PRIX

## a) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

45<sup>1</sup>

Base : période 1936 à 1938 = 100

Source : Ministère des Affaires économiques — Service de l'Index.

Périodes	Indice général	Produits agricoles du règne animal	Produits agricoles du règne végétal	Matières grasses	Produits minéraux					Produits chimiques			Peaux et cuirs	
					Indice général du groupe	Charbon	Sous-produits du charbon	Produits pétroliers	Mine-rais et métaux bruts	Produits des carrières	Indice général du groupe	Produits chimiques		Engrais chimiques
<i>Nombre de produits ...</i>	135	13	14	2	19	4	4	3	5	3	11	8	3	5
1958 Moyenne .....	422	359	470	356	455	668	481	290	410	471	327	350	274	327
1959 Moyenne .....	420	371	447	359	446	629	451	316	399	471	326	350	269	387
1959 Avril .....	419	366	462	367	449	625	462	325	399	469	328	347	284	397
Mai .....	421	372	462	370	449	625	458	321	402	471	327	349	275	408
Juin .....	419	367	447	366	444	624	458	312	393	472	323	349	262	414
Juillet .....	419	376	442	357	440	624	436	311	395	470	325	349	268	408
Août .....	422	389	437	351	439	619	437	309	398	471	321	351	264	407
Septembre .....	423	386	442	354	440	620	439	310	398	471	319	348	251	409
Octobre .....	423	376	442	358	444	624	441	312	405	470	321	351	252	402
Novembre .....	424	376	425	361	443	624	441	312	401	470	327	353	269	391
Décembre .....	426	370	420	361	447	624	441	331	403	470	328	353	271	386
1960 Janvier .....	430	376	425	361	441	621	407	333	406	470	331	353	280	397
Février .....	426	357	418	358	441	621	407	326	411	470	332	354	280	390
Mars .....	425	358	418	357	437	596	407	326	410	470	332	353	281	387
Avril .....	424	353	417	360	434	599	398	324	408	468	331	352	281	389
Mai .....	427	347	441	353	433	603	396	324	408	468	326	349	271	380
Juin .....	427	367	443	347	433	606	398	324	401	467	321	349	256	372

## a) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE (suite)

45<sup>1</sup>

Base : période 1936 à 1938 = 100

Source : Ministère des Affaires économiques — Service de l'Index.

Périodes	Caout-chouc	Bois	Papiers et cartons	Produits textiles					Matériaux de construction	Métaux et produits métalliques				
				Indice général du groupe	Laine	Lin	Coton	Jute		Fibres artificielles	Indice général du groupe	Sidé-rurgie	Fabr. métalliques	Non ferreux
<i>Nombre de produits ...</i>	1	6	4	21	5	5	6	2	3	13	26	9	13	4
1958 Moyenne .....	278	619	485	336	367	266	447	329	248	514	480	557	455	406
1959 Moyenne .....	347	592	465	326	373	271	412	290	240	516	481	551	452	434
1959 Avril .....	333	573	459	318	367	249	413	287	240	513	479	546	452	431
Mai .....	348	573	459	318	379	249	403	287	239	513	481	549	453	434
Juin .....	327	573	464	321	373	264	402	287	241	518	480	552	453	426
Juillet .....	346	574	464	323	380	266	404	277	240	518	480	553	453	424
Août .....	369	597	464	328	399	270	407	280	238	518	484	553	455	437
Septembre .....	356	609	464	332	397	284	411	275	238	518	483	557	453	433
Octobre .....	372	614	464	335	390	299	412	269	239	518	484	554	453	443
Novembre .....	429	625	464	343	389	315	416	298	237	518	485	556	452	449
Décembre .....	394	643	466	351	391	317	422	363	237	520	486	559	453	447
1960 Janvier .....	396	650	466	358	397	319	431	390	237	542	485	558	450	452
Février .....	395	650	467	353	390	320	428	360	238	542	484	555	449	456
Mars .....	409	653	467	352	387	311	425	388	238	542	483	553	449	452
Avril .....	414	658	467	355	387	311	426	421	238	542	483	553	449	450
Mai .....	440	658	469	363	385	311	429	523	238	542	481	553	449	442
Juin .....	417	655	469	358	383	308	435	459	238	542	483	555	451	444

b) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE 45<sup>2</sup>  
ET A L'ETRANGER

Base : moyenne 1953\* = 100

Périodes	Belgique (Ministère des Affaires économiques)	Pays-Bas (Central Bureau voor de Statistiek)	France (Statistique générale de la France)	Italie (Banca di Roma)	Allemagne occidentale (Statistisches Bundesamt) 1	Royaume-Uni* (Board of Trade) 1954 = 100	Etats-Unis (Department of Labor Bureau Labor Statistics)	Suisse (Office fédéral de l'industrie, des Arts et Métiers et du Travail)
1958 Moyenne .	102	105	121	101	106	111	108	102
1959 Moyenne .	101	106	126	98	105	111	108	100
1959 Avril .....	101	104	125	97	105	111	109	99
Mai .....	101	104	126	97	105	111	109	99
Juin .....	101	105	124	97	105	111	109	99
Juillet .....	101	105	125	97	105	111	109	100
Août .....	102	105	126	97	105	111	108	100
Septembre .	102	106	127	98	105	112	109	100
Octobre ...	102	108	129	99	105	112	108	101
Novembre .	102	108	129	99	106	112	108	102
Décembre .	103	107	130	99	106	112	108	101
1960 Janvier ...	104	106	131	99	106	112	108	102
Février ...	103	105	129	99	106	112	108	101
Mars .....	102	104	129	99	106	112	109	101
Avril .....	102	104	130	98	106	p113	109	101
Mai .....	103	106	132	98	106	p113	109	101
Juin .....	103	106	128	106	106	p113	109	101

1 Produits finis industriels.

\* Royaume-Uni : nouvel indice sur base 1954 = 100 (tous produits manufacturés).

c) INDICES DES PRIX DE DETAIL 46  
EN BELGIQUE

Base : moyenne 1953 = 100

Source : Ministère des Aff. économ. (Service de l'Index).

Périodes	Indice général	Produits alimentaires	Produits non alimentaires	Services
Nombre de prod.	65	35	25	5
1958 Moyenne .	108,31	107,9	106,2	114,6
1959 Moyenne .	109,64	109,5	106,6	120,0
1959 Mai .....	109,22	108,9	106,2	120,1
Juin .....	109,59	109,2	106,8	120,5
Juillet .....	109,60	109,1	106,8	120,6
Août .....	110,14	110,0	106,9	120,7
Septembre .	110,23	110,0	107,2	120,9
Octobre ...	110,38	110,4	107,0	121,0
Novembre .	110,62	110,8	107,1	121,1
Décembre .	110,53	110,6	107,1	121,5
1960 Janvier ...	110,28	110,1	107,1	121,5
Février ...	110,17	109,8	107,1	121,7
Mars .....	109,89	109,3	107,0	122,0
Avril .....	109,79	109,1	106,8	122,3
Mai .....	109,76	109,3	106,7	122,2
Juin .....	109,96	109,6	106,8	122,3
Juillet ...	109,67	108,8	106,9	122,5

PRODUCTION

50

I. — INDICE DE L'ACTIVITE ET DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Base : moyenne 1953 = 100

Périodes	Indices de l'activité industrielle							Indices de la production industrielle					
	Source : Institut National de Statistique							Source : Inst. de Recherches Econ. et Sociales					
	Indice général	Indice des industries extractives	Indices des industries manufacturières					Indice général	dont				
Ensemble			Sidérurgie	Fabrications métalliques	Fila-tures	Tissages	Combustibles et énergie		Sidérurgie	Fabrications métalliques	Fila-tures	Tissages	
	1958 Moyenne .	106,4						91,4					110,4
1959 Moyenne p	106,8	79,4	114,3	140,0	94,1	112,5	116,7	119,1	87,6	139,7	131,7	115,5	108,4
1959 Mars .....	107,0	83,8	113,3	133,6	95,4	107,0	111,5	118,6	94,3	132,6	131,4	108,6	105,1
Avril .....	111,5	86,1	118,5	143,9	99,7	110,4	117,3	120,7	90,2	141,8	133,6	107,9	105,0
Mai .....	100,3	77,9	106,5	130,7	87,0	100,2	100,5	119,7	84,8	134,6	136,6	110,2	103,4
Juin .....	110,7	81,1	118,8	146,2	97,9	119,5	119,6	121,1	86,3	145,0	132,8	118,6	110,4
Juillet . p	92,6	67,1	99,6	131,1	77,5	94,4	103,5	104,3	72,7	128,8	116,3	92,5	93,1
Août ... p	99,9	71,4	107,7	126,9	84,8	107,1	105,0	111,2	78,7	127,0	119,7	112,1	97,3
Septemb. p	112,8	80,7	121,6	149,5	99,9	120,9	127,5	124,8	87,2	148,0	140,2	118,4	114,1
Octobre . p	118,9	86,6	127,8	160,0	102,9	126,6	136,7	127,1	90,1	153,2	141,6	121,0	116,8
Novemb. p	110,9	83,4	118,4	144,6	96,4	110,9	125,6	132,5	95,6	151,8	150,1	135,4	129,2
Décembre p	114,7	85,8	122,6	156,1	102,7	126,4	130,8	126,2	95,0	152,4	139,6	128,5	117,9
1960 Janvier . p	108,1	77,4	117,2	148,0	96,7	131,5	121,6	121,5	92,4	147,0	131,6	137,7	114,4
Février . p	109,9	79,7	118,2	156,3	96,5	118,6	120,6	129,0	94,3	160,2	146,0	124,9	112,2
Mars ... p	120,8	86,9	130,1	166,9	104,7	123,1	136,1	132,0	91,4	160,8	152,0	124,8	118,3
Avril ... p	114,7	82,4	123,6	148,1	101,5	117,5	122,1	131,0	89,0	151,0	143,7	121,0	116,0
Mai .....								132,0	89,6	154,3			

Source : Ministère des Affaires économiques (Direction générale des Mines).

Périodes	Mines de houille									
	Nombre moyen d'ouvriers présents (milliers)		Production par bassin (milliers de tonnes)						Nombre moyen de jours d'extraction	Stock à fin de période (milliers de tonnes)
	du fond	fond et surf.	Mons	Centre	Charleroi	Liège	Campine	Total		
1936-1938 Moyenne .....	87	125	408	353	640	451	541	2.425 <sup>1</sup>	24,0	1.502
1958 Moyenne .....	91	122	300	245	540	339	831	2.255	21,3	6.928
1959 Moyenne .....	78	106	215	172	460	318	731	1.896	18,7	7.496
1959 Mai .....	81	110	200	171	470	324	686	1.851	17,5	7.555
Juin .....	79	108	217	177	484	325	702	1.905	18,4	7.627
Juillet .....	74	102	175	144	362	224	696	1.601	16,4	7.690
Août .....	72	99	199	161	391	289	658	1.698	18,2	7.763
Septembre .....	73	100	210	174	457	326	715	1.882	19,5	7.753
Octobre .....	73	100	221	187	498	355	755	2.016	20,6	7.767
Novembre .....	73	99	222	179	465	314	812	1.992	19,7	7.716
Décembre .....	72	98	221	184	486	343	819	2.053	20,3	7.496
1960 Janvier .....	70	95	203	173	434	310	784	1.904	19,8	7.341
Février .....	67	92	203	170	475	316	768	1.932	20,2	7.386
Mars .....	69	95	215	175	494	340	824	2.048	20,7	7.440
Avril .....	68	93	214	166	465	317	759	1.921	19,9	7.439
Mai .....	p		198	166	462	301	739	1.866		7.440
Juin .....	p		187	170	472	294	703	1.826		7.400
Juillet .....	p		134	140	304	189	743	1.510		7.246

<sup>1</sup> Y compris 82.000 tonnes provenant du bassin de Namur. Les charbonnages de ce bassin ont été répartis en 1942 entre les bassins de Liège et de Charleroi.

Sources : Ministère des Affaires économiques (Direction générale des Mines et Institut National de Statistique) — Ministère des Finances (Acieuses).

Périodes	Cokes		Agglomérés		Pétroles bruts mis en œuvre (milliers de kilolitres)	Hauts fourneaux en activité (à la fin de la période)	Production métallurgique (milliers de tonnes)		
	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers			Fonte	Acier brut	Acier et fer finis
1936-1938 Moyenne .....	435	3.831	142	855	—	37	261	253	202
1958 Moyenne .....	576	4.632	86	477	630	49	460	501	349
1959 Moyenne .....	601	4.539	83	453	644	50	497	536	386
1959 Mars .....	599	4.575	84	499	753	49	485	505	369
Avril .....	586	4.475	90	471	675	49	486	541	406
Mai .....	604	4.525	105	483	767	47	473	485	384
Juin .....	595	4.558	71	462	564	47	505	568	404
Juillet .....	592	4.507	46	420	623	45	485	521	352
Août .....	594	4.549	56	423	650	48	470	506	340
Septembre .....	602	4.519	72	415	620	47	517	573	416
Octobre .....	635	4.544	82	397	577	49	557	619	442
Novembre .....	623	4.519	91	437	578	50	520	549	399
Décembre .....	652	4.529	103	450	641	50	555	604	429
1960 Janvier .....	646	4.551	115	491	698	51	540	562	408
Février .....	610	4.476	96	482	700	52	536	593	437
Mars .....	654	4.493	92	428	683	52	590	665	453
Avril .....	620	4.532	108	424	631		527	593	401
Mai .....					580				

III. — PRODUITS TEXTILES

56<sup>1</sup>

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Production de fils (tonnes)								Production de rayonne (tonnes)	Production de tissus dérus tombés de métiers (pour compte propre, services publics et ordres à façon) (tonnes)				
	Fil de lin	Fil de jute	Fil de chanvre	Fil de coton		Fil de laine		Lin		Jute 1	Coton	Laine 2	Rayonne	
				fin	cardé	peignée	cardée							
1958 Moyenne .	729	6.110	70	6.232	349	1.924	1.248	2.251	562	3.331	5.597	2.056	703	
1959 Moyenne .	950	6.591	61	7.189	344	2.427	1.446	2.366	628	3.106	6.224	2.437	752	
1959 Mars .....	916	6.767	42	6.707	372	2.144	1.362	2.459	605	2.787	5.984	2.263	783	
Avril .....	999	6.585	79	6.717	364	2.289	1.482	2.420	598	2.611	6.113	2.516	796	
Mai .....	752	5.773	37	6.251	281	2.225	1.357	2.270	489	2.446	5.546	2.123	596	
Juin .....	958	7.061	60	7.466	308	2.742	1.498	2.423	632	3.101	6.437	2.490	770	
Juillet .....	888	5.662	57	6.680	316	1.471	1.296	1.647	577	2.746	5.698	2.152	601	
Août .....	735	5.502	56	6.710	241	2.674	1.415	2.417	526	2.665	5.363	2.342	638	
Septembre .	1.035	6.880	66	7.458	384	2.831	1.629	2.258	691	3.449	6.680	2.707	811	
Octobre ...	1.129	7.315	62	7.616	378	2.953	1.681	2.448	733	3.905	7.150	2.870	897	
Novembre .	1.053	6.444	65	7.314	338	2.831	1.486	2.514	737	3.608	6.848	2.556	775	
Décembre .	1.141	7.274	64	7.672	366	2.882	1.607	2.774	831	3.720	6.975	2.622	881	
1960 Janvier ...	1.090	6.655	42	9.378	356	2.784	1.492	2.597	707	2.647	6.968	2.420	761	
Février ...	948	6.473	100	7.273	353	2.801	1.538	2.606	695	3.223	6.646	2.377	827	
Mars .....	1.120	7.895	75	7.728	396	3.109	1.462	2.528	796	3.713	7.528	2.574	1.025	
Avril .....	1.109	6.596	67	7.213	329	2.707	1.333	2.291	703	3.093	6.816	2.302	926	
Mai .....								2.591						

1 Y compris les tapis en jute.

2 Y compris couvertures et tapis en laine.

IV. — PRODUITS DIVERS

56<sup>2</sup>

Sources : Institut National de Statistique et Administration des Douanes et Accises.

Périodes	Ciment	Chaux	Calcaires	Ammoniaque de synthèse et dérivés		Engrais composés	Papier		Briques		Sucres				Brosseries 4	Distilleries (milliers d'hectolitres)	Allumettes (millions de tiges)	Pêche Vente de poisson 5		
				Azote primaire	Azote dans les engrais finis		Papier	Cartons	Briques ordinaires	Briques de pavement	Production		Stocks (sucres bruts et raf.) 3	Déclarations en consomm.				Quantités (milliers de tonnes)	Valeurs (millions de francs)	
											sucres bruts	sucres raffinés								
1936-1938 Moy. .	250 <sup>1</sup>	117 <sup>2</sup>	154 <sup>2</sup>				15,5 <sup>1</sup>					17,5	17,2	159	20,7	16,4	35,0	4.421	2,3	7,2
1958 Moyenne .	338	147	239	22,9	20,6	20,1	26,2	4,0	171	12,8		40,9	16,4	303	22,2	13,7	18,1	4.651	3,7	88,0
1959 Moyenne .	370	148	282	25,3	22,6	19,8	27,3	4,3	165	14,1		17,6	14,9	167	22,2	14,4	17,4	4.336	3,3	35,4
1959 Avril .....	402	150	285	25,9	23,7	21,4	28,6	4,6	132	15,4		—	13,3	213	19,7	15,7	9,9	4.613	3,5	34,1
Mai .....	423	133	293	27,0	24,6	15,4	25,1	4,1	173	12,9		—	10,0	194	20,7	15,6	13,2	3.936	2,6	27,5
Juin .....	434	148	317	25,3	23,1	12,1	29,2	5,2	223	14,9		—	10,5	143	26,4	16,1	25,9	4.223	3,1	32,0
Juillet .....	405	143	261	23,2	21,2	11,4	21,0	3,2	204	16,6		—	12,8	107	25,7	17,7	12,2	3.752	2,9	27,5
Août .....	434	145	302	23,9	20,2	17,5	25,0	4,6	198	16,0		—	11,0	61	26,3	15,7	10,9	3.776	3,1	30,1
Septembre .	447	166	345	23,1	19,9	18,9	30,1	4,8	218	17,7		0,2	14,4	35	23,2	14,6	18,2	3.538	3,6	37,6
Octobre ...	426	171	340	26,4	23,0	22,1	31,3	4,3	208	17,0		55,3	20,4	62	26,9	14,7	23,7	5.212	3,1	37,5
Novembre .	388	155	277	27,1	23,8	19,0	27,3	4,2	178	15,9		127,7	27,4	163	21,5	12,1	12,3	4.129	3,3	42,3
Décembre .	334	154	284	26,1	22,8	23,9	29,7	4,8	165	15,1		17,7	16,8	167	18,6	12,6	29,7	5.240	2,6	37,1
1960 Janvier ...	250	141	219	26,9	24,3	22,8	29,7	4,4	121	10,0		—	14,2	170	19,9	12,2	17,1	4.336	3,9	44,6
Février ...	249	162	243	25,6	22,9	32,0	29,7	4,2	104	8,7		3,8	13,2	169	18,0	12,9	21,5	4.523	4,5	45,6
Mars .....	426	189	315	27,5	24,4	39,9	33,7	5,2	129	12,3		—	15,5	160	19,7	14,4	13,8	5.269	4,3	50,4
Avril .....	408	158	323	27,3	24,0	17,7	p30,6	p4,9	145	14,2		—	14,2	137	19,6	16,2	11,3	4.334	3,1	39,7
Mai .....	416	p159	p331	29,5	26,8	15,6	p30,1	p4,6	p198	p17,0		—	13,0	111	21,4	15,5	29,0	4.419		
Juin .....	420						p30,8	p4,8				0,1	11,5	91	27,7	16,1	13,2	4.565		

1 Moyenne 1938.

2 Moyenne 1937-1938-1939.

3 Fin de période.

4 Quantités de matières premières déclarées (substances farineuses et substances sucrées). Y compris le Grand-Duché de Luxembourg.

5 Vente aux minques d'Ostende, Nieupoort, Zeebrugge et Blankenberge; en 1936-1937-1938 : vente à la minque d'Ostende uniquement. Non compris les harengs, esprots et crevettes.

V. — ENERGIE ELECTRIQUE \*

58

(millions de kWh)

Source : Ministère des Affaires économiques — Direction Energie Electrique.

Périodes	Production 1					Importations	Exportations	Solde importation exportation	Total énergie absorbée par les réseaux
	Centrales des producteurs industriels		Entreprises mixtes	Centrales des auto-producteurs industriels	Total pour la Belgique				
	Régies communales	Sociétés privées							
(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (1) + (2) + (3) + (4)	(6)	(7)	(8) = (6) - (7)	(9) = (5) + (8)	
1958 Moyenne	36,9	516	45,5	445	1.043	24,7	19,5	5,2	1.048
1959 Moyenne	34,9	552	46,1	465	1.098	22,1	31,0	- 8,9	1.089
1959 Mars	38,3	521	60,7	456	1.076	21,5	10,1	11,4	1.087
Avril	37,9	529	56,0	455	1.078	14,6	23,9	- 9,3	1.068
Mai	32,2	497	38,8	421	989	30,3	7,2	23,1	1.012
Juin	30,9	514	41,9	430	1.017	21,5	4,3	17,2	1.034
Juillet	22,8	473	22,8	420	939	21,5	6,8	14,7	954
Août	29,6	515	15,1	437	997	17,4	11,9	5,5	1.002
Septembre	32,0	566	44,0	484	1.126	17,3	59,0	-41,7	1.085
Octobre	34,4	626	44,2	554	1.258	23,9	95,6	-71,7	1.186
Novembre	34,3	626	46,7	523	1.230	27,7	70,2	-42,5	1.187
Décembre	41,2	662	72,7	509	1.285	26,8	50,4	-23,6	1.261
1960 Janvier	44,5	612	101,1	472	1.232	27,3	29,7	- 2,4	1.229
Février	43,4	r 558	r 111,4	469	1.181	24,3	24,0	0,3	1.181
Mars	44,8	r 588	r 101,1	487	1.221	24,0	11,1	12,9	1.234
Avril	35,9	r 568	r 80,0	454	1.138	19,8	19,1	0,7	1.139
Mai	32,8	560	86,8	450	1.130	26,2	23,8	2,4	1.132

\* Nombre de centrales en activité au début de l'année 1958 : 160; au début de l'année 1959 : 151.

1 Production nette des centrales d'une puissance installée totale de plus de 100 kW.

r : Chiffres rectifiés.

VI. — GAZ

(Production, Importation et Exportation) <sup>1</sup>

59

(millions de mètres cubes)

Source : Ministère des Affaires économiques (Administration de l'Industrie).

Périodes	Production					Importations	Exportations	Solde importation exportation	Total de gaz disponible en Belgique
	des usines à gaz <sup>2</sup>	des cokeries		des charbonnages	total				
		total	dont production destinée aux fournitures industrielles directes						
(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (1) + (2) + (3) + (4)	(6)	(7)	(8) = (6) - (7)	(9) = (5) + (8)	
1958 Moyenne	0,23	171,55	100,30	16,20	188	0,76	6,58	-5,82	182
1959 Moyenne	0,23	176,49	102,91	16,00	193	0,75	5,60	-4,95	188
1959 Mars	0,23	178,62	105,28	16,70	196	0,66	5,89	-5,23	190
Avril	0,23	177,76	106,60	15,29	193	0,67	6,07	-5,40	188
Mai	0,25	172,15	100,93	14,87	187	0,71	5,77	-5,06	182
Juin	0,26	172,62	101,80	14,70	188	0,75	6,14	-5,39	182
Juillet	0,21	161,32	97,34	11,92	173	0,59	5,27	-4,68	169
Août	0,22	162,22	94,87	11,92	174	0,78	3,30	-2,52	172
Septembre	0,21	174,12	101,50	13,69	188	0,86	5,40	-4,54	183
Octobre	0,21	186,28	109,02	16,46	203	0,81	5,97	-5,16	198
Novembre	0,20	181,89	103,57	18,53	201	0,87	6,04	-5,17	195
Décembre	0,30	197,49	113,22	19,85	218	0,93	6,45	-5,52	212
1960 Janvier	8,41	196,50	108,32	11,78	217	0,96	6,50	-5,54	211
Février	7,89	189,72	107,00	10,83	208	0,89	6,48	-5,59	203
Mars	12,14	197,86	116,43	10,82	221	1,04	6,53	-5,49	215
Avril	7,40	181,40	106,26	9,31	198	0,94	6,11	-5,17	193
Mai	6,88	189,28	113,78	9,15	205	0,87	6,02	-5,15	200

1 Pour les conditions d'utilisation de cette statistique cfr. Bulletin de décembre 1957, p. 528.

2 A partir de janvier 1960, y compris la production du gaz à partir d'hydrocarbures, laquelle était comprise dans la production de gaz des charbonnages.

# CONSOMMATION \*

## I. — Indices mensuels des ventes à la consommation : base moyenne 1953 = 100

**65<sup>2</sup>**

Source : Institut National de Statistique.

Mois	Grands magasins à rayons multiples																					
	Indice général	Alimentation				Habillage				Ameublement			Ménage			Tabacs	Librairie-Papeterie			Parf.		
		Pâtisseries	Non pâtisseries	Restaurants	Total	Années	Desous hommes	Desous femmes	Bonneterie, lingerie, chemiserie, chapell.	Total 1	Textiles	Meubles, lustrerie	Total	Articles de ménage	Appareils ménagers, électricité	Total	Articles pour fumeurs	Librairie	Papeterie	Total	Toilette	Jeux, jouets, sports, voyage
1959 Mai	139	133	128	144	132	124	212	169	187	160	112	142	126	125	234	143	135	98	103	103	124	92
Juin	138	126	129	148	129	126	198	151	198	159	113	138	125	121	223	138	159	102	103	103	131	112
Juillet	146	123	128	158	128	121	216	157	220	168	121	139	129	127	272	152	153	111	104	105	149	154
Août	126	125	130	150	129	84	121	106	137	113	111	123	117	127	226	144	146	110	238	220	126	82
Septembre	130	131	150	145	138	123	120	112	143	124	112	142	126	123	253	145	142	121	205	193	117	55
Octobre	154	156	162	159	158	133	228	168	191	169	123	129	125	127	290	155	152	138	130	131	126	126
Novembre	167	153	169	159	159	117	195	134	193	163	115	116	115	113	271	140	164	319	164	187	118	446
Décembre	199	172	229	196	192	106	185	148	242	196	119	144	131	170	360	202	346	316	264	272	192	305
1960 Janvier	135	155	149	148	153	111	120	102	190	140	148	110	130	106	260	132	153	130	127	127	112	49
Février	132	151	163	148	154	108	108	91	147	116	124	148	135	128	266	151	140	117	117	117	120	69
Mars	151	160	182	170	167	160	178	142	159	147	142	165	153	138	296	164	158	123	124	124	130	75
Avril	159	163	187	169	171	133	250	181	180	168	128	166	145	134	272	157	164	138	124	126	141	114
Mai	152	140	158	156	147	132	228	180	186	168	119	182	148	132	286	158	141	104	117	115	137	108

1 Le total comprend, en outre, les rubriques : mercerie, rubans, patrons; chaussures, pantoufles; articles divers de parure.  
\* Pour la consommation de sucre, voir tableau 562.

**65<sup>3</sup>**

Mois	Grandes entreprises spécialisées dans l'habillement			Coopératives										Magasins à succursales		Gros-sistes	Entreprises à succursales	
	Hommes	Dames	Sous-vêtements accessoires, articles de parure	Indice général	Boulangerie	Alimentation sauf boulangerie	Habillage	Ameublement	Articles de ménage	Tabacs	Librairie papeterie	Parfumerie articles de luxe	Restaurant, tea-room	Divers	Sous-vêtements et mercerie, articles de parure	Chaussures	Alimentation générale	Alimentation
1959 Avril	178	131	106	129	118	138	114	163	108	124	110	137	117	113	123	139	148	130
Mai	166	94	102	132	114	138	107	127	106	106	79	133	126	172	113	155	140	137
Juin	137	66	108	129	119	137	101	146	98	111	97	135	108	147	137	134	148	133
Juillet	127	68	161	127	115	141	85	160	88	116	190	165	132	111	143	136	158	135
Août	92	49	59	124	114	137	76	128	112	102	274	131	118	116	87	103	160	133
Septembre	98	86	70	130	117	139	98	170	114	103	222	130	119	130	98	106	153	135
Octobre	146	151	101	140	125	151	115	137	126	114	249	174	111	130	116	133	150	143
Novembre	121	90	87	127	113	134	115	170	110	106	120	144	112	122	p117	121	134	140
Décembre	135	77	129	155	134	169	130	141	138	151	147	198	129	135	p144	137	163	p170
1960 Janvier	p140	68	146	138	110	150	116	102	144	109	92	114	100	147	p107	p124	p140	p136
Février	p 92	46	56	p129	p113	p136	p112	p124	p116	p110	p 85	p134	p 94	p144	p 96	p 70	p138	p138
Mars	p139		79	p135	p125	p142	p124	p165	p127	p102	p 93	p139	p112	p126	p100	p104	p151	p142
Avril	p207		113	p135	p124	p142	p115	p154	p126	p124	p 96	p179	p120	p131	p114	p176	p150	p144

## II. — CONSOMMATION DE TABAC 66 (Fabrication et importation)

Source : Administration des Douanes et Accises.

Périodes	Cigares	Gigarillos	Cigarettes	Tabacs à fumer, priser et mâcher
	(millions de pièces)			(tonnes)
1936-1938 Moy.	16,2	49,4	430	1.097
1958 Moyenne	16,1	46,7	873	739
1959 Moyenne	18,1	49,7	859	732
1959 Juin	20,1	67,8	1.049	801
Juillet	16,9	43,5	811	680
Août	16,2	58,3	870	718
Septembre	24,7	64,7	921	802
Octobre	23,2	52,9	829	700
Novembre	21,4	53,5	738	653
Décembre	18,1	52,6	897	779
1960 Janvier	17,8	41,8	862	747
Février	14,9	38,7	726	564
Mars	15,6	46,2	929	660
Avril	15,8	56,0	918	734
Mai	18,5	53,7	971	710
Juin	17,6	62,0	1.079	845

## III. — ABATTAGES DANS LES 67 12 PRINCIPAUX ABATTOIRS DU PAYS

Périodes	Gros bétail (Bœufs, taureaux, vaches, génisses)	Chevaux	Veaux	Porcs, porcelets	Moutons, agneaux, chèvres
	(milliers de têtes)				
1936-1938 Moy.	16,5	0,7	12,2	26,7	6,5
1958 Moyenne	20,8	2,6	9,6	33,9	4,8
1959 Moyenne	21,2	3,3	9,8	34,3	5,1
1959 Mai	19,8	3,0	10,4	35,0	2,5
Juin	20,3	3,2	10,5	36,4	2,1
Juillet	20,2	3,1	10,2	33,9	1,6
Août	19,6	3,2	9,1	33,5	1,6
Septembre	25,3	3,8	10,7	36,2	3,9
Octobre	21,7	3,8	8,4	31,9	7,2
Novembre	21,3	3,0	8,6	33,1	9,7
Décembre	23,8	3,7	10,3	35,9	9,8
1960 Janvier	20,1	3,3	8,9	32,9	8,3
Février	19,5	3,2	9,7	33,8	5,1
Mars	22,8	3,6	11,3	35,3	3,9
Avril	19,0	3,2	10,3	32,2	4,0
Mai	21,1	2,9	12,8	38,1	3,0

# TRANSPORTS

## I. — ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

70<sup>1</sup>

### c) Recettes et dépenses d'exploitation

(millions de francs)

Périodes	Recettes				Dépenses <sup>2</sup>	Excédent des recettes totales sur les dépenses	Coefficient d'exploitation
	Voyageurs et bagages	Marchandises	Diverses <sup>2</sup>	Total			
1938 Moyenne <sup>1</sup> .....	74	147	5	226	239	— 13	106
1958 Moyenne .....	304	512	346	1.162	1.136	26	98
1959 Moyenne .....	300	513	349	1.162	1.108	54	95
1959 Mars .....	306	487	342	1.135	1.108	27	98
Avril .....	286	517	342	1.145	1.125	20	98
Mai .....	303	491	343	1.137	1.075	62	95
Juin .....	286	528	359	1.173	1.122	51	96
Juillet .....	374	479	346	1.199	1.090	109	91
Août .....	354	468	344	1.166	1.080	86	93
Septembre .....	318	519	345	1.182	1.090	92	92
Octobre .....	293	568	354	1.215	1.131	84	93
Novembre .....	274	565	344	1.183	1.084	99	92
Décembre .....	291	588	377	1.256	1.155	101	92
1960 Janvier ..... p	301	518	318	1.137	1.100	37	97
Février ..... p	254	529	310	1.093	1.076	17	98
Mars ..... p	283	556	311	1.150	1.116	34	97
Avril ..... p	295	512	309	1.116	1.067	49	96
Mai ..... p	283	525	307	1.115	1.079	36	97

<sup>1</sup> Y compris le Nord-Belge.

<sup>2</sup> Compte tenu des interventions de l'Etat.

### b) Nombre de wagons fournis à l'industrie<sup>1</sup>

### c) Statistique du trafic

70<sup>2</sup>

#### 1° Trafic général

Périodes	A	B	C	A+C	Voyageurs		Wagons complets <sup>2</sup>				
					Nombre	Voyageurs km.	Tonnes transp.	Tonnes-km.			Total
								Service interne belge	Service international	Transit	
(milliers)				(millions)		(milliers)	(millions)				
1938 Moyenne <sup>3</sup> .....	389	115	91	480	16,8	535	6.169	186	154	88	428
1958 Moyenne .....	214	66	64	278	22,0	755	4.816	128	246	112	486
1959 Moyenne .....	204	64	70	274	21,2	710	4.874	127	256	122	505
1959 Avril .....	210	64	68	278	22,8	731	4.898	131	254	113	498
Mai .....	196	64	66	262	20,6	704	4.706	128	250	112	490
Juin .....	213	64	70	283	20,0	690	4.967	139	260	114	513
Juillet .....	190	56	68	258	19,4	744	4.475	115	239	115	469
Août .....	194	56	62	256	18,8	699	4.537	125	233	108	466
Septembre .....	213	63	68	281	21,4	700	5.007	134	261	116	511
Octobre .....	228	69	81	309	22,0	699	5.570	144	289	146	579
Novembre .....	219	71	75	294	21,4	689	5.313	142	272	132	546
Décembre .....	220	74	85	305	22,6	699	5.582	135	288	167	590
1960 Janvier ..... p	197	70	74	271	p23,4	p739	5.028	125	276	133	534
Février ..... p	203	67	75	278	p21,2	p667	5.069	120	279	133	532
Mars ..... p	224	69	75	299	p23,0	p726	5.470	138	301	130	569
Avril ..... p	207	66	70	277	p22,1	p725	4.965	136	259	112	507
Mai ..... p	209	66	71	280	p20,8	p676	6.052	134	272	120	527
Juin ..... p					p22,1	p750		133	278	119	529

A. — Nombre de wagons fournis pour transports taxés au départ des stations de la Société, y compris ceux pour transports de houille, coke et briquettes.

B. — Nombre de wagons fournis spécialement pour le transport de houille, coke et briquettes.

C. — Nombre de wagons chargés en provenance de réseaux étrangers et destinés, soit à des stations du réseau de la Société, soit à des stations d'autres réseaux situés au delà.

<sup>1</sup> Wagons chemins de fer et particuliers.

<sup>2</sup> Depuis janvier 1956, y compris les transports militaires.

<sup>3</sup> Y compris le Nord-Belge, sauf en ce qui concerne les tonnes-km.

## c) Statistique du trafic

## 2° Transport des principales grosses marchandises

## A. — Ensemble du trafic

Périodes	Tonnes km.	Total	Produits agricoles et alimentaires	Combustibles	Huiles industrielles	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de constructions, produits des carrières	Textiles	Produits chimiques	Divers
	(millions)										
1958 Moyenne .....	485	4.818	180	1.810	66	959	713	742	13	271	64
1959 Moyenne .....	505	4.874	131	1.808	58	1.043	757	725	14	275	63
1959 Avril .....	498	4.898	108	1.789	61	1.022	781	803	14	253	67
Mai .....	490	4.706	86	1.788	52	1.036	700	729	14	245	56
Juin .....	513	4.967	92	1.815	58	1.096	762	788	15	274	67
Juillet .....	469	4.475	94	1.631	53	1.007	676	697	14	234	69
Août .....	466	4.537	88	1.597	52	1.026	688	751	15	262	58
Septembre ...	511	5.007	101	1.801	57	1.072	793	851	15	256	61
Octobre .....	579	5.570	209	1.962	62	1.159	881	887	16	324	70
Novembre ...	546	5.313	321	1.938	53	1.055	797	750	18	324	57
Décembre .....	590	5.582	165	2.134	63	1.143	933	691	18	373	62
1960 Janvier .....	534	5.028	135	2.013	65	1.102	783	558	17	298	57
Février .....	532	5.069	122	1.897	66	1.136	847	594	17	335	55
Mars .....	569	5.470	118	1.893	68	1.271	944	762	15	334	65
Avril .....	507	4.965	91	1.846	60	1.104	806	753	14	240	51
Mai .....	527	5.052	94	1.856	57	1.158	808	745	15	265	54
Juin .....	529	5.142	90	1.866	54	1.206	813	784	13	261	55

## B. — Service interne belge

Périodes	Total	Produits agricoles et alimentaires	Combustibles	Huiles industrielles	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de constructions, produits des carrières	Textiles	Produits chimiques	Divers	II Soc. Nat. des Chemins de fer vicinaux T.-km. trans- portées (milliers)
1958 Moyenne .....	2.329	81	1.238	20	121	229	493	1	125	21	618
1959 Moyenne .....	2.296	46	1.240	16	132	250	468	1	123	20	364
1959 Avril .....	2.373	19	1.249	17	140	279	532	—	116	21	412
Mai .....	2.249	17	1.235	17	129	239	486	1	108	17	393
Juin .....	2.403	25	1.252	17	140	273	528	1	143	24	375
Juillet .....	2.052	28	1.084	14	119	219	438	2	120	28	253
Août .....	2.212	24	1.117	14	146	256	507	2	125	21	265
Septembre ...	2.421	22	1.249	17	139	278	558	—	136	22	290
Octobre .....	2.615	108	1.337	18	143	235	568	—	132	24	471
Novembre ...	2.563	207	1.372	16	130	258	455	1	106	18	760
Décembre .....	2.477	42	1.427	16	140	274	429	1	129	19	218
1960 Janvier .....	2.256	17	1.394	17	117	259	327	1	107	17	125
Février .....	2.223	18	1.309	17	107	274	358	1	127	12	189
Mars .....	2.522	19	1.374	16	119	326	485	1	163	19	232
Avril .....	2.393	17	1.338	14	137	274	482	1	117	13	264
Mai .....	2.341	17	1.289	15	141	268	481	1	115	14	180
Juin .....	2.382	19	1.284	16	133	302	492	1	120	15	

### III. — MOUVEMENT DES PORTS

71<sup>1</sup>

#### a) Port d'Anvers

Sources : Administration du Port d'Anvers et Institut National de Statistique.

Périodes	Navigation maritime						Navigation fluviale					
	Entrées			Sorties			Entrées			Sorties		
	Nombre de navires	Tonnage net belge (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) <sup>1</sup>	Nombre de navires		Marchandises (milliers de tonnes métriques) <sup>1</sup>	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m <sup>3</sup> )	Marchandises (milliers de tonnes métriques) <sup>2</sup>	Nombre de bateaux		Marchandises (milliers de tonnes métriques) <sup>2</sup>
chargés				sur lest	chargés					sur lest		
1958 Moyenne .....	1.357	3.545	1.723	1.166	190	1.210	4.208	2.063	807	4.091	2.018	1.139
1959 Moyenne .....	1.335	3.622	1.668	1.158	172	1.266	4.264	2.129	831	4.104	2.065	1.019
1959 Juin .....	1.298	3.528	1.779	1.115	175	1.127	4.283	2.119	866	4.113	2.044	1.042
Juillet .....	1.313	3.625	1.329	1.170	150	1.297	3.988	2.016	842	3.833	1.957	969
Août .....	1.332	3.646	1.646	1.150	160	1.225	3.921	1.936	728	3.817	1.890	964
Septembre ...	1.345	3.523	1.518	1.178	187	1.325	4.439	2.242	779	4.271	2.176	1.003
Octobre .....	1.422	3.816	1.597	1.262	170	1.463	4.626	2.309	778	4.471	2.231	983
Novembre ...	1.418	3.892	1.890	1.174	193	1.270	4.556	2.242	865	4.280	2.102	1.036
Décembre .....	1.306	3.643	1.997	1.132	191	1.337	4.698	2.285	802	4.511	2.229	1.129
1960 Janvier .....	1.457	4.060	1.923	1.245	182	1.629	4.551	2.203	809	4.521	2.158	1.259
Février .....	1.390	3.866	1.959	1.269	146	1.368	4.245	2.126	843	4.267	2.125	1.078
Mars .....	1.524	4.018	2.097	1.345	173	1.406	4.515	2.225	916	4.492	2.177	1.134
Avril .....	1.424	3.802		1.272	162		4.400	2.124	839	4.287	2.109	1.028
Mai .....	1.391	3.726		1.249	121		4.434	2.162	873	4.329	2.088	1.061
Juin .....	1.374	3.764		1.227	153		4.369	2.093	827	4.270	2.060	1.134

<sup>1</sup> Trafic international. — <sup>2</sup> Trafic international et intérieur.

#### b) Port de Gand

71<sup>2</sup>

Sources : Administration du Port de Gand et Institut National de Statistique.

Périodes	Navigation maritime						Navigation fluviale	
	Entrées			Sorties			Marchandises <sup>1</sup>	
	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) <sup>1</sup>	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) <sup>1</sup>	Entrées	Sorties
(milliers de tonnes métriques)								
1958 Moyenne .....	219	163	169	217	156	82	125	73
1959 Moyenne .....	194	145	152	194	147	83	160	83
1959 Juin .....	187	155	182	180	137	88	187	114
Juillet .....	202	153	134	199	150	75	180	118
Août .....	213	190	234	213	181	91	188	70
Septembre .....	186	134	182	190	132	90	152	101
Octobre .....	185	129	125	185	141	75	159	61
Novembre .....	181	125	161	183	148	69	159	70
Décembre .....	160	139	137	166	153	57	128	86
1960 Janvier .....	188	135	90	177	120	104	142	82
Février .....	174	126	161	182	143	69	127	132
Mars .....	205	177	124	206	171	99	164	120
Avril .....	183	133		187	142			
Mai .....	154	142		155	140			
Juin .....	169	162		161	148			

<sup>1</sup> Trafic international.

### IV. — MOUVEMENT GENERAL DE LA NAVIGATION INTERIEURE

72

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Bateaux chargés														
	Trafic intérieur	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics	Trafic intérieur	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics	Trafic intérieur	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics
	Nombre					Milliers de tonnes métriques					Millions de tonnes-km.				
1958 Moyenne ..	6.842	3.698	2.745	636	13.921	1.866	1.307	932	164	4.269	181,5	89,1	66,9	23,0	360,5
1959 Moyenne ..	7.148	3.889	2.970	791	14.798	1.968	1.366	999	201	4.534	190,5	101,4	82,1	28,4	402,4
1959 Avril .....	7.118	3.898	2.892	768	14.676	1.919	1.380	999	201	4.499	182,7	107,0	79,5	27,6	396,8
Mai .....	6.711	3.370	3.079	849	14.009	1.835	1.218	1.029	221	4.303	171,4	94,0	84,0	29,6	379,0
Juin .....	7.599	3.632	3.551	994	15.776	2.016	1.285	1.196	255	4.752	203,2	99,5	99,4	35,6	437,7
Juillet .....	6.583	4.034	3.383	998	14.998	1.811	1.415	1.215	262	4.703	177,1	106,5	104,0	37,9	425,5
Août .....	6.879	3.735	3.179	888	14.681	1.922	1.285	1.075	236	4.518	188,9	102,3	88,6	32,8	412,6
Septembre ...	7.600	3.852	3.228	766	15.446	2.101	1.315	1.019	192	4.627	212,1	100,6	87,5	28,6	428,8
Octobre ...	8.380	5.927	3.460	902	18.669	2.334	1.980	1.078	218	5.610	227,9	136,4	94,1	33,7	492,1
Novembre ...	7.800	4.694	2.766	808	16.068	2.179	1.658	891	196	4.924	207,6	109,9	73,5	27,4	418,4
Décembre ...	8.169	4.597	2.838	856	16.460	2.313	1.614	935	207	5.069	220,6	111,8	73,8	29,0	435,2
1960 Janvier ...	6.454	3.474	2.300	702	12.930	1.914	1.355	824	176	4.269	186,1	88,6	64,0	25,1	363,8
Février ...	7.198	4.143	2.746	792	14.879	1.939	1.589	939	200	4.667	191,7	102,9	72,4	28,3	395,3
Mars .....	7.626	4.689	3.362	1.135	16.812	2.066	1.847	1.198	294	5.405	201,1	118,8	93,9	39,4	453,2
Avril .....	7.759	4.470	3.368	1.046	16.643	2.011	1.709	1.092	275	5.087					

**COMMERCE EXTERIEUR  
DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE**

**NOMENCLATURE DES SECTIONS DU COMMERCE SPECIAL  
D'APRES LA CLASSIFICATION TYPE DU COMMERCE INTERNATIONAL (C.T.C.I.)**

**75**

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	(0) Produits alimen- taires	(1) Boissons et tabacs	(2) Mat. brutes non comest. à l'ex- ception des car- burants	(3) Com- bustibles miné- raux lu- brifiants et produits connexes	(4) Huiles et graisses d'origine animale ou végétale	(5) Produits chimi- ques	(6) Art. manuf., classés princi- palement d'après la mat. première	(7) Ma- chines et matériel de transport	(8) Articles manu- facturés divers	(9) Mar- chan- dises non dénom- mées ailleurs	Total	Prix moyen par tonne (francs)	Excédent (+) ou déficit (-) de la balance commerciale (millions de francs)	Rapport des exporta- tions aux importa- tions en p.c.
<i>Importations</i>														
Valeurs (millions de francs)														
1958 Moyenne .....	1.720	224	2.366	1.761	118	853	2.792	2.454	720	29	13.037	2.744		
1959 Moyenne .....	1.846	231	2.652	1.649	123	949	3.380	2.679	802	30	14.341	2.910		
1959 Juin .....	1.669	248	2.826	1.572	114	949	3.484	3.153	771	31	14.817	3.012		
Juillet .....	1.599	210	2.715	1.223	107	872	3.249	2.617	762	28	13.382	2.795		
Août .....	1.600	189	2.745	1.495	80	899	3.180	1.920	748	26	12.882	2.661		
Septembre ..	1.797	229	2.599	1.265	103	907	3.660	2.629	925	31	14.145	2.967		
Octobre .....	2.110	257	2.777	1.610	124	1.007	3.690	2.898	994	37	15.504	2.930		
Novembre ...	2.376	231	2.975	1.572	152	1.003	3.810	2.638	776	29	15.562	3.073		
Décembre .....	2.248	296	3.173	1.858	160	1.078	3.751	3.341	755	32	16.692	3.082		
1960 Janvier .....	2.105	221	3.301	1.583	137	996	3.409	3.375	618	30	15.775	3.182		
Février .....	1.902	219	3.220	1.776	125	1.064	3.870	3.971	833	29	17.009	3.406		
Mars .....	1.946	244	3.404	1.991	144	1.158	4.014	3.192	1.001	34	17.128	2.957		
Avril .....	1.839	249	2.863	1.604	157	1.040	3.380	3.508	971	37	15.648	3.080		
Mai .....	1.863	276	3.312	1.574	187	1.051	3.765	3.164	911	26	16.129	3.083		
Juin .....											15.771	3.036		
<i>Exportations</i>														
1958 Moyenne .....	598	38	714	793	56	962	6.999	1.775	597	159	12.691	5.499	- 346	97,3
1959 Moyenne .....	594	46	861	716	54	1.074	7.844	1.778	669	94	13.730	5.620	- 611	95,7
1959 Juillet .....	599	54	803	774	48	976	8.323	2.145	712	95	14.529	5.456	+1.147	108,6
Août .....	512	47	670	644	35	1.011	6.413	1.437	597	81	11.447	4.983	-1.435	88,9
Septembre ...	588	48	934	721	53	1.070	8.270	1.982	778	104	14.548	5.648	+ 403	102,9
Octobre .....	629	47	971	625	57	1.099	8.971	1.670	811	94	14.974	6.085	- 530	96,6
Novembre ...	641	45	911	626	68	1.222	8.564	1.529	719	104	14.429	5.790	-1.133	92,7
Décembre .....	601	48	1.196	586	71	1.202	8.714	2.469	718	113	15.718	5.944	- 974	94,2
1960 Janvier .....	602	46	1.189	821	67	1.255	9.095	2.083	683	132	15.973	6.020	+ 198	101,3
Février .....	564	50	1.201	669	57	1.270	8.787	1.765	702	125	15.190	6.188	-1.819	89,3
Mars .....	569	51	1.229	690	66	1.244	10.215	2.002	787	215	17.068	5.859	- 60	99,6
Avril .....	552	58	1.128	577	54	1.143	9.399	2.452	691	197	16.251	6.216	+ 603	103,9
Mai .....	486	58	1.141	583	51	1.008	8.964	2.424	783	154	15.652	6.266	- 477	97,0
Juin .....											15.773	5.560	+ 2	100,0
Juillet .....											14.960	5.557		
<i>Importations</i>														
Quantités (milliers de tonnes)														
1958 Moyenne .....	304	18,1	2.465	1.606	9,9	152	146	43,1	7,1	1,2	4.752			
1959 Moyenne .....	330	27,3	2.603	1.561	10,6	161	175	51,3	8,0	1,4	4.929			
1959 Juin .....	277	13,2	2.684	1.527	9,5	153	192	54,9	8,3	1,3	4.920			
Juillet .....	274	62,8	2.861	1.184	9,3	152	165	69,0	8,5	1,1	4.787			
Août .....	289	10,2	2.724	1.417	7,0	153	189	42,4	7,6	1,3	4.841			
Septembre ...	356	12,3	2.782	1.222	9,0	123	191	62,5	9,1	1,5	4.768			
Octobre .....	421	68,8	2.871	1.506	9,8	171	186	47,3	9,4	1,8	5.292			
Novembre ...	462	12,3	2.669	1.469	12,4	189	199	42,0	7,9	1,2	5.064			
Décembre .....	424	15,0	2.691	1.810	14,3	199	202	49,6	7,9	1,4	5.415			
1960 Janvier .....	398	47,8	2.573	1.497	11,4	179	181	61,3	6,7	1,6	4.957			
Février .....	316	12,3	2.548	1.660	10,4	173	206	57,9	8,3	1,5	4.993			
Mars .....	329	13,6	3.129	1.846	12,0	192	205	53,3	9,7	1,7	5.791			
Avril .....	315	51,8	2.780	1.504	14,7	150	202	52,0	9,6	1,7	5.081			
Mai .....	317	15,6	2.925	1.517	17,6	158	209	61,4	10,0	1,2	5.232			
Juin .....											5.195			
<i>Exportations</i>														
1958 Moyenne .....	92	1,7	417	553	4,2	367	782	30,5	5,9	54,7	2.308			
1959 Moyenne .....	80	7,9	527	529	4,4	383	866	33,0	6,8	5,9	2.443			
1959 Juillet .....	81	2,7	649	609	3,8	340	929	35,5	7,2	5,8	2.663			
Août .....	70	2,9	557	478	2,8	356	787	31,5	6,7	5,5	2.297			
Septembre ...	80	2,1	617	518	4,2	399	903	38,7	7,4	6,4	2.576			
Octobre .....	93	1,6	533	468	4,6	358	957	32,0	8,3	6,0	2.461			
Novembre ...	75	1,6	521	501	5,3	432	921	20,5	7,8	6,4	2.492			
Décembre .....	60	74,4	532	488	5,5	460	926	83,6	7,6	7,4	2.645			
1960 Janvier .....	61	1,8	477	663	5,0	453	944	33,9	6,5	8,2	2.653			
Février .....	61	1,7	469	526	4,4	457	895	25,4	7,2	7,6	2.454			
Mars .....	61	92,6	615	555	5,1	453	1.067	29,6	7,4	27,7	2.913			
Avril .....	61	2,5	623	438	3,9	401	1.022	42,4	7,2	27,8	2.629			
Mai .....											2.498			
Juin .....											2.837			
Juillet .....											2.692			

# CHOMAGE

## I. — CHOMAGE COMPLET ET PARTIEL

81<sup>1</sup>

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Nombre de chômeurs contrôlés						Nombre de journées perdues		
	Chômeurs inscrits au cours du mois			Moyenne journalière			Chômeurs		
	Chômeurs		Totaux	Chômeurs		Totaux	complets	partiels et accidentels	Totaux
	complets	partiels et accidentels		complets	partiels et accidentels				
(milliers)									
1959 Juillet .....	122	171	293	104	48	152	2.382	1.113	3.495
Août .....	131	174	305	100	46	146	2.904	1.343	4.247
Septembre .....	132	167	299	102	49	151	2.449	1.180	3.629
Octobre .....	133	179	312	106	51	157	2.542	1.229	3.771
Novembre .....	148	185	333	116	45	161	3.258	1.247	4.505
Décembre .....	153	205	358	125	74	199	2.910	1.457	4.367
1960 Janvier .....	175	324	499	147	105	252	4.412	3.136	7.548
Février .....	161	253	414	138	91	229	3.318	2.170	5.488
Mars .....	150	176	326	127	50	176	3.033	1.204	4.237
Avril .....	136	158	294	115	46	161	2.648	1.061	3.709
Mai .....	130	162	292	104	44	148	2.906	1.234	4.140
Juin .....				97	40	137			
Juillet .....				95	32	127			

## II. — REPARTITION DES CHOMEURS CONTROLES PAR PROVINCE

81<sup>2</sup>

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Nombre de jours ouvrables	Royaume	Anvers	Brabant	Flandre occidentale	Flandre orientale	Hainaut	Liège	Limbourg	Luxembourg	Namur
		(milliers)									

### Moyenne journalière par mois

1959 Août .....	29	146,4	27,8	22,1	17,3	29,0	23,5	13,0	11,3	0,5	1,9
Septembre .....	24	151,2	28,5	21,3	20,4	28,5	24,3	12,7	13,0	0,6	1,9
Octobre .....	24	157,1	30,1	21,1	23,1	30,0	25,0	12,6	12,5	0,7	2,0
Novembre .....	28	160,9	31,3	23,7	25,2	31,6	22,8	13,1	9,7	1,1	2,4
Décembre .....	22	198,5	39,1	28,4	31,5	41,9	25,6	15,2	11,7	2,2	2,9
1960 Janvier .....	30	251,6	48,2	37,2	38,4	50,7	30,9	19,5	17,1	4,3	5,3
Février .....	24	228,6	44,6	34,2	34,6	45,2	27,6	17,1	16,4	4,1	4,8
Mars .....	24	176,7	34,5	25,3	26,2	34,0	25,2	13,8	13,3	1,5	2,9
Avril .....	23	161,3	31,1	23,0	22,7	31,8	24,0	13,3	12,3	0,7	2,4
Mai .....	28	147,9	27,5	20,9	19,9	28,8	22,9	12,7	12,6	0,5	2,1
Juin .....	23	136,6	24,9	19,7	18,5	26,6	21,3	11,5	11,6	0,5	2,0
Juillet .....	29	127,5	23,5	20,2	17,2	26,4	16,6	11,3	9,8	0,6	1,9

### Moyenne journalière par semaine

1960 Juillet 3 au 9 ...	6	126,8	23,2	19,5	17,2	25,9	16,7	10,7	11,1	0,6	1,9
10 au 16 ...	6	127,1	23,1	19,7	17,5	26,0	17,6	11,1	9,7	0,6	1,8
17 au 23 ...	5	126,6	23,8	20,5	17,2	26,8	15,2	11,5	9,1	0,6	1,9
24 au 30 ...	6	127,6	23,8	20,8	17,1	27,0	15,8	11,6	8,9	0,7	1,9
31 au 6/8 .	6	129,5	23,7	20,5	16,9	26,3	17,4	11,6	10,5	0,7	1,9

## III. — MOYENNE JOURNALIERE DES CHOMEURS CONTROLES

81<sup>3</sup>

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Ensemble			Chômeurs complets			Chômeurs partiels		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
	(milliers)								
1958 Moyenne <sup>1</sup> .....	132,3	48,6	180,9	81,3	28,5	109,8	51,0	20,1	71,1
1959 Moyenne .....	150,3	48,9	199,2	92,1	32,9	125,0	58,2	16,0	74,2
1959 Juillet .....	110,0	41,9	151,9	74,3	29,2	103,5	35,7	12,7	48,4
Août .....	106,8	39,6	146,4	71,6	28,5	100,1	35,2	11,1	46,3
Septembre .....	112,0	39,2	151,2	72,9	29,1	102,0	39,1	10,1	49,2
Octobre .....	115,7	41,4	157,1	75,7	30,2	105,9	40,0	11,2	51,2
Novembre .....	116,6	44,3	160,9	84,3	32,0	116,3	32,3	12,3	44,6
Décembre .....	145,1	53,4	198,5	98,7	33,6	132,3	46,4	19,8	66,2
1960 Janvier .....	200,2	51,4	251,6	112,1	35,0	147,1	88,1	16,4	104,5
Février .....	183,5	45,1	228,6	105,1	33,1	138,2	78,4	12,0	90,4
Mars .....	134,4	42,3	176,7	94,7	31,7	126,4	39,7	10,6	50,3
Avril .....	120,9	40,4	161,3	85,5	29,5	115,0	35,4	10,9	46,3
Mai .....	109,9	38,0	147,9	76,0	27,7	103,7	33,9	10,3	44,2
Juin .....	101,7	34,9	136,6	71,8	25,1	96,9	29,9	9,8	39,7
Juillet .....	92,5	35,0	127,5	71,0	24,0	95,0	21,5	11,0	32,5

<sup>1</sup> Dans ces chiffres ne sont pas compris les chômeurs dont l'interruption de travail résulte de l'incidence des grèves dans les secteurs gaz et électricité.

IV. — REPARTITION DES CHOMEURS CONTROLES PAR GROUPES DE PROFESSIONS

81<sup>4</sup>

(Moyenne journalière du nombre de chômeurs contrôlés) (milliers)

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Agriculture	Forêt, chasse, pêche	Mines	Pierre	Céramique, verre	Diamant	Construction	Bois, ameublement	Métal	Chimie	Papier	Livre	Textile	Vêtement	Cuir, peaux, chaussure	Alimentation Tabac	Transport	Dockers	Réparateurs de navires	Hôtels-restaurants	Gens de maison	Services personnels et biens	Employés	Artistes	Total
<b>Chômeurs complets</b>																									
1959 Mai	4,7	0,5	3,5	0,9	2,5	1,2	18,6	5,8	20,7	1,6	0,8	0,8	15,8	5,6	2,3	5,6	10,0	—	—	4,0	2,8	0,5	8,3	1,0	117,5
1959 Juin	6,3	0,5	3,7	0,8	2,1	1,1	16,0	5,0	18,3	1,4	0,7	0,8	14,2	5,5	2,2	4,6	9,2	—	—	3,4	2,7	0,5	7,8	0,9	107,7
1959 Juillet	5,9	0,5	3,8	0,7	2,0	1,1	15,1	4,8	17,5	1,4	0,7	0,8	13,3	5,8	2,2	4,5	8,9	—	—	2,7	2,7	0,5	7,7	0,9	103,5
1959 Août	5,0	0,6	3,7	0,8	1,9	1,0	15,4	4,6	16,6	1,4	0,6	0,7	12,4	5,7	2,1	4,6	8,8	—	—	2,6	2,7	0,4	7,6	0,9	100,1
1959 Septembre	5,5	0,5	3,5	0,8	2,3	1,1	15,5	4,3	16,3	1,4	0,6	0,8	12,2	5,4	2,1	4,7	8,9	—	—	3,9	2,8	0,5	8,1	0,8	102,0
1959 Octobre	4,8	0,5	3,4	0,8	3,7	1,0	17,5	4,5	16,3	1,3	0,7	0,7	12,5	5,4	2,1	4,6	9,0	—	—	4,7	2,8	0,5	8,4	0,7	105,9
1959 Novembre	6,5	0,6	3,6	0,9	4,2	1,1	21,2	5,1	17,2	1,4	0,7	0,7	12,3	6,0	2,3	5,1	9,3	—	—	5,3	2,9	0,5	8,7	0,7	116,3
1959 Décembre	8,7	0,6	3,7	1,0	5,2	1,2	27,5	6,0	18,8	1,5	0,7	0,8	13,2	6,9	2,4	5,7	10,2	—	—	5,3	2,9	0,5	8,8	0,7	132,3
1960 Janvier	9,7	0,7	4,0	1,2	5,9	1,3	34,9	6,5	19,8	1,6	0,7	0,8	13,9	7,6	2,6	6,4	11,0	—	—	5,3	2,8	0,5	9,2	0,7	147,1
1960 Février	9,3	0,6	3,7	1,1	5,4	1,3	32,0	5,9	18,6	1,5	0,7	0,8	13,2	6,6	2,5	6,3	10,7	—	—	5,2	2,8	0,5	8,8	0,7	138,2
1960 Mars	8,3	0,6	3,7	1,0	4,0	1,2	27,0	5,3	17,6	1,4	0,7	0,8	12,7	5,5	2,4	6,2	10,3	—	—	5,0	2,7	0,6	8,7	0,7	126,4
1960 Avril	7,4	0,4	3,9	0,9	2,6	1,2	22,9	4,7	16,8	1,5	0,7	0,7	12,2	4,9	2,3	6,0	9,8	—	—	3,9	2,7	0,5	8,2	0,9	115,1
1960 Mai	4,6	0,5	4,6	0,7	2,0	1,2	19,8	4,1	15,3	1,4	0,6	0,6	11,5	4,6	2,1	5,1	9,1	—	—	3,8	2,7	0,4	8,0	1,0	103,7
<b>Chômeurs partiels et accidentels</b>																									
1959 Mai	1,0	0,3	20,6	0,2	0,3	0,6	2,3	1,3	6,4	0,5	0,3	0,2	10,3	4,5	2,0	1,6	1,8	4,3	0,8	0,3	0,2	0,0	0,2	0,0	60,0
1959 Juin	1,0	0,3	21,9	0,2	0,4	0,4	1,9	1,1	5,0	0,5	0,3	0,2	7,4	5,3	2,4	1,6	1,7	3,9	1,1	0,3	0,3	0,0	0,2	0,0	57,4
1959 Juillet	0,9	0,2	15,9	0,2	0,3	0,5	1,9	1,1	4,5	0,5	0,3	0,2	7,0	5,0	2,0	1,6	1,5	3,1	1,0	0,2	0,3	0,0	0,2	0,0	48,4
1959 Août	0,9	0,2	17,1	0,1	0,3	0,4	1,9	1,0	4,1	0,5	0,2	0,1	5,9	4,9	1,2	1,3	1,4	3,0	1,1	0,2	0,3	0,0	0,2	0,0	46,3
1959 Septembre	1,0	0,3	19,2	0,1	0,3	0,4	1,9	1,0	4,2	0,4	0,2	0,1	5,3	4,9	1,3	1,1	1,4	4,0	1,5	0,2	0,2	0,0	0,2	0,0	49,2
1959 Octobre	1,0	0,4	18,2	0,1	0,3	0,4	2,9	1,2	4,1	0,4	0,2	0,1	5,0	5,5	2,1	1,4	1,5	4,6	1,1	0,3	0,2	0,0	0,2	0,0	51,2
1959 Novembre	0,7	0,4	10,8	0,2	0,4	0,5	4,2	1,5	4,1	0,5	0,1	0,1	4,7	6,5	2,1	1,5	1,6	2,8	1,0	0,4	0,3	0,0	0,2	0,0	44,6
1959 Décembre	1,2	0,8	11,0	0,4	0,6	0,8	9,8	3,0	5,7	0,7	0,3	0,1	7,6	10,9	3,0	2,2	2,4	3,4	1,4	0,4	0,3	0,0	0,2	0,0	66,2
1960 Janvier	2,0	1,3	10,3	2,2	1,2	0,5	43,9	5,6	6,2	0,5	0,2	0,2	7,3	9,0	1,7	2,2	4,2	3,5	1,4	0,4	0,3	0,1	0,3	0,0	104,5
1960 Février	1,6	1,3	10,2	1,3	0,9	0,5	39,6	4,5	4,4	0,5	0,2	0,2	6,4	5,8	1,2	1,9	3,5	3,9	1,6	0,4	0,2	0,0	0,3	0,0	90,4
1960 Mars	0,5	0,3	15,6	0,3	0,4	0,5	5,8	1,3	3,0	0,4	0,1	0,1	5,8	4,1	1,5	1,8	1,9	4,8	1,2	0,4	0,3	0,0	0,2	0,0	50,3
1960 Avril	0,5	0,3	14,7	0,1	0,3	0,8	2,2	1,0	3,2	0,6	0,2	0,2	6,0	3,8	1,8	1,6	1,7	5,6	0,9	0,3	0,3	0,0	0,2	0,0	46,3
1960 Mai	1,3	0,2	14,6	0,1	0,3	0,7	2,0	0,9	2,6	0,5	0,2	0,2	5,7	3,4	1,7	1,5	1,5	5,2	0,8	0,3	0,3	0,0	0,2	0,0	44,2
<b>Total des chômeurs contrôlés</b>																									
1959 Mai	5,7	0,8	24,1	1,1	2,8	1,8	20,9	7,1	27,1	2,1	1,1	1,0	26,1	10,1	4,3	7,2	11,8	4,3	0,8	4,3	3,0	0,5	8,5	1,0	177,5
1959 Juin	7,3	0,8	25,6	1,0	2,5	1,5	17,9	6,1	23,3	1,9	1,0	1,0	21,6	10,8	4,6	6,2	10,9	3,9	1,1	3,7	3,0	0,5	8,0	0,9	165,1
1959 Juillet	6,8	0,7	19,7	0,9	2,3	1,6	17,0	5,9	22,0	1,9	1,0	1,0	20,3	10,8	4,2	6,1	10,4	3,1	1,0	2,9	3,0	0,5	7,9	0,9	151,9
1959 Août	5,9	0,8	20,8	0,9	2,2	1,4	17,3	5,6	20,7	1,9	0,8	0,8	18,3	10,6	3,3	5,9	10,2	3,0	1,1	2,8	3,0	0,4	7,8	0,9	146,4
1959 Septembre	6,5	0,8	22,7	0,9	2,6	1,5	17,4	5,3	20,5	1,8	0,8	0,9	17,5	10,3	3,4	5,8	10,3	4,0	1,5	4,1	3,0	0,5	8,3	0,8	151,2
1959 Octobre	5,8	0,9	21,6	0,9	4,0	1,4	20,4	5,7	20,4	1,7	0,9	0,8	17,5	10,9	4,2	6,0	10,5	4,6	1,1	5,0	3,0	0,5	8,6	0,7	157,1
1959 Novembre	7,2	1,0	14,4	1,1	4,6	1,6	25,4	6,6	21,3	1,9	0,8	0,8	17,0	12,5	4,4	6,6	10,9	2,8	1,0	5,7	3,2	0,5	8,9	0,7	160,9
1959 Décembre	9,9	1,4	14,7	1,4	5,8	2,0	37,3	9,0	24,5	2,2	1,0	0,9	20,8	17,8	5,4	7,9	12,6	3,4	1,4	5,7	3,2	0,5	9,0	0,7	198,5
1960 Janvier	11,7	2,0	14,3	3,4	7,1	1,8	78,8	12,1	26,0	2,1	0,9	1,0	21,2	16,6	4,3	8,6	15,2	3,5	1,4	5,7	3,1	0,6	9,5	0,7	251,6
1960 Février	10,9	1,9	13,9	2,4	6,3	1,8	71,6	10,4	23,0	2,0	0,9	1,0	19,6	12,4	3,7	8,2	14,2	3,9	1,6	5,6	3,0	0,5	9,1	0,7	228,6
1960 Mars	8,8	0,9	19,3	1,3	4,4	1,7	32,8	6,6	20,6	1,8	0,8	0,9	18,5	9,6	3,9	8,0	12,2	4,8	1,2	5,4	3,0	0,6	8,9	0,7	176,7
1960 Avril	7,9	0,7	18,7	1,0	2,8	2,0	25,1	5,7	20,0	2,1	0,8	0,9	18,2	8,7	4,1	7,6	11,5	5,6	0,9	4,3	3,0	0,5	8,4	0,9	161,4
1960 Mai	5,9	0,6	19,2	0,8	2,3	1,9	21,9	5,0	17,9	1,9	0,8	0,8	17,2	8,0	3,8	6,6	10,6	5,2	0,8	4,2	2,9	0,4	8,2	1,0	147,9

# STATISTIQUES BANCAIRES ET MONÉTAIRES

I. — BELGIQUE

## SITUATIONS GLOBALES DES BANQUES <sup>1</sup>

(millions de francs)

85<sup>1</sup>

Rubriques	1959 31 octobre	1959 30 novembre	1959 31 décembre	1960 31 janvier	1960 29 février	1960 31 mars	1960 30 avril	1960 31 mai
<b>ACTIF</b>								
A. Opér. d'épargne (art. 15, arr. royal 42)	—	—	—	—	—	—	—	—
B. Disponible et réalisable :								
Caisse, Banque Nation., Chèques post.	2.818	3.133	5.972	2.928	2.818	4.660	3.011	3.087
Prêts au jour le jour .....	1.474	1.960	1.013	2.328	2.424	2.634	2.982	2.575
Banquiers .....	5.804	6.507	6.696	7.333	7.082	7.043	7.327	7.824
Maison-mère, succursales et filiales ...	1.774	2.136	2.345	1.912	1.772	2.142	2.046	2.566
Autres valeurs à recevoir à court terme	5.289	4.586	5.205	5.607	5.053	5.007	6.758	6.211
Portefeuille-effets .....	56.593	55.843	52.469	55.220	54.938	57.559	61.811	59.956
a) Portefeuille commercial <sup>2</sup> .....	19.266	18.288	18.128	19.158	19.097	20.830	21.105	19.678
b) Eff. publ. réesc. à la B.N.B. ...	22.557	22.594	20.709	22.534	23.706	24.252	26.969	24.098
c) Effets publ. mob. à la B.N.B. à concurrence de 95 % .....	14.770	14.961	13.632	13.528	12.135	12.477	13.737	16.180
d) Valeurs de la réserve légale .....	1.340	1.308	1.364	1.257	1.270	1.210	1.173	1.125
e) Fonds publics belges .....	10.586	10.986	11.944	11.695	11.530	11.747	11.387	11.290
f) Fonds publics étrangers .....	21.924	22.337	22.792	22.286	23.770	24.184	23.895	24.155
g) Actions de banques .....	34.326	34.700	34.988	37.036	35.827	36.344	37.079	36.916
h) Autres titres .....	365	366	366	366	367	371	381	382
i) Divers .....	1.317	1.426	1.730	1.298	1.055	985	987	1.075
j) Capital non versé .....	6	6	7	7	7	7	7	7
Total disponible et réalisable ...	143.251	144.928	146.525	148.907	147.546	153.522	158.463	156.787
C. Immobilisé :								
Frais de constitut. et de premier étab.	23	24	23	22	20	21	21	21
Immeubles .....	1.119	1.122	1.126	1.099	1.101	1.102	1.041	1.132
Participation dans les filiales immobil.	249	249	257	257	257	257	257	257
Créances sur filiales immobilières	343	346	350	343	348	343	336	340
Matériel et mobilier .....	148	150	140	140	142	145	147	150
Total de l'immobilisé ...	1.882	1.891	1.896	1.861	1.868	1.868	1.802	1.900
<b>Total général actif ...</b>	145.133	146.819	148.421	150.768	149.414	155.390	160.265	158.687
<b>PASSIF</b>								
A. Opér. d'épargne (art. 15, arr. royal 42)	—	—	—	—	—	—	—	—
B. Exigible :								
Créanciers privilégiés ou garantis .....	731	1.102	415	1.505	990	460	1.831	541
Emprunts au jour le jour .....	101	539	644	1.115	684	1.213	1.404	1.273
a) Garantis par des sûretés réelles	—	474	571	1.069	599	1.171	1.318	1.187
b) Non garant. par des sûr. réelles	—	65	73	46	85	42	86	86
Banquiers .....	8.569	8.294	8.568	8.409	8.165	9.768	10.687	10.533
Maison-mère, succursales et filiales ...	2.158	2.275	2.398	2.145	1.771	2.299	2.897	2.890
Acceptations .....	10.586	10.987	11.945	11.695	11.533	11.748	11.387	11.291
Autres valeurs à payer à court terme	2.400	2.092	2.690	2.787	2.204	2.351	3.745	3.384
Créditeurs pour effets à l'encaissement	902	878	889	976	855	927	956	956
Dépôts et comptes courants .....	97.627	98.423	99.256	100.175	101.524	105.258	105.261	105.498
a) A vue .....	60.762	61.329	62.077	60.981	60.756	63.286	63.897	65.075
b) A un mois au plus .....	3.357	3.407	3.319	3.512	3.346	3.315	3.462	3.235
c) A plus d'un mois .....	14.953	14.897	14.800	16.260	18.412	19.554	18.928	18.039
d) A plus d'un an .....	1.646	1.628	1.495	1.507	1.219	1.245	1.219	1.311
e) A plus de deux ans .....	2.054	2.061	2.097	2.027	2.017	2.009	1.976	1.991
f) Carnets de dépôts .....	13.127	13.381	13.730	14.170	14.133	14.197	14.152	14.177
g) Autres dépôts reçus en carnets ou livrets .....	1.728	1.721	1.738	1.718	1.641	1.652	1.627	1.610
Obligations et bons de caisse .....	6.900	6.883	6.891	6.858	6.837	6.909	6.943	7.011
Montants à libérer sur titres et partic.	661	660	664	663	662	683	680	678
Divers .....	4.953	5.138	4.451	4.809	4.501	4.012	4.728	4.641
Total de l'exigible ...	135.588	137.271	138.811	141.137	139.726	145.628	150.519	148.636
C. Non exigible :								
Capital .....	5.743	5.743	5.746	5.630	5.630	5.652	5.665	5.964
Fonds indispos. par prime d'émission ...	294	281	283	288	287	287	287	288
Réserve légale (art. 13, A. R. 185) ...	369	369	369	369	369	373	385	385
Réserve disponible .....	3.061	3.063	3.106	3.244	3.309	3.359	3.258	3.263
Provisions .....	78	92	106	100	93	91	151	151
Total du non exigible ...	9.545	9.548	9.610	9.631	9.688	9.762	9.746	10.051
<b>Total général passif ...</b>	145.133	146.819	148.421	150.768	149.414	155.390	160.265	158.687

<sup>1</sup> La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant partiellement leur activité à l'étranger ou au Congo belge, que des éléments d'actif et de passif des sièges belges. Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger ou au Congo belge apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, Succursales et Filiales ».

<sup>2</sup> L'encours des effets réescomptés par les banques à la Banque Nationale de Belgique et aux instituts paraétatiques s'élevait aux 31 octobre, 30 novembre, 31 décembre 1959, 31 janvier, 29 février, 31 mars, 30 avril et au 31 mai 1960 respectivement à 4.860, 5.114, 6.855, 5.809, 5.430, 4.986, 4.220 et 5.275 millions de francs, montants qui ne sont pas compris dans le portefeuille commercial.

## SITUATIONS HEBDOMADAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

85<sup>2</sup>

(millions de francs)

Rubriques	1960 20 juin	1960 27 juin	1960 4 juillet	1960 11 juillet	1960 18 juillet	1960 25 juillet	1960 1er août	1960 8 août
<b>ACTIF</b>								
Encaisse en or .....	58.815	58.991	59.528	59.757	59.367	59.412	58.738	57.087
Monnaies étrangères .....	7.790	7.917	7.670	7.441	6.687	4.170	3.999	3.797
Monnaies étrangères et or à recevoir ...	1.543	1.486	1.835	1.971	2.199	2.199	2.199	2.199
Accords internationaux (Loi du 28 juillet 1948) :								
a) U.E.P. ....	5.536	5.536	5.536	5.536	5.283	5.283	4.960	4.960
b) A.M.E. ....	20	20	—	10	25	25	—	20
c) F.M.I. ....	4.388	4.388	4.388	4.388	4.388	4.388	4.388	4.388
d) autres accords .....	21	—	—	—	—	—	—	—
Débiteurs pour change et or, à terme ...	3.319	3.534	3.008	3.283	3.283	3.283	3.283	3.283
Effets de commerce .....	2.227	2.288	2.398	2.425	4.809	5.816	6.334	7.301
Avances sur nantissement .....	127	85	466	28	35	76	126	836
Effets publics (art. 20 des statuts. Conventions des 14-9-48 et 15-4-52) :								
a) certificats du Trésor .....	5.890	6.690	9.615	9.790	6.565	7.715	9.115	8.640
b) effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat .....	—	—	—	—	—	—	—	—
c) autres effets publics belges .....	—	—	—	—	—	—	—	—
Monnaies divisionnaires et d'appoint ...	660	673	658	636	648	666	649	653
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux ...	1	1	1	2	1	1	2	1
Créance consolidée sur l'Etat (art. 3, § b de la loi du 28 juillet 1948) .....	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000
Fonds publics (art. 18 et 21 des statuts)	2.523	2.521	2.520	2.503	2.482	2.501	2.523	2.523
Immeubles, matériel et mobilier .....	1.508	1.508	1.508	1.508	1.508	1.508	1.508	1.508
Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel .....	1.081	1.082	1.078	1.079	1.080	1.080	1.080	1.080
Divers .....	899	701	845	872	988	1.285	1.593	1.048
	130.348	131.421	135.054	135.229	133.348	133.408	134.497	133.324
<b>Compte d'ordre :</b>								
Office des Chèques Postaux : Avoir pour compte du Ministre de l'Instruction Publique (Pacte scolaire, loi du 29 mai 1959, article 15) .....	1.083	1.910	1.884	1.858	1.858	1.846	1.843	1.812
<b>PASSIF</b>								
Billets en circulation .....	116.519	116.551	120.471	120.665	120.127	119.938	121.926	120.905
Comptes courants :								
Banques à l'étranger : comptes ordin.	212	227	230	218	229	232	246	297
Comptes courants divers .....	3.557	4.407	4.209	3.698	2.198	2.428	1.506	1.242
Trésor public								
compte ordinaire ...	5	12	14	13	15	7	2	9
taxe exceptionnelle de conjonct. (Loi du 12-3-1957) ...	85	84	84	84	—	—	—	—
compte spécial liquidation U.E.P. ...	330	304	304	304	284	283	283	283
Banques à l'étranger : comptes ordin.	212	227	230	218	229	232	246	297
Comptes courants divers .....	3.557	4.407	4.209	3.698	2.198	2.428	1.506	1.242
Accords internationaux (Loi du 28 juillet 1948) :								
a) A.M.E. ....	405	432	470	520	454	418	403	422
b) autres accords .....	165	166	168	181	196	198	204	203
Total des engagements à vue ...	121.278	122.183	125.950	125.683	123.503	123.504	124.570	123.361
Monnaies étrangères et or à livrer .....	4.859	5.014	4.843	5.270	5.489	5.491	5.492	5.492
Caisse de Pensions du Personnel .....	1.081	1.082	1.078	1.079	1.080	1.080	1.080	1.080
Divers .....	606	618	659	673	752	809	830	866
Capital .....	400	400	400	400	400	400	400	400
Réserves et comptes d'amortissement ...	2.124	2.124	2.124	2.124	2.124	2.124	2.125	2.125
	130.348	131.421	133.408	135.229	133.348	133.408	134.497	133.324
<b>Compte d'ordre :</b>								
Ministre de l'Instruction Publique : Avoir pour son compte à l'Office des Chèques Postaux (Pacte scolaire, loi du 29 mai 1959, article 15) .....	1.083	1.910	1.884	1.858	1.858	1.846	1.843	1.812

Mois	Comptes Chèques postaux 1 3	Mois	Dépôts à vue dans les banques 2 3
1959 Mai	4,50	1959 Mars	1,89
Juin	3,93	Avril	1,94
Juillet	4,14	Mai	2,03
Août	3,82	Juin	1,89
Septembre	3,84	Juillet	1,87
Octobre	4,00	Août	1,65
Novembre	4,07	Septembre	1,82
Décembre	3,80	Octobre	1,81
1960 Janvier	4,04	Novembre	1,97
Février	4,07	Décembre	2,12
Mars	3,66	1960 Janvier	1,91
Avril	4,21	Février	2,06
Mai	3,89	Mars	1,98
Juin	3,87	Avril	1,98
Juillet	4,03	Mai	2,07

1 Voir tableau n° 86.

2 Méthode d'établissement : voir notre Bulletin d'Information et de Documentation d'octobre 1950, p. 222.

3 Chiffres réduits en mois-type de 25 jours.

Note. — Les coefficients de rotation des comptes chèques postaux et des dépôts à vue dans les banques ne sont pas comparables, parce qu'ils ne sont pas calculés sur des bases identiques. Les coefficients relatifs aux comptes bancaires sont plus précis.

STOCK MONETAIRE INTERIEUR

(en milliards de francs)

Fin de mois	Monnaie fiduciaire			Monnaie scripturale détenue par						Total du stock monétaire	Pourcentage de monnaie fiduciaire	Mouvements du stock monétaire total
	Billets et monnaies du Trésor	Billets de la Banque Nationale de Belgique	Stock de monnaie fiduciaire *	le Trésor et les pouvoirs publics subordonnés	les entreprises et particuliers **				Stock de monnaie scripturale			
					Comptes courants à la Banque Nationale de Belgique *	Avoirs en comptes chèques postaux *	Dépôts à vue et à un mois au plus dans les banques et établissements paraétatiques *	Total				
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(12)		
1958 Mars	5,4	111,7	114,5	6,4	0,4	22,2	53,5	76,1	82,5	197,0	58,1	+ 3,9
Avril	5,4	113,1	115,9	6,7	0,5	23,7	54,1	78,3	85,0	200,9	57,7	+ 3,9
Mai	5,4	114,2	116,9	6,7	0,4	23,1	56,3	79,8	86,5	203,4	57,5	+ 2,5
Juin	5,5	115,3	118,1	7,6	0,4	23,2	56,8	80,4	88,0	206,1	57,3	+ 2,7
Juillet	5,5	117,4	120,2	6,3	0,4	24,1	55,7	80,2	86,5	206,7	58,1	+ 0,6
Août anc. sér.	5,5	116,4	119,3	7,6	0,4	23,2	56,5	80,1	87,7	207,0	57,6	+ 0,3
Août n. sér. 1	5,5	116,4	119,3	7,6	0,4	23,2	55,0 <sup>1</sup>	78,6 <sup>1</sup>	86,2 <sup>1</sup>	205,5 <sup>1</sup>	58,0 <sup>1</sup>	- 1,2 <sup>1</sup>
Septembre	5,5	115,2	118,0	8,1	0,3	22,4	53,2	75,9	84,0	202,0	58,4	- 3,5
Octobre	5,5	115,8	118,8	6,2	0,3	22,8	54,7	77,8	84,0	202,8	58,6	+ 0,8
Novembre	5,5	115,2	118,1	6,3	0,6	23,0	56,8	80,4	86,7	204,8	57,7	+ 2,0
Décembre	5,5	117,4	120,3	7,2	0,5	24,0	57,5	82,0	89,2	209,5	57,4	+ 4,7
1959 Janvier	5,5	115,4	118,2	6,0	0,4	23,9	55,9	80,2	86,2	204,4	57,8	- 5,1
Février	5,5	116,0	118,9	6,6	0,4	23,2	56,0	79,6	86,2	205,1	58,0	+ 0,7
Mars	5,5	116,3	119,0	7,6	0,3	24,0	58,8	83,1	90,7	209,7	56,7	+ 4,6
Avril	5,5	116,8	119,8	8,2	0,3	23,9	58,5	82,7	90,9	210,7	56,9	+ 1,0
Mai	5,5	116,5	119,4	7,1	0,5	24,4	60,7	85,6	92,7	212,1	56,3	+ 1,4
Juin	5,5	117,5	120,3	7,8	0,4	24,9	60,6	85,9	93,7	214,0	56,2	+ 1,9
Juillet	5,6	118,8	121,7	6,2	0,3	24,5	58,6	83,4	89,6	211,3	57,6	- 2,7
Août	5,6	117,5	120,4	7,0	0,4	23,9	59,1	83,4	90,4	210,8	57,1	- 0,5
Septembre	5,6	115,6	118,3	8,3	0,4	24,2	58,4	83,0	91,3	209,6	56,4	- 1,2
Octobre	5,6	116,0	119,1	6,6	0,4	24,6	60,2	85,2	91,8	210,9	56,5	+ 1,3
Novembre	5,6	116,0	118,7	7,8	0,4	24,5	60,5	85,4	93,2	211,9	56,0	- 0,5
Décembre	5,6	118,3	121,3	7,6	0,5	25,8	61,1	87,4	95,0	216,3	56,1	+ 4,4
1960 Janvier	5,6	116,6	119,6	6,6	0,4	24,3	59,9	84,6	91,2	210,8	56,7	- 5,5
Février	5,6	115,5	118,5	7,2	0,3	24,6	59,3	84,2	91,4	209,9	56,5	- 0,9
Mars	5,6	115,9	118,8	7,5	0,3	24,5	61,4	86,2	93,7	212,5	55,9	+ 2,6
Avril	5,6	117,5	120,5	6,8	0,3	24,8	62,2	87,3	94,1	214,6	56,1	+ 2,1
Mai	5,6	118,0	120,8	7,7	0,4	25,6	63,0	89,0	96,7	217,5	55,6	+ 2,9

\* Déduction faite des encaisses des organismes émetteurs de monnaie.

\*\* Y compris des organismes paraétatiques administratifs.

1 Depuis août 1958, grâce à une nouvelle ventilation, les comptes à plus d'un mois des sociétés financières dans les banques sont éliminés du stock monétaire.

**BILANS INTEGRÉS DES ORGANISMES MONÉTAIRES**  
(en milliards de francs)

Dates	Stock monétaire				Avoirs extérieurs nets				Créances sur le Trésor et sur d'autres emprunteurs publics				Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers résidant en Belgique		Divers			Comptes pour balance	Total	Sous déduction de					Différence (20) - (25) à (26)	
	Monnaie fiduciaire	Monnaie scripturale			Total	Avoirs et engagements à vue (montants nets)	Autres avoirs et engagements nets (montants nets)	Total	Créances sur l'Etat	Créances sur d'autres emprunteurs publics	Avances nettes au Fonds des Rentes	Total	financés par les organismes monétaires	Pour mémoire financés par et hors des organismes monétaires	Solde des opérations de la Caisse Nationale de Crédit Professionnel et du Fonds Monétaire, autres qu'à court terme	Créances et engagements sur et envers des organismes financiers non monétaires	Solde des créances et engagements non rangés ailleurs sur et envers des nationaux			Engagements quasi monétaires des organismes émetteurs de monnaies nationales			Emprunts obligataires (banques de dépôts)			
		détenue par les entreprises et particuliers	détenue par les pouvoirs publics	Total																B.N.B.	Détenus par les entreprises et particuliers	Dépôts en devises détenus par les entreprises et particuliers		Détenus par le Trésor		Ecart entre les fonds propres et immobilisations et participations (Banque Nationale, et banques de dépôts)
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	(19)	(20)	(21)	(22)	(23)	(24)	(25)	(26)	
1952 Décembre .....	102,0	65,1	7,4	72,5	174,5	+51,0	- 4,3	+3,7	50,4	115,1	1,4	0,3	116,8	36,5	43,3	+0,1	-0,1	-1,6	+0,2	202,3	-18,6	-1,6	-1,4	-5,2	-1,0	174,5
1953 Mars .....	101,4	65,0	6,9	71,9	173,3	+49,1	- 4,6	+3,2	47,7	118,0	1,7	—	119,7	35,9	43,5	+0,2	+0,3	-3,0	+0,6	201,4	-19,9	-1,7	-0,3	-5,1	-1,1	173,3
Juin .....	102,6	66,3	6,9	73,2	175,8	+48,8	- 4,0	+2,7	47,5	116,7	1,7	0,7	119,1	36,1	43,7	+0,3	+0,5	-1,4	+1,5	203,6	-19,3	-1,6	-0,5	-5,2	-1,2	175,8
Septembre ...	104,4	66,5	7,3	73,8	178,2	+49,7	- 3,4	+2,6	48,9	121,0	1,4	0,3	122,7	36,3	43,6	+0,2	+0,5	-2,0	+1,9	208,5	-19,9	-2,3	-1,2	-5,4	-1,5	178,2
Décembre .....	105,9	67,3	7,1	74,4	180,3	+52,4	- 4,8	+2,7	50,3	120,0	1,6	—	121,6	38,7	45,4	—	+0,1	-1,9	+1,0	209,8	-20,6	-1,5	-0,2	-5,3	-1,9	180,3
1954 Mars .....	102,9	66,5	7,5	74,0	176,9	+52,3	- 6,8	+4,3	49,8	116,7	1,7	—	118,4	37,4	45,1	+0,1	+0,2	-1,5	+2,7	207,1	-21,1	-1,4	-0,1	-5,4	-2,2	176,9
Juin .....	104,3	69,9	8,1	78,0	182,3	+49,7	- 4,8	+2,9	47,8	121,6	1,8	0,2	123,6	38,2	46,2	+0,3	+1,0	-1,9	+2,6	211,6	-19,6	-1,6	-0,1	-5,5	-2,5	182,3
Septembre ...	105,2	67,1	7,9	75,0	180,2	+49,6	- 4,4	+2,7	47,9	120,7	2,1	—	122,8	38,8	47,0	+0,6	+0,8	-2,5	+2,0	210,4	-20,2	-1,4	-0,1	-5,7	-2,8	180,2
Décembre .....	106,7	69,5	7,4	76,9	183,6	+50,5	- 3,7	+1,5	48,3	119,9	2,8	1,2	123,9	41,7	49,8	+0,6	+1,0	-1,2	+1,6	215,9	-21,3	-2,0	-0,1	-6,0	-2,9	183,6
1955 Mars .....	107,5	70,1	7,1	77,2	184,7	+53,7	- 4,7	+2,4	51,4	120,4	2,5	0,1	123,0	41,4	49,6	+0,7	+1,3	-1,4	+1,3	217,7	-22,3	-1,7	-0,1	-5,7	-3,2	184,7
Juin .....	108,6	71,7	7,3	79,0	187,6	+52,9	- 4,8	+2,7	50,8	121,1	3,3	0,9	125,3	43,0	50,1	+0,7	+1,3	-2,0	+2,2	221,3	-22,4	-1,7	-0,1	-6,1	-3,4	187,6
Septembre ...	109,7	70,3	7,4	77,7	187,4	+54,3	- 4,8	+2,9	52,4	120,9	4,1	1,4	126,4	41,4	49,5	+0,8	+1,3	-1,9	+1,0	221,4	-22,2	-2,0	-0,1	-6,2	-3,5	187,4
Décembre .....	110,7	73,9	7,9	81,8	192,5	+56,1	- 4,8	+3,4	54,7	122,3	5,0	0,7	128,0	44,4	52,0	+0,7	+1,3	-1,8	+0,9	226,2	-23,4	-2,4	-0,1	-6,0	-3,8	192,5
1956 Mars .....	109,5	74,0	7,5	81,5	191,0	+58,8	- 4,9	+3,6	57,5	121,8	4,1	0,7	126,6	43,4	52,0	+0,7	+1,1	-1,6	+0,5	228,2	-24,5	-2,4	-0,1	-6,2	-4,0	191,0
Juin .....	111,4	77,0	6,7	83,7	195,1	+59,2	- 3,8	+3,1	58,5	124,2	4,1	1,4	129,7	42,1	52,6	+1,0	+1,4	-1,4	+1,9	233,2	-24,5	-2,8	-0,1	-6,6	-4,1	195,1
Septembre ...	112,8	75,5	7,7	83,2	196,0	+59,2	- 5,1	+2,3	56,4	123,4	5,0	1,3	129,7	45,1	55,3	+0,8	+1,4	-1,9	+1,8	233,3	-23,6	-2,6	—	-6,9	-4,2	196,0
Décembre .....	114,3	77,5	6,5	84,0	198,3	+56,9	- 6,1	+3,2	54,0	123,4	5,6	2,0	131,0	49,0	58,4	+0,7	+1,2	-1,6	+0,6	234,9	-22,3	-3,2	-0,1	-6,7	-4,3	198,3
1957 Mars .....	113,6	77,4	7,2	84,6	198,2	+53,2	- 6,2	+3,4	50,4	128,6	4,0	0,7	133,3	50,1	60,3	+0,8	+1,2	-1,5	+1,5	235,8	-23,3	-3,3	—	-6,6	-4,4	198,2
Juin .....	113,9	80,1	7,9	88,0	201,9	+53,3	- 4,8	+3,0	51,5	127,5	4,2	1,8	133,5	50,9	61,0	+0,9	+1,0	-1,9	+2,7	238,6	-21,9	-3,3	—	-7,1	-4,4	201,9
Septembre ...	114,4	73,3	6,7	80,0	194,4	+51,4	- 4,7	+2,6	49,3	124,3	4,2	1,2	129,7	50,9	60,0	+0,8	+1,3	-2,0	+2,5	232,5	-22,1	-3,9	—	-7,6	-4,5	194,4
Déc. anc. sér.	115,5	76,1	6,4	82,5	198,0	+57,0	- 3,9	+2,8	55,9	121,8	4,3	1,7	127,8	52,3	61,5	+0,8	+1,3	-2,3	+1,4	237,2	-23,4	-3,2	-0,2	-7,5	-4,9	198,0
Déc. nouv. s. 1	115,5	76,1	6,4	82,5	198,0	+57,0	- 3,9	+3,0	56,1	121,6	1,8	1,7	125,1	52,3	61,5	+0,8	+2,3	-0,8	+1,4	237,2	-23,4	-3,2	-0,2	-7,5	-4,9	198,0
1958 Mars .....	114,5	76,1	6,4	82,5	197,0	+60,5	- 2,4	+2,1	60,2	122,5	2,0	0,4	124,9	48,8	60,2	+1,0	+2,8	-0,6	+1,4	238,5	-25,4	-3,0	-0,4	-7,4	-5,3	197,0
Juin .....	118,1	80,4	7,6	88,0	206,1	+67,5	- 3,8	+2,5	66,2	125,0	2,2	2,0	129,2	45,7	58,3	+1,1	+3,0	-0,1	+2,6	247,7	-25,0	-2,5	-0,5	-7,8	-5,8	206,1
Septembre ...	118,0	75,9	8,1	84,0	202,0	+70,8	- 4,1	+3,4	70,1	120,4	1,7	3,7	125,8	43,5	55,8	+1,0	+3,6	+0,2	+2,5	246,8	-26,9	-2,6	-0,5	-8,5	-6,3	202,0
Décembre .....	120,3	82,0	7,2	89,2	209,5	+74,1	- 5,4	+3,4	72,1	126,7	2,1	4,1	132,9	43,9	56,3	+1,1	+4,1	+0,1	+0,8	255,0	-27,4	-2,6	-0,6	-8,3	-6,6	209,5
1959 Mars .....	119,0	83,1	7,6	90,7	209,7	+70,2	- 2,9	+3,0	70,3	129,5	2,9	3,9	136,3	45,2	55,9	+0,8	+4,4	—	+1,4	258,4	-30,1	-3,3	-0,7	-7,8	-6,8	209,7
Juin .....	120,4	85,9	7,8	93,7	214,1	+72,2	- 6,5	+4,0	69,7	129,6	3,9	5,0	138,5	44,8	55,8	+0,8	+4,7	+1,0	+2,6	262,1	-29,2	-3,1	-0,6	-8,2	-6,9	214,1
Septembre ...	118,3	83,0	8,3	91,3	209,6	+70,3	- 5,8	+6,7	71,2	128,0	4,0	2,0	134,0	45,1	55,9	+0,7	+5,3	+1,1	+2,3	259,7	-30,9	-3,1	-0,6	-8,6	-6,9	209,6
Décembre ...	121,3	87,4	7,6	95,0	216,3	+65,8	- 3,8	+8,7	70,7	132,4	4,0	4,6	141,0	48,1	59,6	+0,7	+5,1	+0,8	+1,7	268,1	-31,5	-4,3	-0,5	-8,6	-6,9	216,3
1960 Mars 2 .....	118,8	86,2	7,5	93,7	212,5	+69,5	- 5,2	+8,3	72,6	133,8	4,0	2,0	139,8	48,5	60,1	+0,6	+5,6	+0,6	+1,7	269,4	-36,1	-4,8	-0,5	-8,6	-6,9	212,5

\* Y compris les comptes d'organismes paraétatiques administratifs.

1 A partir de décembre 1957, l'adoption d'une ventilation plus détaillée des créances des organismes monétaires sur les organismes publics autres que l'Etat a entraîné une modification des rubriques suivantes : « avoirs extérieurs nets : autres avoirs et engagements nets » (colonne 8), « Créances sur d'autres emprunteurs publics » (colonne 11), « Créances et engagements sur et envers des organismes financiers non monétaires » (colonne 17) et « solde des créances et engagements non rangés ailleurs sur et envers des nationaux » (colonne 18).

2 Les chiffres des colonnes 8, 9, 10, 11, 13, 17, 18 et 19 sont provisoires.

**ORIGINES DES VARIATIONS DU STOCK MONETAIRE**  
(milliards de francs)

Périodes	Stock monétaire	Liquidités quasi monétaires				Total du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires (6) = (1) + (5)	Opérations avec l'étranger (à l'exclusion des opérations en capital des pouvoirs publics et des donations officielles)	Financement monétaire des pouvoirs publics		Monétisation de la dette de l'Etat et autres fonds publics	Crédits d'es-compte d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers nat. financées par les organismes monétaires	Différence entre fonds propres et immobilisations + participations des organismes monétaires	Emprunts obligataires des banques de dépôts	Opérations autres qu'à court terme du Fonds Monétaire et de la Caisse Nationale de Crédit professionnel (soldes)	Divers		Comptes pour balance	Total (18) = de (7) à (17)
		Dépôts à terme et comptes spéciaux des exportateurs vers l'U.E.P.	Dépôts en devises de nationaux	Avoirs du Trésor	Total			Etat	Autres						Crédits à des organismes financiers non monétaires	Crédits non rangés ailleurs à des nationaux (soldes)		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)
1954 1 <sup>er</sup> trimestre	- 3,3	+ 0,5	- 0,1	- 0,1	+ 0,3	- 3,0	- 1,0	- 3,8	+ 0,1	+ 1,0	- 1,3	- 0,1	- 0,3	+ 0,1	+ 0,1	+ 0,5	+ 1,7	- 3,0
2 <sup>e</sup> trimestre	+ 5,3	- 1,4	+ 0,1	—	- 1,3	+ 4,0	- 2,8	+ 5,4	+ 0,1	+ 0,2	+ 0,8	- 0,1	- 0,3	+ 0,2	+ 0,8	- 0,4	+ 0,1	+ 4,0
3 <sup>e</sup> trimestre	- 2,0	+ 0,5	- 0,2	—	+ 0,3	- 1,7	- 1,5	+ 0,5	+ 0,2	+ 0,3	+ 0,6	- 0,2	- 0,2	+ 0,2	- 0,2	- 0,6	- 0,8	- 1,7
4 <sup>e</sup> trimestre	+ 3,3	+ 1,1	+ 0,7	—	+ 1,8	+ 5,1	+ 0,6	- 1,3	+ 0,6	+ 1,7	+ 2,9	- 0,3	- 0,2	—	+ 0,2	+ 1,2	- 0,3	+ 5,1
Total ...	+ 3,3	+ 0,7	+ 0,5	- 0,1	+ 1,1	+ 4,4	- 4,7	+ 0,8	+ 1,0	+ 3,2	+ 3,0	- 0,7	- 1,0	+ 0,5	+ 0,9	+ 0,7	+ 0,7	+ 4,4
1955 1 <sup>er</sup> trimestre	+ 1,1	+ 1,0	- 0,3	—	+ 0,7	+ 1,8	+ 1,4	+ 2,2	- 0,6	- 0,6	- 0,4	+ 0,3	- 0,3	+ 0,1	+ 0,2	- 0,1	- 0,4	+ 1,8
2 <sup>e</sup> trimestre	+ 2,9	+ 0,1	+ 0,1	—	+ 0,2	+ 3,1	+ 0,5	- 1,1	+ 0,7	+ 1,6	+ 1,7	- 0,3	- 0,2	+ 0,1	+ 0,1	- 0,6	+ 0,8	+ 3,1
3 <sup>e</sup> trimestre	- 0,2	- 0,2	+ 0,2	—	—	- 0,2	+ 1,7	- 0,3	+ 0,7	+ 0,6	- 1,5	- 0,1	- 0,2	+ 0,1	—	+ 0,1	- 1,3	- 0,2
4 <sup>e</sup> trimestre	+ 5,1	+ 1,2	+ 0,4	—	+ 1,6	+ 6,7	+ 0,5	+ 2,3	+ 0,7	+ 0,4	+ 2,9	+ 0,1	- 0,2	—	- 0,1	+ 0,1	—	+ 6,7
Total ...	+ 8,9	+ 2,1	+ 0,4	—	+ 2,5	+11,4	+ 4,1	+ 3,1	+ 1,5	+ 2,0	+ 2,7	—	- 0,9	+ 0,1	+ 0,2	- 0,5	- 0,9	+11,4
1956 1 <sup>er</sup> trimestre	- 1,5	+ 1,1	—	—	+ 1,1	- 0,4	+ 3,2	- 1,4	- 0,9	+ 0,2	- 1,0	- 0,2	- 0,2	+ 0,1	- 0,2	+ 0,2	- 0,2	- 0,4
2 <sup>e</sup> trimestre	+ 4,1	—	+ 0,4	—	+ 0,4	+ 4,5	+ 1,9	+ 1,2	- 0,3	+ 1,3	- 1,3	- 0,4	- 0,1	+ 0,1	+ 0,4	+ 0,2	+ 1,5	+ 4,5
3 <sup>e</sup> trimestre	+ 0,8	- 0,9	- 0,2	—	- 1,1	- 0,3	- 1,0	- 2,1	+ 0,8	+ 0,3	+ 3,0	- 0,3	- 0,1	- 0,1	—	- 0,5	- 0,3	- 0,3
4 <sup>e</sup> trimestre	+ 2,4	- 1,2	+ 0,5	—	- 0,7	+ 1,7	- 1,3	- 1,3	+ 0,6	+ 1,0	+ 3,9	+ 0,2	- 0,1	—	- 0,3	+ 0,3	+ 1,3	+ 1,7
Total ...	+ 5,8	- 1,0	+ 0,7	—	- 0,3	+ 5,5	+ 2,8	- 3,6	+ 0,2	+ 2,8	+ 4,6	- 0,7	- 0,5	+ 0,1	- 0,1	+ 0,2	- 0,3	+ 5,5
1957 1 <sup>er</sup> trimestre	- 0,2	+ 1,0	+ 0,1	—	+ 1,1	+ 0,9	- 1,2	+ 3,4	- 2,0	- 1,3	+ 1,1	—	- 0,1	+ 0,1	—	+ 0,1	+ 0,8	+ 0,9
2 <sup>e</sup> trimestre	+ 3,7	- 1,4	—	—	- 1,4	+ 2,3	- 0,1	- 0,4	+ 0,1	+ 1,6	+ 0,8	- 0,5	—	+ 0,1	- 0,2	- 0,3	+ 1,2	+ 2,3
3 <sup>e</sup> trimestre	- 7,5	+ 0,2	+ 0,6	—	+ 0,8	- 6,7	- 2,5	- 3,1	+ 0,1	- 0,3	—	- 0,4	- 0,1	- 0,1	+ 0,2	- 0,2	- 0,3	- 6,7
4 <sup>e</sup> trimestre	+ 3,7	+ 1,3	- 0,7	+ 0,2	+ 0,8	+ 4,5	+ 5,2	- 0,4	+ 0,2	- 0,5	+ 1,5	+ 0,1	- 0,4	- 0,2	+ 0,1	- 0,3	- 0,8	+ 4,5
Total ...	- 0,3	+ 1,1	—	+ 0,2	+ 1,3	+ 1,0	+ 1,4	- 0,5	- 1,6	- 0,5	+ 3,4	- 0,8	- 0,6	- 0,1	+ 0,1	- 0,7	+ 0,9	+ 1,0
1958 1 <sup>er</sup> trimestre	- 1,0	+ 2,0	- 0,2	+ 0,1	+ 1,9	+ 0,9	+ 3,9	- 0,2	+ 0,2	+ 0,2	- 3,6	—	- 0,4	+ 0,3	+ 0,5	+ 0,2	- 0,2	+ 0,9
2 <sup>e</sup> trimestre	+ 9,1	- 0,5	- 0,4	+ 0,1	- 0,8	+ 8,3	+ 5,6	+ 3,0	- 0,1	+ 1,8	- 3,0	- 0,4	- 0,5	+ 0,1	+ 0,1	+ 0,4	+ 1,3	+ 8,3
3 <sup>e</sup> trimestre	- 4,1	+ 2,0	—	+ 0,1	+ 2,1	- 2,0	+ 2,8	- 4,1	- 0,6	+ 2,3	- 2,2	- 0,6	- 0,5	- 0,1	+ 0,6	+ 0,2	+ 0,2	- 2,0
4 <sup>e</sup> trimestre	+ 7,5	+ 0,5	—	+ 0,1	+ 0,6	+ 8,1	+ 2,6	+ 7,0	+ 0,4	- 0,2	+ 0,4	+ 0,2	- 0,3	+ 0,1	+ 0,5	- 0,3	- 2,3	+ 8,1
Total ...	+11,5	+ 4,0	- 0,6	+ 0,4	+ 3,8	+15,3	+14,9	+ 5,7	- 0,1	+ 4,1	- 8,4	- 0,8	- 1,7	+ 0,4	+ 1,7	+ 0,5	- 1,0	+15,3
1959 1 <sup>er</sup> trimestre	+ 0,2	+ 2,7	+ 0,6	+ 0,1	+ 3,4	+ 3,6	- 2,1	+ 1,3	+ 0,4	+ 2,5	+ 1,4	—	- 0,2	- 0,3	+ 0,2	- 0,3	+ 0,7	+ 3,6
2 <sup>e</sup> trimestre	+ 4,3	- 0,8	- 0,1	—	- 0,9	+ 3,4	+ 0,3	- 0,8	+ 1,1	+ 1,1	- 0,4	- 0,4	- 0,1	+ 0,1	+ 0,3	+ 0,9	+ 1,3	+ 3,4
3 <sup>e</sup> trimestre	- 4,4	+ 1,7	—	- 0,1	+ 1,6	- 2,8	- 0,3	- 2,0	—	+ 0,3	+ 0,3	- 0,4	—	- 0,1	—	+ 0,1	- 0,7	- 2,8
4 <sup>e</sup> trimestre	+ 6,7	+ 0,6	+ 1,2	- 0,1	+ 1,7	+ 8,4	+ 2,8	+ 4,4	+ 0,1	- 0,7	+ 3,1	—	—	- 0,1	- 0,3	- 0,3	- 0,6	+ 8,4
Total ...	+ 6,8	+ 4,2	+ 1,7	- 0,1	+ 5,8	+12,6	+ 0,7	+ 2,9	+ 1,6	+ 3,2	+ 4,4	- 0,8	- 0,3	- 0,4	+ 0,2	+ 0,4	+ 0,7	+12,6
1960 1 <sup>er</sup> trimestre <sup>1</sup>	- 3,9	+ 4,5	+ 0,5	+ 0,1	+ 5,1	+ 1,2	+ 4,6	- 4,6	+ 1,5	- 0,8	+ 0,3	—	—	- 0,1	+ 0,6	- 0,2	- 0,1	+ 1,2

\* Mouvement des crédits directs aux pouvoirs publics + solde de leurs opérations en capital avec l'étranger. (Pouvoirs publics : Etat, pouvoirs subordonnés et organismes paraétatiques administratifs.)  
1 Les chiffres des colonnes 7, 8, 9, 10, 15, 16 et 17 sont provisoires.

II. — SITUATIONS MENSUELLES  
DE LA BANQUE CENTRALE DU CONGO BELGE ET DU RUANDA URUNDI  
(millions de francs)

85<sup>6</sup>

Rubriques	1959 31 octobre	1959 30 novembre	1959 31 décembre	1960 31 janvier	1960 29 février	1960 31 mars	1960 30 avril	1960 31 mai
<b>ACTIF</b>								
Encaisse or .....	2.100	2.106	2.113	2.118	1.901	1.907	1.910	1.915
Avoirs en monnaies convertibles en or ...	1.608	1.467	1.626	1.549	1.378	1.778	1.552	1.797
Avoirs en francs belges :								
Banques et divers organismes .....	1	1	178	1	1	1	135	2
Certificats du Trésor belge .....	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres avoirs .....	176	83	171	126	180	120	97	199
Avoirs en autres monnaies .....	136	172	270	469	631	619	619	1.116
Monnaies étrangères et or à recevoir .....	132	175	263	463	625	616	627	1.136
Débiteurs pour change et or à terme .....	17	8	—	—	22	77	97	105
Effets commerc. sur le Congo Belge et le Ruanda-Urundi .....	356	277	281	326	616	657	643	401
Avances sur fonds publ. et subst. précieux.	642	448	593	532	950	495	512	640
Avoirs aux Offices des Chèques Postaux	10	7	9	7	12	14	10	13
Effets publics (stat. : art. 6, § 1, n° 3) émis par le Congo Belge .....	1.400	1.575	1.415	1.565	1.615	1.615	1.965	1.810
émis par le Ruanda-Urundi .....	—	225	350	375	325	200	225	375
Avances (Stat. : art. 6, § 1, n° 4, litt. a et c) : au Ruanda-Urundi .....	36	—	—	—	—	—	—	—
au Congo Belge .....	—	—	—	—	—	—	—	—
à des organismes créés ou régis par des disp. lég. partic. ou dont les engag. sont garan- tis par le Congo Belge .....	179	186	165	154	135	118	109	125
Ruanda-Urundi ...	—	4	4	1	1	1	—	—
Effets publics belges émis en francs cong.	1.276	828	—	—	—	—	—	—
Fonds publics :								
Stat. : art. 6, § 1, n°s 12 et 13 .....	1.623	1.606	1.582	1.575	1.574	1.527	1.527	1.515
Stat. : art. 6, § 2, n° 4, al. 2 .....	85	88	89	91	100	103	104	105
Immeubles, matériel et mobilier .....	465	466	480	480	482	486	497	504
Divers .....	222	221	103	49	65	135	111	111
	10.464	9.943	9.692	9.881	10.613	10.469	10.740	11.869
<b>PASSIF</b>								
Billets et monnaies métalliques en circul.	6.092	6.041	6.315	6.169	6.163	6.162	6.126	6.319
Comptes courants et créditeurs divers :								
Congo Belge .....	26	12	11	13	16	23	15	16
Ruanda-Urundi .....	—	1	9	19	12	7	10	15
Comptes courants divers .....	1.375	1.239	1.383	1.251	1.017	1.131	1.448	1.499
Valeurs à payer .....	299	190	226	227	215	251	635	502
Total des engagements à vue .....	7.792	7.483	7.944	7.679	7.423	7.574	8.234	8.351
Créditeurs pour change et or à terme ...	5	5	—	—	—	—	—	—
Engagements en francs belges :								
A vue .....	1.311	1.042	403	559	1.392	1.047	625	698
A terme .....	72	77	45	22	66	69	45	56
Engagements en monnaies étrangères :								
En monnaies convertibles .....	1	5	12	148	68	43	67	509
En autres devises .....	13	1	—	—	—	—	—	2
Monnaies étrangères et or à livrer .....	136	177	262	459	630	671	690	1.192
Divers .....	495	514	387	375	395	426	440	357
Capital .....	150	150	150	150	150	150	150	150
Fonds de réserve et d'amortissement .....	489	489	489	489	489	489	489	554
	10.464	9.943	9.692	9.881	10.613	10.469	10.740	11.869

BANQUE DE FRANCE

(millions de nouveaux francs français)

Rubriques	1960 7 janvier	1960 4 février	1960 3 mars	1960 7 avril	1960 5 mai	1960 9 juin	1960 7 juillet	1960 28 juillet
<b>ACTIF</b>								
Encaisse or .....	4.322	4.322	4.322	4.322	4.322	4.322	4.322	4.322
Disponibilités à vue à l'étranger .....	4.072	4.077	4.258	4.747	5.159	5.608	5.362	5.756
Avances au Fonds de Stabilisation des changes <sup>1</sup> .....	—	—	—	—	—	—	—	—
Monnaies divisionnaires .....	84	86	86	74	52	23	15	22
Comptes courants postaux .....	701	438	516	464	553	515	495	366
Prêts à l'Etat <sup>2</sup> .....	6.500	6.500	6.500	6.500	6.500	6.500	6.500	6.500
Avances à l'Etat <sup>2</sup> .....	3.277	3.875	3.026	3.230	1.004	2.635	2.809	2.597
Portefeuille d'escompte :	15.808	14.731	15.107	15.565	16.434	15.454	16.005	16.216
<i>Effets escomptés sur la France</i> .....	4.273	4.151	4.326	4.404	4.563	4.629	4.723	4.760
<i>Effets escomptés sur l'étranger</i> .....	1	1	1	1	1	1	1	1
<i>Effets garantis par l'Office des céréales</i> <sup>3</sup> .....	715	529	510	446	321	287	215	163
<i>Effets de mobilisation de crédits à   moyen terme</i> .....	10.819	10.050	10.270	10.714	11.549	10.537	11.066	11.292
Effets négociables achetés en France <sup>4</sup> .....	2.579	2.280	2.438	2.562	3.083	2.347	3.149	3.328
Avances à 30 jours sur effets publics ...	153	184	179	161	192	173	171	169
Avances sur titres .....	84	78	77	72	74	63	70	73
Avances sur or .....	—	—	—	—	—	—	—	—
Effets en cours de recouvrement .....	285	376	380	223	299	264	237	419
Divers .....	586	593	603	601	599	608	612	605
Total ...	38.451	37.540	37.492	38.521	38.271	38.512	39.747	40.373

PASSIF

Engagements à vue :								
Billets au porteur en circulation .....	34.421	33.849	34.035	34.963	34.683	34.742	36.261	36.698
Comptes courants créditeurs :	2.705	2.543	2.451	2.452	2.405	2.599	2.309	2.471
<i>Compte courant du Trésor public</i> ...	1	1	—	1	1	1	—	1
<i>Comptes courants des accords de     coopération économique</i> .....	—	—	—	—	—	—	—	—
<i>Comptes courants des banques et     institutions financières françaises     et étrangères</i> .....	1.757	1.656	1.586	1.567	1.548	1.668	1.350	1.411
<i>Autres comptes courants et de     dépôts de fonds; dispositions et     autres engagements à vue</i> .....	947	886	865	884	856	930	959	1.059
Capital de la Banque .....	150	150	150	150	150	150	150	150
Divers .....	1.175	998	856	956	1.033	1.021	1.027	1.054
Total ...	38.451	37.540	37.492	38.521	38.271	38.512	39.747	40.373

<sup>1</sup> Convention du 27 juin 1949.

<sup>2</sup> Convention du 29 octobre 1959 approuvée par la loi du 28 décembre 1959.

<sup>3</sup> Loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939 et loi du 19 mai 1941.

<sup>4</sup> Décret du 17 juin 1938.

**BANK OF ENGLAND**

(millions de £)

**86<sup>2</sup>**

Rubriques	1960 6 janvier	1960 8 février	1960 9 mars	1960 6 avril	1960 4 mai	1960 8 juin	1960 6 juillet	1960 8 août
-----------	-------------------	-------------------	----------------	-----------------	---------------	----------------	-------------------	----------------

**Département d'émission**

**ACTIF**

Dette de l'Etat .....	11	11	11	11	11	11	11	11
Autres fonds publics .....	2.186	2.111	2.136	2.186	2.236	2.236	2.286	2.336
Autres titres .....	1	1	1	1	1	1	1	1
Monnaies autres que monnaies d'or .....	2	2	2	2	2	2	2	2
Montant de l'émission fiduciaire .....	2.200	2.125	2.150	2.200	2.250	2.250	2.300	2.350
Monnaies d'or et lingots .....	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
	2.200	2.125	2.150	2.200	2.250	2.250	2.300	2.350

**PASSIF**

Billets émis :								
En circulation .....	2.185	2.098	2.123	2.167	2.183	2.215	2.245	2.319
Au Département bancaire .....	15	27	27	33	67	35	55	31
	2.200	2.125	2.150	2.200	2.250	2.250	2.300	2.350

**Département bancaire**

**ACTIF**

Fonds publics .....	275	288	278	263	220	306	335	356
Autres titres :								
Escomptes et avances .....	30	27	24	25	31	29	30	42
Titres .....	21	20	21	19	18	18	19	19
Billets .....	15	27	27	33	67	35	55	31
Monnaies .....	1	1	1	1	1	1	1	1
	342	363	351	341	337	389	440	449

**PASSIF**

Capital .....	15	15	15	15	15	15	15	15
Réserves .....	4	4	4	3	3	3	4	4
Dépôts publics : .....	13	18	13	11	10	11	11	10
Y compris Trésor, Banques d'épargne, commissaires de la Dette publique et comptes de dividendes								
Dépôts spéciaux .....	—	—	—	—	—	55	87	125
Autres dépôts :								
Banquiers .....	246	261	255	248	245	240	256	229
Autres comptes .....	64	65	64	64	64	65	67	66
	342	363	351	341	337	389	440	449

FEDERAL RESERVE BANKS <sup>1</sup>  
(millions de \$)

86<sup>3</sup>

Rubriques	1960 6 janvier	1960 8 février	1960 9 mars	1960 6 avril	1960 4 mai	1960 8 juin	1960 6 juillet	1960 3 août
<b>ACTIF</b>								
Certificats-or .....	18.186	18.181	18.159	18.159	18.112	18.114	18.093	17.881
Fonds de rachat des billets des F.R. ....	978	970	962	950	951	938	936	955
Total des réserves de certificats-or .....	19.164	19.151	19.121	19.109	19.063	19.052	19.029	18.836
Billets F.R. d'autres banques .....	560	669	494	423	444	344	277	400
Autres encaisses .....	383	510	465	437	396	351	344	407
Escompte et avances .....	1.285	803	745	770	572	556	531	287
Prêts à l'économie privée .....	—	—	—	—	—	—	—	—
Acceptations achetées directement .....	44	40	33	32	30	29	28	29
Acceptations détenues en vertu d'une con- vention de rachat .....	22	—	—	—	—	—	—	—
Fonds publics :								
Achetés directement								
Effets .....	2.606	1.414	1.224	1.263	1.597	2.161	2.535	2.769
Certificats .....	10.507	10.507	8.507	8.507	8.507	8.507	8.507	8.507
Billets .....	11.010	11.010	13.010	13.010	13.010	13.010	13.010	13.010
Obligations .....	2.484	2.484	2.484	2.484	2.484	2.484	2.484	2.484
Total achetés directement ...	26.607	25.415	25.225	25.264	25.598	26.162	26.536	26.770
Détenus en vertu d'une convention de rachat .....	24	34	—	57	290	—	104	304
Total des fonds publics .....	26.631	25.449	25.225	25.321	25.888	26.162	26.640	27.074
Total des prêts et des fonds publics .....	27.982	26.292	26.008	26.123	26.490	26.747	27.199	27.390
Avoirs sur banques étrangères .....	—	—	—	—	—	—	—	—
Moyens de trésorerie non encaissés .....	6.063	5.217	4.764	4.984	5.433	5.033	5.164	5.118
Immeubles .....	100	101	101	103	103	104	105	105
Autres avoirs .....	278	356	211	283	364	206	267	348
Total actif ...	54.530	52.296	51.159	51.462	52.293	51.837	52.385	52.604

**EXIGIBLE**

Billets de la Federal Reserve .....	28.150	27.547	27.440	27.380	27.248	27.407	27.738	27.617
Dépôts :								
Banques affiliées — compte de réserve	19.243	18.021	17.381	17.661	18.217	17.880	18.209	18.308
Trésor américain — compte général ...	650	472	564	417	478	479	325	378
Etrangers .....	335	219	200	165	170	207	267	230
Autres .....	346	344	307	352	303	348	372	358
Total dépôts .....	20.574	19.056	18.452	18.595	19.168	18.914	19.173	19.274
Moyens de trésor. avec disponib. différée	4.588	4.404	3.949	4.159	4.556	4.173	4.145	4.375
Autres engagements et dividendes courus	28	24	33	35	41	46	37	45
Total exigible ...	53.340	51.031	49.874	50.169	51.013	50.540	51.093	51.311

**COMPTES DE CAPITAL**

Capital libéré .....	388	390	394	396	398	398	400	402
Surplus .....	775	775	775	775	775	775	775	775
Autres comptes de capital .....	27	100	116	122	107	124	117	116
Total passif ...	54.530	52.296	51.159	51.462	52.293	51.837	52.385	52.604
Engagements éventuels sur acceptations achetées p <sup>r</sup> correspondants étrangers ...	93	125	112	159	168	172	179	183
Engagem. d'emprunts à l'économie privée	—	—	—	—	—	—	—	—
Coefficient des réserves de certificats-or par rapport aux dépôts et billets F.R.	39,3 %	41,1 %	41,7 %	41,6 %	41,1 %	41,1 %	40,6 %	40,2 %

<sup>1</sup> Situation globale des douze banques de réserve fédérales.

**NEDERLANDSCHE BANK**  
(millions de florins)

86<sup>4</sup>

Rubriques	1960 4 janvier	1960 8 février	1960 9 mars	1960 4 avril	1960 9 mai	1960 7 juin	1960 4 juillet	1960 8 août
<b>ACTIF</b>								
Or .....	4.281	4.281	4.387	4.403	4.403	4.537	4.655	4.733
Créances et titres libellés en or ou en monnaies étrangères .....	801	809	845	829	855	794	863	780
Moyens de paiement étrangers .....	1	1	1	1	—	—	—	1
Créances en florins sur l'étranger <sup>1</sup> .....	70	70	68	52	51	50	47	47
Effets, promesses et obligat. escomptés <sup>2</sup> .....	6	—	—	—	—	—	—	—
Effets, certificats du Trésor et obligations achetés par la Banque (art. 15, 4 <sup>o</sup> , de la loi bancaire de 1948) .....	478	308	308	363	302	302	282	250
Avances en comptes courants (y compris les prêts) <sup>3</sup> .....	67	12	11	12	11	15	11	9
Avances à l'Etat (art. 20 de la loi bancaire de 1948) .....	—	—	—	—	—	—	—	—
Monnaies néerlandaises .....	35	40	43	45	48	50	53	52
Placement du capital et réserves .....	160	161	161	159	171	172	172	171
Immeubles et inventaire .....	1	1	1	1	1	1	1	1
Comptes divers .....	7	6	8	18	8	7	9	6
	5.907	5.689	5.833	5.883	5.850	5.928	6.093	6.050

<b>PASSIF</b>								
Billets en circulation .....	4.447	4.246	4.333	4.431	4.435	4.541	4.687	4.613
Accréditifs .....	—	—	—	—	—	—	—	—
Comptes courants en florins de résidents	1.134	1.115	1.173	1.160	1.116	1.076	1.081	1.129
Trésor public .....	466	485	538	502	372	526	373	317
Banques aux Pays-Bas .....	524	495	503	528	617	420	570	682
Autres résidents .....	144	135	132	130	127	130	138	130
Comptes courants en florins de non-résidents .....	87	73	74	60	63	72	86	64
Banques d'émission étrangères et organismes assimilés .....	78	67	65	51	54	64	73	53
Autres non-résidents .....	9	6	9	9	9	8	13	11
Engagements libellés en monnaies étrang.	6	17	12	17	19	21	18	17
Capital .....	20	20	20	20	20	20	20	20
Réserves .....	142	142	142	142	152	152	152	152
Comptes divers .....	71	76	79	53	45	46	49	55
	5.907	5.689	5.833	5.883	5.850	5.928	6.093	6.050

<sup>1</sup> Dont, par suite de la liquidation de l'U.E.P. et d'accords bilatéraux .....

7      7      7      3      3      2      2      2

<sup>2</sup> Dont, certificats du Trésor (escomptés directement par la Banque) .....

—      —      —      —      —      —      —      —

<sup>3</sup> Dont, à l'Indonésie (Loi du 15 mars 1938 — *Stantsblad*, nr 99) .....

8      8      8      8      8      8      8      5

N. B. — Billets mis en circulation par la Banque pour compte de l'Etat .....

104      102      102      103      105      106      107      108

— Soldes en florins de banques d'émission étrangères et d'organismes assimilés placés en bons du Trésor néerlandais .....

—      —      —      —      —      1      1      2

**SVERIGES RIKSBANK**  
(millions de Kr.)

**86<sup>5</sup>**

Rubriques	1959 31 décembre	1960 30 janvier	1960 29 février	1960 31 mars	1960 30 avril	1960 31 mai	1960 30 juin	1960 30 juillet
<b>ACTIF</b>								
Monnaies et lingots d'or .....	421	421	378	377	377	377	377	377
Surplus de valeurs d'or .....	567	567	509	508	508	508	508	508
Fonds publics étrangers * .....	1.037	747	963	1.011	1.246	1.261	1.281	1.281
Effets sur l'étranger * .....	20	21	21	73	169	169	147	178
Créances nettes sur banques et banquiers étrangers * .....	122	76	14	69	— 5	— 7	46	21
Autres avoirs sur l'étranger .....	9	10	9	11	11	11	11	11
Effets et obligations du Trésor suédois *	4.893	4.873	4.753	4.057	4.437	3.982	4.246	4.256
Effets payables en Suède * .....	2	2	2	2	2	2	2	2
Prêts nantis * .....	239	94	89	592	43	344	391	497
Avances en comptes courants * .....	—	—	—	—	—	—	—	—
Prêts sur ventes à tempérament .....	56	57	58	58	58	57	57	57
Fonds de pensions déposés à l'administra- tion de la Dette publique .....	7	7	7	7	7	7	7	7
Monnaies (autres qu'en or) .....	23	28	31	31	29	28	29	29
Chèques et effets bancaires .....	13	4	2	39	9	6	20	214
Autres valeurs actives intérieures .....	83	69	69	53	56	47	44	68
Quota de la Suède au F.M.I. ....	776	776	776	776	776	776	776	776
Participation de la Suède au capital de la B.I.R.D. ....	103	103	103	103	103	103	103	103
<b>Total ...</b>	<b>8.371</b>	<b>7.855</b>	<b>7.784</b>	<b>7.767</b>	<b>7.826</b>	<b>7.671</b>	<b>8.045</b>	<b>8.385</b>

<b>PASSIF</b>								
Billets en circulation <sup>1</sup> .....	6.266	5.887	5.772	5.727	5.857	5.701	5.983	5.782
Effets bancaires .....	7	2	4	1	2	1	1	2
Dépôts en comptes courants : .....	285	144	166	128	160	158	218	140
Institutions officielles .....	146	101	104	100	120	126	194	102
Banques commerciales .....	138	42	61	25	38	31	23	37
Autres déposants .....	1	1	1	1	2	1	1	1
Dépôts .....	387	383	399	461	415	399	410	957
Comptes d'ajustements de change .....	535	538	537	535	617	616	616	616
Autres engagements .....	166	42	48	59	50	71	91	162
Capital .....	50	50	50	50	50	50	50	50
Fonds de prêts sur ventes à tempérament	65	65	65	65	65	65	65	65
Fonds de réserve .....	20	20	20	20	20	20	20	20
Fonds de pensions .....	7	7	7	7	7	7	7	7
Bénéfices reportés .....	1	1	1	1	1	1	1	1
Bénéfices pour 1959 .....	—	133	133	133	—	—	—	—
Fonds Monétaire International .....	582	582	582	582	582	582	582	582
Banque Internationale de Reconstruction et de Développement .....	—	1	—	—	—	—	1	1
<b>Total ...</b>	<b>8.371</b>	<b>7.855</b>	<b>7.784</b>	<b>7.767</b>	<b>7.826</b>	<b>7.671</b>	<b>8.045</b>	<b>8.385</b>

N. B. La couverture supplémentaire des billets (art. 10 de la loi sur la Riksbank) comprend les rubriques actives marquées d'un astérisque.  
<sup>1</sup> Le montant maximum de l'émission fiduciaire autorisée est de 6.800 millions de Kr. en vertu de la loi n° 185 du 22 mai 1959.

**BANCA D'ITALIA**  
(milliards de lires)

86<sup>6</sup>

Rubriques	1959 30 novembre	1959 31 décembre	1960 31 janvier	1960 29 février	1960 31 mars	1960 30 avril	1960 31 mai	1960 30 juin
<b>ACTIF</b>								
Encaisse en or .....	5	5	5	172	172	172	172	172
Or à l'étranger dû par l'Etat .....	2	2	2	2	2	2	2	2
Caisse <sup>1</sup> .....	11	11	10	11	11	12	10	10
Portefeuille d'escompte .....	417	430	427	425	426	430	430	425
Effets reçus à l'encaissement .....	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2
Avances sur titres et sur marchandises et comptes courants .....	66	46	70	84	50	81	65	80
Disponibilités en devises à l'étranger ...	62	62	62	62	62	62	62	62
Titres émis ou garantis par l'Etat .....	70	70	74	72	71	75	65	60
Immeubles .....	—	—	—	—	—	—	—	—
Débiteurs divers .....	2.203	2.194	2.176	2.041	2.012	2.000	2.021	2.064
Créances diverses .....	3	3	3	3	3	3	3	2
Avances provisoires à l'Etat .....	77	77	77	77	75	75	75	75
Avances extraordinaires à l'Etat .....	343	343	343	343	343	488	488	488
Emissions des autorités militaires alliées ou pour leur compte .....	145	145	145	145	145	—	—	—
Placements en titres pour le compte du Trésor .....	128	128	118	108	98	84	74	74
Dépenses diverses .....	29	42	2	3	5	6	8	22
<b>Total de l'actif ...</b>	<b>3.561</b>	<b>3.558</b>	<b>3.513</b>	<b>3.548</b>	<b>3.475</b>	<b>3.490</b>	<b>3.475</b>	<b>3.536</b>
<b>PASSIF</b>								
Billets en circulation <sup>2</sup> .....	2.007	2.238	2.078	2.032	2.035	2.053	2.063	2.095
Chèques et autres dettes à vue <sup>3</sup> .....	13	28	14	14	17	14	14	17
Comptes courants à vue .....	93	130	91	74	81	80	73	106
Comptes courants à terme et réserves obligatoires des banques .....	987	772	884	825	831	808	814	723
Créditeurs divers .....	164	172	175	178	177	162	167	183
Compte courant du Trésor .....	234	146	242	324	226	268	235	309
Compte courant du Trésor, fonds spécial Trésorerie de l'Etat - plus value provenant de la réévaluation de l'or .....	17	17	17	17	17	17	17	5
Services divers pour le compte de l'Etat	—	—	—	63	63	63	63	63
Services divers pour le compte de l'Etat	13	8	6	14	17	13	15	7
Capital .....	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Fonds de réserve ordinaire .....	2	2	3	3	3	3	3	3
Fonds de réserve extraordinaire .....	2	2	1	1	2	2	2	2
Bénéfices de l'exercice en cours .....	29	43	1	3	5	7	9	23
Bénéfice provisoire de l'exercice précédent	—	—	1	1	1	—	—	—
<b>Total du passif et du patrimoine ...</b>	<b>3.561</b>	<b>3.558</b>	<b>3.513</b>	<b>3.548</b>	<b>3.475</b>	<b>3.490</b>	<b>3.475</b>	<b>3.536</b>
Déposants de titres et valeurs (compte d'ordre) .....	3.737	3.604	3.617	3.859	3.952	3.855	4.131	5.662
Circulation du Trésor (net) .....	60	62	63	63	65	66	67	
Circulation bancaire et du Trésor (net) .	2.064	2.297	2.139	2.094	2.099	2.118	2.130	
Moyens de paiement .....	6.185	6.618	6.348	6.262	6.340	6.378	6.439	
Escomptes effectués .....	119	201	73	48	138	193	78	43
Avances effectuées .....	415	643	472	529	478	520	500	572
Opérations au comptant liquidées par les Chambres de compensation .....	6.118	8.402	7.953	7.821	7.415	7.262	7.022	7.689
<sup>1</sup> Comprend les billets et monnaies pour compte du Trésor .....	9	8	8	8	8	7	7	6
<sup>2</sup> Comprend les billets auprès du Trésor .....	1	2	1	1	1	1	1	
<sup>3</sup> Comprend valeurs et assignations .....	11	16	10	10	11	10	10	11

**DEUTSCHE BUNDESBANK**  
(millions de D.M.)

**86<sup>7</sup>**

Rubriques	1959 7 décembre	1960 7 janvier	1960 6 février	1960 7 mars	1960 7 avril	1960 7 mai	1960 7 juin	1960 7 juillet
<b>ACTIF</b>								
Or .....	10.905	10.934	10.949	10.999	11.103	11.233	11.365	11.524
Avoirs auprès des banques étrangères et placements à court terme à l'étranger .	7.483	7.668	7.923	8.291	9.046	9.849	10.435	11.907
Monnaies étrangères, lettres de change et chèques sur l'étranger .....	127	125	135	141	156	142	172	170
Crédits aux institutions internationales et crédits de consolidation aux banques centrales étrangères .....	5.156	4.819	4.515	4.521	4.499	4.465	4.493	4.436
dont : a) U.E.P. ....	3.479	3.156	2.994	2.994	2.976	2.915	2.916	2.832
b) B.I.R.D. ....	1.489	1.486	1.381	1.381	1.381	1.406	1.441	1.481
Monnaies divisionnaires allemandes .....	84	113	137	135	129	123	114	110
Avoirs en comptes chèques postaux .....	119	177	96	117	124	110	201	138
Effets sur l'intérieur .....	1.402	901	1.556	2.533	2.191	1.315	2.469	2.498
Effets du Trésor et bons du Trésor sans intérêt .....	25	—	—	82	20	—	50	61
Créances sur titres .....	46	39	25	51	36	31	49	76
Crédits de caisse .....	416	215	12	340	411	407	5	9
Titres .....	235	234	234	232	228	226	225	224
Créances de péréquation et titre d'obligation sans intérêt .....	4.248	5.691	5.298	5.461	5.369	5.137	5.187	5.089
Crédits à l'Etat pour participation au capital d'institutions internationales ...	1.181	1.211	1.211	1.247	1.262	1.277	1.336	1.336
Autres valeurs actives .....	404	330	225	206	204	198	216	289
	<b>31.831</b>	<b>32.457</b>	<b>32.316</b>	<b>34.356</b>	<b>34.778</b>	<b>34.523</b>	<b>36.317</b>	<b>37.867</b>

**PASSIF**

Billets en circulation .....	18.665	17.872	17.594	17.965	18.238	18.378	18.785	18.901
Dépôts :	10.571	12.051	12.262	13.881	14.047	13.968	15.090	16.569
a) institutions de crédit (y compris les Offices des Chèques et des Epargnes Postaux) .....	8.870	9.425	9.513	11.233	11.086	11.275	12.732	13.184
b) déposants officiels .....	1.454	2.407	2.539	2.435	2.750	2.483	2.144	3.171
c) autres déposants intérieurs .....	247	219	210	213	211	210	214	214
Engagements résultant de transactions avec l'étranger .....	749	662	685	673	644	470	475	443
dépôts étrangers .....	352	289	288	282	244	314	302	320
autres .....	397	373	397	391	400	156	173	123
Fonds de prévision .....	671	655	655	655	655	806	806	806
Capital social .....	290	290	290	290	290	290	290	290
Réserves .....	522	522	522	522	522	562	562	562
Autres passifs .....	363	405	308	370	382	49	309	296
	<b>31.831</b>	<b>32.457</b>	<b>32.316</b>	<b>34.356</b>	<b>34.778</b>	<b>34.523</b>	<b>36.317</b>	<b>37.867</b>

**BANQUE NATIONALE SUISSE**

(millions de francs suisses)

 86<sup>8</sup>

Rubriques	1960 7 janvier	1960 6 février	1960 7 mars	1960 7 avril	1960 7 mai	1960 7 juin	1960 7 juillet	1960 6 août
<b>ACTIF</b>								
Encaisse or .....	7.850	7.904	7.753	7.645	7.645	7.688	7.675	8.385
Devises .....	560	526	425	493	417	531	441	677
Portefeuille effets sur la Suisse .....	58	50	46	50	51	52	52	52
<i>Effets de change</i> .....	58	50	46	50	51	52	52	52
<i>Rescriptions de la Confédération Suisse</i> .....	—	—	—	—	—	—	—	—
Avances sur nantissement .....	31	6	10	11	12	18	22	18
Titres .....	44	44	44	44	44	43	43	43
<i>pouvant servir de couverture</i> .....	—	1	1	1	1	1	1	1
<i>autres</i> .....	44	43	43	43	43	42	42	42
Correspondants :								
<i>en Suisse</i> .....	16	13	16	16	15	20	17	17
<i>à l'étranger</i> .....	9	7	10	11	8	14	10	10
<i>à l'étranger</i> .....	7	6	6	5	7	6	7	7
Autres postes de l'actif .....	36	27	30	28	27	33	32	30
<b>Total ...</b>	<b>8.595</b>	<b>8.570</b>	<b>8.324</b>	<b>8.227</b>	<b>8.211</b>	<b>8.385</b>	<b>8.282</b>	<b>9.222</b>

<b>PASSIF</b>								
Fonds propres .....	51	51	51	52	52	52	52	52
Billets en circulation .....	6.077	5.746	5.794	5.877	5.881	5.950	6.023	6.064
Engagements à vue .....	2.273	2.588	2.292	2.112	2.090	2.193	2.013	2.911
<i>Comptes de virements des banques du commerce et de l'industrie</i> .....	2.033	2.499	2.010	1.872	1.607	1.686	1.627	2.589
<i>Autres engagements à vue</i> .....	240	139	282	240	483	507	386	322
Autres postes du passif .....	194	185	187	186	188	190	194	195
<b>Total ...</b>	<b>8.595</b>	<b>8.570</b>	<b>8.324</b>	<b>8.227</b>	<b>8.211</b>	<b>8.385</b>	<b>8.282</b>	<b>9.222</b>

**TAUX D'ESCOMPTE DES PRINCIPALES BANQUES D'EMISSION (\*)**

(au 31 juillet 1960)

(en % depuis la date indiquée)

 86<sup>9</sup>

Allemagne .....	3 juin 1960	5,—	Grande-Bretagne .....	23 juin 1960	6,—
Autriche .....	17 mars 1960	5,—	Grèce .....	1 <sup>er</sup> mai 1956	10,—
Belgique .....	24 décemb. 1959	4,— <sup>1</sup>	Irlande .....	30 juin 1960	5,50
Congo et Ruanda-Urundi .....	11 janvier 1960	5,— <sup>2</sup>	Italie .....	7 juin 1958	3,50
Danemark .....	26 janvier 1960	5,50	Norvège .....	14 février 1955	3,50
Espagne .....	11 avril 1960	5,75	Pays-Bas .....	16 novemb. 1959	3,50
Etats-Unis (Federal Reserve Bank of New-York) .....	10 juin 1960	3,50 <sup>3</sup>	Portugal .....	12 janvier 1944	2,50
Finlande .....	1 <sup>er</sup> mars 1959	6,—	Suède .....	15 janvier 1960	5,—
France .....	23 avril 1959	4,—	Suisse .....	26 février 1959	2,—
			Turquie .....	6 juin 1956	6,—

 (\*) Canada : depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1956, taux d'escompte fixé le jeudi de chaque semaine.

<sup>1</sup> Depuis le 4 août 1960 : 5 %. Taux de traites acceptées domiciliées en banque et warrants. Autres taux, voir tableau 2.

<sup>2</sup> Taux de traites acceptées domiciliées en banque.

<sup>3</sup> Depuis le 12 août 1960 : 8 %

**III. — BANQUE DES SITUATIONS EN MILLIERS DE FRANCS SUISSES OR  
[unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 5 des statuts)]**

61

Actif	30 avril 1960		31 mai 1960		30 juin 1960		Passif		30 avril 1960		31 mai 1960		30 juin 1960	
		%		%		%		%		%		%		%
<b>I. Or en lingots et monnayé</b> .....	1.513.298	44,2	1.447.912	37,2	1.504.297	38,5	<b>I. Capital :</b>							
<b>II. Espèces en caisse et avoirs bancaires à vue</b> .....	42.927	1,3	50.140	1,3	45.193	1,2	<b>Actions libérées de 25 %</b> .....	125.000	3,7	125.000	3,2	125.000	3,2	
<b>III. Portefeuille réescomptable :</b> .....	503.025		731.355		680.886		<b>II. Réserves :</b> .....	22.606	0,7	22.606	0,6	23.372	0,6	
1. Effets de commerce et acceptations de banque .....	74.949	2,2	84.176	2,2	91.261	2,3	1. Fonds de Réserve légale .....	9.263		9.263		10.029		
2. Bons du Trésor .....	428.076	12,5	647.179	16,6	589.625	15,1	2. Fonds de Réserve générale .....	13.343		13.343		13.343		
<b>IV. Effets divers remobilisabl. sur dem.</b>	38.307	1,1	41.198	1,0	42.664	1,1	<b>III. Dépôts (or) :</b> .....	1.651.947		1.954.322		1.942.796		
<b>V. Dépôts à terme et avances :</b> .....	530.973		706.437		761.432		1. Banques centrales :							
a) à 3 mois au maximum .....	479.275	14,0	563.912	14,5	596.313	15,3	a) de 6 à 9 mois .....	—		34.535	0,9	—		
b) à 3 mois au maximum (or) .....	10.208	0,3	10.208	0,3	13.614	0,4	b) de 3 à 6 mois .....	99.568	2,9	208.084	5,3	213.809	5,5	
c) de 3 à 6 mois .....	16.102	0,5	35.361	0,9	95.549	2,4	c) à 3 mois au maximum .....	433.099	12,6	529.461	13,6	534.223	13,7	
d) de 6 à 9 mois .....	—	—	41.206	1,1	1.432	0,0	d) à vue .....	938.236	27,4	1.014.668	26,0	1.050.497	26,9	
e) de 9 à 12 mois .....	1.416	0,0	1.428	0,0	—	—	2. Autres déposants :							
f) à plus d'un an .....	23.972	0,7	54.322	1,4	54.524	1,4	a) de 6 à 9 mois .....	—		—		—		
<b>VI. Autres effets et titres :</b> .....	725.943		849.078		807.274		b) de 3 à 6 mois .....	5.893	0,2	5.894	0,2	5.894	0,1	
1. Or :							c) à 3 mois au maximum .....	34.608	1,0	21.132	0,5	21.132	0,5	
a) à 3 mois au maximum .....	64.141	1,9	49.387	1,3	26.534	0,7	d) à vue .....	140.543	4,1	140.548	3,6	117.241	3,0	
b) de 3 à 6 mois .....	448	0,0	14.023	0,4	27.811	0,7	<b>IV. Dépôts (monnaies) :</b> .....	1.407.914		1.574.163		1.596.590		
c) de 6 à 9 mois .....	36.183	1,1	60.059	1,5	55.820	1,4	1. Banques centrales :							
d) de 9 à 12 mois .....	29.122	0,8	—	—	—	—	a) à plus d'un an .....	106.751	3,1	106.364	2,7	106.647	2,7	
e) à plus d'un an .....	—	—	—	—	—	—	b) de 9 à 12 mois .....	1.414	0,0	1.425	0,0	—		
2. Monnaies :							c) de 6 à 9 mois .....	—		—		1.428	0,0	
a) à 3 mois au maximum .....	441.383	12,9	452.545	11,6	375.095	9,6	d) de 3 à 6 mois .....	87.315	2,5	271.407	7,0	340.554	8,7	
b) de 3 à 6 mois .....	13.814	0,4	89.975	2,3	105.255	2,7	e) à 3 mois au maximum .....	929.420	27,1	903.764	23,2	868.469	22,2	
c) de 6 à 9 mois .....	10.665	0,3	69.867	1,8	73.257	1,9	f) à vue .....	14.034	0,4	26.415	0,7	14.927	0,4	
d) de 9 à 12 mois .....	61.643	1,8	36.792	0,9	52.568	1,3	2. Autres déposants :							
e) à plus d'un an .....	68.544	2,0	76.430	2,0	90.934	2,3	a) de 9 à 12 mois .....	—		—		—		
<b>VII. Actifs divers</b> .....	755	0,0	1.034	0,0	1.231	0,0	b) de 6 à 9 mois .....	—		—		—		
<b>VIII. Fonds propres utilisés en exécution des accords de La Haye de 1930 pour placem. en Allemagne</b>	68.291	2,0	68.291	1,7	68.291	1,7	c) de 3 à 6 mois .....	30.639	0,9	30.716	0,8	—		
							d) à 3 mois au maximum .....	218.922	6,4	214.029	5,5	245.909	6,3	
							e) à vue .....	19.419	0,6	20.043	0,5	18.656	0,5	
							<b>V. Divers</b> .....	50.272	1,5	25.259	0,7	30.181	0,8	
							<b>VI. Dividende payable le 1-7-1960</b> ...	—		—		16.000	0,4	
							<b>VII. Compte de profits et pertes :</b> .....	9.280	0,3	24.595	0,6	7.829	0,2	
							Report de l'exerc. soc. clos 31-3-1959	9.280		9.280		—		
							Bénéf. de l'exerc. soc. clos 31-3-1960	—		15.315		—		
							Report à nouveau .....	—		—		7.829		
							<b>VIII. Provision pour charges éventuelles</b>	156.500	4,6	169.500	4,4	169.500	4,3	
<b>Total actif</b> ...	3.423.519	100,0	3.895.445	100,0	3.911.268	100,0	<b>Total passif</b> ...	3.423.519	100,0	3.895.445	100,0	3.911.268	100,0	

**Exécution des accords de La Haye de 1930 :**

Fonds placés en Allemagne : (voir note 2)				Dépôts à long terme :			
1. Créances sur la Reichsbank et la Golddiskontbank, effets de la Golddiskontbank, et de l'adm. des chemins de fer et bons de l'adm. des postes (échus) .....	221.019	221.019	221.019	1. Dépôts des Gouvernements créanciers au Compte de Trust des Annuités (voir note 3) .....	152.606	152.606	152.606
2. Effets et bons du Trésor du Gouvernement allemand (échus)	76.181	76.181	76.181	2. Dépôt du Gouvernement allemand	76.303	76.303	76.303
<b>Total</b> ...	297.200	297.200	297.200	<b>Fonds propres utilisés en exécution des accords (voir ci-dessus)</b>	68.291	68.291	68.291
				<b>Total</b> ...	297.200	297.200	297.200

Note 1. — Ne sont pas inclus dans la présente situation l'or sous dossier, les effets et autres titres détenus en garde pour le compte de Banques Centrales et d'autres déposants. N'y sont pas compris non plus l'or sous dossier, les avoirs en banque, les effets et autres titres détenus par la Banque en sa qualité d'Agent de l'Organisation Européenne de Coopération Economique (Union Européenne de Paiements), de Tiers Convenu aux termes du contrat de nantissement conclu avec la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, ainsi que de Mandataire-trustee ou d'Agent financier d'emprunts internationaux.

Note 2. — Aux termes d'une Convention en date du 9 janvier 1953 conclue entre le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et la Banque et qui fait partie de l'Accord sur les dettes extérieures allemandes du 27 février 1953, il a été convenu que la Banque ne réclamerait pas avant le 1<sup>er</sup> avril 1966 le remboursement en principal de ses placements en Allemagne qui sont indiqués ci-dessus, y compris les intérêts arriérés y afférents à la date du 31 décembre 1952.

Note 3. — La Banque a reçu de Gouvernements dont les dépôts s'élèvent à l'équivalent de francs suisses or 149.920.880,—, confirmation qu'ils ne pourront lui demander, au titre de tels dépôts, le transfert de montants supérieurs à ceux dont elle pourra elle-même obtenir le remboursement et le transfert par l'Allemagne dans les monnaies agréées par la Banque.

# TABLE DES MATIERES

## STATISTIQUES COURANTES

(Les chiffres précédés de la lettre « p » sont provisoires)

### MARCHE DE L'ARGENT..

Ia. — Taux officiels d'escompte et de prêts .....	2
Ib. — Taux de l'argent au jour le jour et à très court terme .....	2
Ic. — Taux des certificats de trésorerie .....	2
II. — Taux des dépôts en banque et à la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite .....	4
III. — Marché de l'argent au jour le jour et à très court terme .....	8
IV. — Taux d'escompte des principales banques d'émission .....	86 <sup>9</sup>

### METAUX PRECIEUX.

Cours des métaux précieux .....	9
---------------------------------	---

### MARCHE DES CHANGES.

Cours officiels arrêtés par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles .....	10 <sup>1</sup>
---	-----------------

### MARCHE DES CAPITAUX.

I. — Cours comparés de quelques fonds publics .....	14
II. — Indices des actions aux Bourses de Bruxelles et d'Anvers .....	15 <sup>1</sup>
III. — Mouvement des opérations à la Bourse de Bruxelles .....	15 <sup>2</sup>
IV. — Rendement de titres à revenu fixe cotés à la Bourse de Bruxelles .....	16
V. — Emissions des sociétés industrielles et commerciales : Tableau rétrospectif .....	17 <sup>1</sup>
VI. — Emprunts des pouvoirs publics .....	18
VII. — Opérations bancaires du Crédit Communal .....	19
VIII. — Inscriptions hypothécaires .....	20

### FINANCES PUBLIQUES.

I. — Situation de la Dette publique .....	25 <sup>1</sup>
II. — Situation des avoirs en effets publics de la Banque Nationale de Belgique .....	25 <sup>2</sup>
III. — Aperçu de l'exécution des budgets .....	25 <sup>3</sup>
IV. — Rendement des impôts .....	26

### REVENUS ET EPARGNE.

I. — Rendement des sociétés par actions belges et congolaises : Tableau rétrospectif .....	30 <sup>2</sup>
II. — Caisse Générale d'Epargne et de Retraite : Dépôts sur livrets des particuliers à la Caisse d'Epargne .....	31
III. — Indice des rémunérations horaires brutes des ouvriers .....	32

### MOUVEMENT DES AFFAIRES.

I. — Activité des Chambres de Compensation : Mouvement du débit .....	35
II. — Mouvement des chèques postaux .....	36

### PRIX.

a) Indices des prix de gros en Belgique .....	45 <sup>1</sup>
b) Indices des prix de gros en Belgique et à l'étranger .....	45 <sup>2</sup>
c) Indices des prix de détail en Belgique .....	46

### PRODUCTION.

I. — Indices de l'activité et de la production industrielle .....	50
II. — Combustibles et produits métallurgiques .....	55 <sup>1</sup> et 55 <sup>2</sup>
III. — Produits textiles .....	56 <sup>1</sup>
IV. — Produits divers .....	56 <sup>2</sup>
V. — Energie électrique .....	58
VI. — Gaz .....	59

### CONSOMMATION.

I. — Indices mensuels des ventes à la consommation : base moyenne 1953 = 100 .....	65 <sup>2</sup> et 65 <sup>3</sup>
II. — Consommation de tabac .....	66
III. — Abattages dans les 12 principaux abattoirs du pays .....	67

### TRANSPORT.

I. — Activité de la Société nationale des Chemins de fer belges :	
a) recettes et dépenses d'exploitation .....	70 <sup>1</sup>
b) wagons fournis à l'industrie .....	70 <sup>2</sup>
c) trafic :	
1° trafic général .....	70 <sup>2</sup>
2° grosses marchandises .....	70 <sup>3</sup>
A) ensemble du trafic	
B) service interne belge	
II. — Activité de la Société nationale des Chemins de fer vicinaux .....	70 <sup>4</sup>
III. — Mouvements des ports :	
a) Port d'Anvers .....	71 <sup>1</sup>
b) Port de Gand .....	71 <sup>2</sup>
IV. — Mouvement général de la navigation intérieure ...	72

### COMMERCE EXTERIEUR.

Nomenclature des sections d'après la classification type du commerce international (C.T.C.I.) .....	75
---	----

### CHOMAGE.

I. — Chômage complet et partiel .....	81 <sup>1</sup>
II. — Répartition des chômeurs contrôlés par province ...	81 <sup>2</sup>
III. — Moyenne journalière des chômeurs contrôlés .....	81 <sup>3</sup>
IV. — Répartition des chômeurs contrôlés par groupe de professions .....	81 <sup>4</sup>

### STATISTIQUES BANCAIRES ET MONETAIRES.

I. — Belgique :	
Situations globales des banques .....	85 <sup>1</sup>
Banque Nationale de Belgique :	
Situations hebdomadaires .....	85 <sup>2</sup>
Vitesse de circulation de la monnaie scripturale en Belgique .....	85 <sup>5</sup>
Stock monétaire intérieur .....	85 <sup>4</sup>
Bilans intégrés des organismes monétaires .....	85 <sup>4</sup>
Origines des variations du stock monétaire .....	85 <sup>4</sup>
II. — Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda Urundi :	
Situations mensuelles .....	85 <sup>6</sup>
III. — Banques d'émission étrangères.	
Situations :	
Banque de France .....	86 <sup>1</sup>
Bank of England .....	86 <sup>2</sup>
Federal Reserve Banks .....	86 <sup>3</sup>
Nederlandsche Bank .....	86 <sup>4</sup>
Sveriges Riksbank .....	86 <sup>5</sup>
Banca d'Italia .....	86 <sup>6</sup>
Deutsche Bundesbank .....	86 <sup>7</sup>
Banque Nationale Suisse .....	86 <sup>8</sup>
Taux d'escompte .....	86 <sup>9</sup>
IV. — Banque de Règlements Internationaux, à Bâle ...	87

---

---

Prix de l'abonnement annuel { Belgique, 250 francs.  
Etranger, 300 francs.

Virement au compte chèques postaux n° 500 de la Banque Nationale de Belgique, ou au compte courant ouvert dans ses livres sous la rubrique « Bulletin d'Information et de Documentation ».

Les abonnés voudront bien nous signaler s'ils désirent recevoir l'édition française ou néerlandaise.

---

---